



C O M M U N E D E  
**PRANGINS**

**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No. 36/2023

**Rapport de gestion 2022**

**DE LA MUNICIPALITÉ**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**



Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2022, objet de ce préavis No. 36/2023.

Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No. 37/2023.

## Table des matières

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE & RELATIONS EXTERIEURES.....	7
SERVICE URBANISME.....	29
SERVICE ENVIRONNEMENT.....	37
SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE.....	49
SERVICE BÂTIMENTS.....	61
SERVICE CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES.....	69
SERVICE FINANCES.....	75
SERVICE RESSOURCES HUMAINES.....	79
SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS.....	85
OFFICE NATURALISATIONS.....	93
OFFICE INFORMATIQUE.....	95
OFFICE TRANSPORTS PUBLICS.....	97
SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS.....	101
GESTION INTERCOMMUNALE.....	109
CONCLUSION.....	113
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	115



# SERVICE ADMINISTRATION GENERALE ET RELATIONS EXTERIEURES

## 1. MUNICIPALITÉ

- 1.1 Composition de la Municipalité et répartitions des directions
- 1.2 Séances de Municipalité
  - 1.2.1. Séances ordinaires de la Municipalité
  - 1.2.2 Séances extraordinaires de la Municipalité
  - 1.2.3 Séances entre citoyens et Municipalité
- 1.3 Délégations de compétences
- 1.4 Avancement des projets planifiés pour la commune – Législature 2021-2026
  - 1.4.1 Projets pour la commune et ses habitants – Etat des lieux – Décembre 2022
  - 1.4.2 Réponses aux interpellations déposées par la Municipalité en 2022
  - 1.4.3 Règlements communaux entrés en vigueur en 2022
- 1.5 Commission consultative des projets municipaux
- 1.6 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon
- 1.7 Rencontre des Municipalités des communes avoisinantes
- 1.8 Rencontre avec Mme le Préfet
- 1.9 Rencontre avec la population
- 1.10 Echanges et rencontre avec la population concernant des dossiers spécifiques

## 2. CONSEIL COMMUNAL

- 2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination
- 2.2 Préavis modifiant le règlement du Conseil communal
- 2.3 Organisation des votations et élections
- 2.4 Référendums et initiatives
- 2.5 Pétitions

## 3. ADMINISTRATION COMMUNALE

- 3.1 Organisation et coordination de l'administration communale
  - 3.1.1 Organisation Municipalité & services de l'administration communale
  - 3.1.2 Communication et disponibilité des services de l'administration communale
  - 3.1.3 Séance de restitution suite aux séances de Municipalité
  - 3.1.4 Guide pratique pour les collaborateurs
  - 3.1.5 Séances Collaborateurs/Municipalité
  - 3.1.6 Festivités Collaborateurs/Municipalité
  - 3.1.7 Cadeaux aux collaborateurs
  - 3.1.8 Formation aux collaborateurs
- 3.2 Autres activités transversales du Service Administration générale & relations extérieures
  - 3.2.1 Guichet
  - 3.2.2 Pilier public
  - 3.2.3 Huissier
  - 3.2.4 Gestion documentaire
  - 3.2.5 Autorisations pour les manifestations
  - 3.2.6 Diminution de l'empreinte carbone de l'administration communale
  - 3.2.7 Préparation aux risques de pénurie d'énergie

## 4. COMMUNICATION

- 4.1 Communiqués de presse et conférences de presse
- 4.2 Site Internet
- 4.3 Prangins Info – Journal des Autorités
- 4.4 Tout-Ménage
- 4.5 Communication sur les réseaux sociaux

## 5. ECONOMIE & TOURISME

- 5.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise
- 5.2 Fermeture de la poste
- 5.3 Tourisme
  - 5.3.1 Bilan touristique 2022
  - 5.3.2 Préavis concernant le tourisme

## 6. TERRAINS

- 6.1 Terrains communaux
- 6.2 Droits de superficie
- 6.3 Baux à ferme
- 6.4 Droit de préemption

# SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & RELATIONS EXTÉRIEURES

*Municipale responsable : Dominique-Ella Christin, Syndique*

**Les missions principales du Service Administration générale & relations extérieures sont les suivantes :**

- **Municipalité** : Gérer les séances de la Municipalité, le secrétariat municipal, et les relations avec les communes et le Canton
- **Conseil communal** : Gérer les relations entre la Municipalité et le Conseil communal, l'assistance pour l'organisation des votations et élections, ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives et référendums ;
- **Administration communale** : Gérer l'organisation de l'administration communale, assurer la coordination entre les services ainsi que la communication aux collaborateurs et traiter divers dossiers transversaux
- **Communication** : Piloter la communication de l'administration communale, soit les relations avec les médias ainsi que l'élaboration et la gestion de supports de communication de l'administration communale
- **Economie-Tourisme** : Se soucier des relations avec l'économie de proximité et la politique touristique
- **Terrains** : Gérer le suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme, l'achat éventuel de terrains notamment au travers du droit de préemption que peut exercer la Municipalité.

## 1. MUNICIPALITÉ

### 1.1 Composition de la Municipalité et répartitions des directions

La Municipalité est l'organe exécutif et prépondérant de la Commune. Elle se compose de cinq membres, élus pour 5 ans, et est présidée par la Syndique, également élue pour la législature. La Municipalité est responsable de la gestion et de l'administration des services publics et des biens communaux sous la haute surveillance du Canton. Les cinq élus sont tous membres d'un des 3 partis pranginois soit l'Entente Pranginoise, l'Alliance Libérale de Prangins et l'Alternative Pranginoise.

Au début de la législature 2021-2026, les membres de la Municipalité ont procédé à la répartition des directions, respectivement des 10 services de l'administration communale, se partageant ainsi la gestion des affaires communales. Chaque direction comprend ainsi un ou plusieurs services de l'administration communale, services ayant des missions également définies par la Municipalité. La répartition des directions est la suivante :

#### **Direction : ADMINISTRATION GENERALE & RELATIONS EXTERIEURES, URBANISME**

*Service Administration générale & relations extérieures*

*Service Urbanisme*

**Responsable : Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique**

*Parti: Entente Pranginoise*

**Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE**

*Service Environnement*

*Service Affaires sociales, enfance & jeunesse*

Responsable : **Mme Alice DURGNAT-LEVI**

*Parti : Alternative Pranginoise*

**Direction : BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE & SOCIETES LOCALES**

*Service Bâtiments*

*Service Culture & sociétés locales*

Responsable : **M. Igor DIAKOFF**

*Parti : Alliance Libérale de Prangins*

**Direction : FINANCE, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS**

*Service Finances*

*Service Ressources humaines*

*Service Contrôle des habitants*

Responsable : **M. Jean de WOLFF**

*Parti : Entente Pranginoise*

**Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS**

*Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts*

Responsable : **M. Jean-Marc BETTEMS**

*Parti : Alliance Libérale de Prangins*

Dans sa séance du 7 février 2022 la Municipalité a légèrement adapté le document précisant la répartition des directions. Elle a décidé de ne plus centraliser la gestion des assurances au sein du Service Administration Générale & relations extérieures et d'en attribuer le suivi à chaque service concerné. Par ailleurs, elle a décidé de transférer la mission de « Sensibilisation de la population sur la thématique des déchets » du Service Environnement, sous la responsabilité de Mme Durngat-Levi au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, sous la responsabilité de M. Bettems.

## **1.2 Séances de Municipalité**

### **1.2.1. Séances ordinaires de la Municipalité**

La Municipalité tient ses séances ordinaires tous les lundis après-midi de 14h à 19h. Durant ces séances, la Municipalité prend des « décisions municipales » de manière collégiale, un principe qui veut que les différents membres d'une autorité défendent l'avis de la majorité du collège. Tout document qui fait suite à une « décision municipale » (courrier, permis de construire, préavis, etc.) est signé au nom de la Municipalité par la Syndique et la secrétaire municipale.

Ces « décisions municipales » concernent par exemple la gestion des prestations à la population (accueil parascolaire, déchetterie, police des constructions, etc.), des biens communaux (bâtiments, forêts, etc.), des finances communales ou encore les projets pour la commune et ses habitants planifiés pour la législature 2021-2026 présentés sous forme de préavis municipaux.

Tous les courriers/courriels adressés à la Commune, y compris ceux destinés spécifiquement à la Municipalité, sont transmis dès réception au Municipal/Service concerné pour traitement. Chaque Municipal/Service prépare les réponses à ces courriers/courriels qu'il portera à l'ordre du jour d'une séance de Municipalité si ceux-ci nécessitent une « décision municipale ». Le Municipal décide également des autres objets qu'il souhaite porter à l'ordre du jour d'une séance. En début de séance, la Municipalité approuve l'ordre du jour. Pour chaque objet soumis à une « décision municipale », le Municipal/Service transmet le jeudi qui précède la séance une note municipale destinée aux membres



de la Municipalité. Celle-ci présente le sujet, les enjeux, les incidences financières, le projet de courrier éventuel ou document à signer au nom de la Municipalité, et une proposition de décision. Les « décisions municipales » se prennent toujours en séance de Municipalité, en présence de la secrétaire municipale, et la séance fait l'objet d'un procès-verbal détaillant chaque décision.

La secrétaire municipale et la Syndique préparent les séances de Municipalité tous les jeudis après-midi. Elles s'assurent que les notes municipales soumises à l'ordre du jour de la Municipalité pour l'approbation du collège comprennent bien l'ensemble des éléments requis. Le secrétariat municipal qui fait suite aux séances est assuré par le Service de l'Administration générale & relations extérieures. L'ensemble des documents (courriers, tout-ménage, préavis en dernière lecture, etc.) présentés par le Municipal/service lors de la séance de Municipalité sont ensuite traités par ce service qui y intègre les modifications éventuelles apportées par la Municipalité durant la séance. L'impression, la mise sous pli et l'envoi des documents est également de la responsabilité de ce service.

En 2022 la Municipalité s'est réunie 41 fois en séance ordinaire. Elle a pris 1308 décisions municipales.

### **1.2.2 Séances extraordinaires de la Municipalité**

La Municipalité se réunit également en séance extraordinaires pour traiter de sujets particuliers. En 2022, la Municipalité s'est réunie 3 fois en séance extraordinaire.

Elle s'est réunie au printemps 2022 pour traiter du dossier de révision du règlement du personnel, en août 2022 pour faire le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de législature et traiter du suivi par les membres de la Municipalité des projets planifiés dans le programme de législature, et en novembre 2022 pour intégrer le projet de pose d'un terrain de football synthétique au sein des projets d'investissements priorités par la Municipalité pour la législature 2021-2026.

### **1.2.3 Séances entre citoyens et Municipalité**

Dans le cadre des activités de ses services, chaque membre de la Municipalité est amené à échanger avec des citoyens, des représentants d'associations locales, etc. au sujet de dossiers sous sa responsabilité. Il arrive que ces échanges n'aboutissent pas à des solutions satisfaisantes et que le souhait soit émis d'une rencontre à l'échelon supérieur, soit une rencontre avec la Municipalité in-corpore.

La Municipalité a accueilli et entendu lors d'une séance le 28 février 2022 la Société de Développement de Prangins (SDP), représentée par M. Kappeler, Président, et Mme Seematter, membre du Comité, ainsi que l'Union des Sociétés Locales (USL), représentée par M. Monge, Président. Il s'agissait d'échanger avec les membres de la nouvelle Municipalité et de faire un tour d'horizon des activités et de la situation de ces deux sociétés locales.

Cette séance a été suivie d'un courrier municipal rappelant que si les personnes rencontrées en marquaient à nouveau l'intérêt cela serait avec plaisir que la Municipalité in-corpore les recevrait à nouveau. Aucune nouvelle demande n'a été formulée en 2022.

La Municipalité a convié le gérant de la Buvette des Abériaux, M. Pareja, à une séance le 14 février 2022 afin de l'entendre concernant la volonté du Football Club Prangins Sport (FC Prangins) d'installer de manière permanente aux Abériaux une roulotte-buvette et également d'échanger de manière plus large avec la nouvelle Municipalité. Il s'agissait notamment d'aborder une des dispositions du contrat du bail à loyer de 2004 entre Pareja Sàrl et la Commune qui stipule que le locataire s'engage vis-à-vis de la Commune à permettre aux Sociétés locales de se réunir en priorité dans tout ou partie de la salle de consommation et de la terrasse.

La Municipalité a ensuite accueilli et entendu lors d'une séance le 14 mars le FC Prangins représenté par M. Devillé, Président, et Mme Génito, membre du Comité, pour échanger autour des attentes de ce club, de leur volonté d'installer de manière permanente une roulotte-buvette et de leurs relations avec le gérant de la Buvette des Abériaux.

Suite à ces 2 séances la Municipalité a décidé que M. Diakoff, Municipal en charge du Service Culture et sociétés locales, qui gère les relations avec les sociétés locales, ainsi que du Service Bâtiments, qui gère les baux à loyer, allait poursuivre les échanges avec le FC Prangins et le tenancier de la Buvette des Abériaux afin d'arriver à une solution satisfaisante pour tous, sans l'installation permanente d'une roulotte-buvette.

Ces deux séances ont été suivies d'un courrier municipal rappelant que si les personnes rencontrées en marquaient à nouveau l'intérêt, ou si le Municipal en charge l'estimait nécessaire, cela serait avec plaisir que la Municipalité in-corpore les recevrait à nouveau. Aucune demande de ce type n'a été formulée en 2022.

### **1.3 Délégations de compétences**

Dans les limites fixées par la loi et les règlements, la Municipalité peut déléguer certaines de ses compétences à un Municipal qui peut ainsi signer des actes qui engagent la Commune. Lorsqu'une délégation de compétence existe, la décision relève du municipal et non de la Municipalité. Le courrier sortant ou le document qui fait suite à cette décision est donc signé par le Municipal responsable et non pas au nom de la Municipalité, par la Syndique et la secrétaire municipale.

En 2022, de nouvelles délégations de compétence ont été ajoutées au sein du règlement de la Municipalité de manière à alléger le nombre de décisions à prendre en séance ordinaire de Municipalité. L'ensemble de ces délégations de compétences ainsi que le fonctionnement de la Municipalité se trouvent au sein du « Règlement de la Municipalité pour la législature 2021-2026 », document qui est disponible sur le site de la commune.

### **1.4 Avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants – Législature 2021-2026**

#### **1.4.1 Projets pour la commune et ses habitants – Etat des lieux – Décembre 2022**

Le programme de législature 2021-2026 présente les projets pour la commune et ses habitants que la Municipalité a planifié de mettre en œuvre durant les 5 années de législature. Pour concrétiser ses objectifs et financer ses projets, la Municipalité agit sur deux fronts.


D'une part, la Municipalité établit chaque année à l'automne un budget annuel de fonctionnement de la commune. Elle y introduit les charges obligatoires mais y fait également figurer les projets de son programme de législature dont les montants d'investissement s'élèvent à moins de CHF 50'000.-. Il s'agit par exemple de financer le projet d'un plan lumière ou encore le projet d'une étude de planification de la mobilité pour améliorer la sécurité et l'agrément des déplacements doux à Prangins. C'est le Conseil communal qui approuve ou amende le budget chaque année au mois de décembre.


D'autre part, la Municipalité planifie, élabore puis propose des projets, qu'elle présente sous forme de préavis au Conseil communal. Un préavis est nécessaire si le montant d'investissement dépasse CHF 50'000.- ou encore s'il s'agit d'un projet de règlement communal. Dans ce cadre l'Exécutif suit le planning des projets prioritaires en début de législature, soit la liste des préavis projetés pour la législature 2021-2026. C'est le Conseil communal qui approuve ou refuse les préavis proposés par la Municipalité.

La Municipalité élabore aussi des rapports-préavis pour présenter au Conseil communal les résultats d'une étude (plan lumière synoptique, planification de la mobilité, etc.) ou présenter la réponse de la Municipalité à un postulat. Le Conseil accepte ou refuse de prendre acte d'un rapport-préavis.


La Municipalité est très heureuse de constater que l'avancement de ses objectifs et projets pour la commune et la population planifiés pour la législature 2021-2026 est très satisfaisant. L'état des lieux à la fin décembre 2022 des préavis et rapport-préavis déposés par l'Exécutif est présenté dans les tableaux ci-après.


Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022		C O M M U N E D E P R A N G I N S					
		Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de <b>préavis municipaux</b> . Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des <b>rapport-préavis municipaux</b> . Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé - D/A = Déposé & Accepté - D/R = Déposé & Refusé					
<b>Service Administration générale &amp; relations extérieures</b>							
Demandes d'autorisations générales pour la législature		-	D/A				
Indemnités de la Municipalité pour la législature		-	D/A				
Modification du règlement du Conseil communal		-		D			
Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires		-		D			
Rapport de gestion		-		D/A	DP	DP	DP
Refonte du site internet		50 000			DP		
<b>Service Urbanisme</b>							
Révision du Plan Général d'Affectation/Plan d'Affectation Communal sur l'ensemble du territoire		180 000		D/A			
Modification du règlement émoulements aménagement du territoire et constructions		-		D			
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce		-		D			
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suites au 1er rapport-préavis		-		D			
Requalification Route du lac (RC1) en localité - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subv. 50%)		3 200 000			DP		
Rapport-préavis - Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts		-			DP		
Rapport-préavis - Plan lumière synoptique		-			DP		
Requalification Route du lac (RC1) hors localité - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subv. 50%)		80 000			DP		
Stratégie Régionale Gestion Zones Activités Economiques (SRGZA)		-			DP		
Valorisation Place du Village & Secteur 02, zone 20km/h au Centre, aménagements mode doux		700 000				DP	
Nouveau PGA - Plan d'affectation communal PACom - Approbation		-				DP	
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglo. Subventions 50%)		300 000				DP	
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subventions 50%)		2 700 000					DP
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation (Projet d'agglo. Subventions 50%)		600 000					DP

 <b>Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b> <b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022</b>		Crédit	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		d'investissement						
<p><i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapports-préavis municipaux. Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.</i></p>								
<p><b>Service Environnement</b></p>								
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux		-		D/A				
Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude		121 000		D/A				
Demande d'un crédit de CHF 83'500.- TTC en vue des travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (taxes affectées)		83 500		D/A				
Rapport-préavis - Réponse au postulat Yvan Bucciol "Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement"		-		D/A				
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)		147 000		D				
Renaturation Promenthouse - Golf du domaine impérial - Crédit d'étude (subv. minimum 60%)		100 000			DP			
Borne de recharge et places Mobility & règlement		20 000			DP			
Révision du règlement du port		-			DP			
Rapport-préavis - Politique climatique 2023-2027 (renouvellement Label Cité de l'Energie)		-			DP			
Révision du règlement sur les arbres		-			DP			
Renaturation Promenthouse - Golf domaine impérial - Crédit de réalisation (subv. minimum 60%)		550 000				DP		
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP) suite au réaménagement de la STEP en station de pompage des eaux usées (STAP)(taxes affectées)		400 000					DP	
<p><b>Service Affaires sociales, enfance &amp; jeunesse</b></p>								
Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023		121 000		D/A				
Acquisition d'affichage numérique mural pour les classes (subventions 50%)		100 000				DP		
Rapport-préavis - Centre d'animation		-				DP		

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026 Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022		 <b>COM M U N E D E</b> <b>P R A N G I N S</b>					
	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc... La Municipalité dépose également des rapports-préavis municipaux. Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.</i>							
<i>Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé - D/A = Déposé &amp; Accepté - D/R = Déposé &amp; Refusé</i>							
<b>Service Bâtiments</b>							
Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 200 000		D				
Sanisettes (WC publics) - Espace public de détente des Abériaux - Crédit de réalisation	400 000			DP			
Entretien/Isolation énergétique - Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Crédit d'étude	150 000			DP			
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments publics	50 000			DP			
Bâtiment EMS - Parcelle 127 - Concours d'architecture & droit de superficie (conjointement avec le Service Urbanisme )	450 000			DP			
Bâtiment du Vieux-Pressoir: pose d'une pompe à chaleur	100 000			DP			
Entretien/Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (étape 3) - Crédit de réalisation	1 000 000				DP		
Logements d'utilité publique pour les aînés/jeunes - Parcelle 127 - Droit de superficie	-						DP
Bâtiment Très le Châtel, mise aux normes énergétiques selon CECEB+	594 000						DP
<b>Service Culture &amp; sociétés locales</b>							
Rapport-préavis- Réponse au postulat Daniel Bujard "Prangins: une véritable politique culturelle"	-		D/R				

<b>Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b>		<b>COM M U N E D E</b>					
<b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022</b>		<b>PRANGINS</b>					
	Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc... La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux. Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.							
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé - D/A = Déposé & Accepté - D/R = Déposé & Refusé					
<b>Service Finances</b>							
Plafond d'endettement 2021-2026	-	D/A					
Comptes	-	D/A	D/A	DP	DP	DP	DP
Arrêté d'imposition	-	D/A	D/A	DP	DP	DP	DP
Budget	-	D/A	D/A	DP	DP	DP	DP
<b>Service des Ressources humaines</b>							
Règlement du personnel communal	-		D				
<b>Office informatique</b>							
Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique	-		D				
Déploiement d'un réseau informatique entre les bâtiments communaux	160 000			DP			

<b>Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b> <b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022</b>		 <b>COM M U N E D E</b> <b>PRANGINS</b>						
		Crédit	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux. Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.</i>		d'investissement						
		<i>Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé - D/A = Déposé &amp; Accepté - D/R = Déposé &amp; Refusé</i>						
<b>Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</b>								
Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (taxes affectées)		1 900 000	D/A					
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)		-		D/A				
Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux		-		D/A				
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien		50 400		D/A				
Réfection du Colombarium au cimetière		93 000		D/R				
Rapport-préavis - Réponse au postulat Joanna Baird "Pour une véritable gestion des déchets: transparente, pragmatique et préservatrice de ressources "		-		D/A				
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction Pont de la Redoute		155 200		D/A				
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (taxes affectées)		133 600		D				
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Prangins-Rive à Nyon -		2 000 000			DP			
Crédit de réalisation (taxes affectées)								
Terrain synthétique de football - Crédit d'étude		50 000			DP			
Eclairage et trottoir route du Curson		400 000			DP			
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (taxes affectées)		600 000			DP			
Arrêt de bus des Mèlèzes		190 000			DP			
Secteur 03 - Zone à vitesse modérée Trembley/Mèlèzes/Combe & aménagement doux		32 000			DP			
Secteur 04 - Zone à vitesse modérée Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélaré		30 000			DP			
Achat d'une tondeuse		70 000			DP			
Travaux de curage et réfection du collecteur sous l'étang des fossés (une partie en taxes affectées)		210 000			DP			

<b>Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026</b> <b>Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2022</b>		 <b>COM M U N E D E</b> <b>PRANGINS</b>				
		2021	2022	2023	2024	2025
La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal sous forme de préavis municipaux. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au Conseil communal (CC) d'adopter les dépenses qu'il implique, d'écarter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc... La Municipalité dépose également des rapport-préavis municipaux. Un rapport-préavis est un document qui présente la réponse de la Municipalité à un postulat ou une démarche/étude entreprise par la Municipalité et demande au CC d'en prendre acte.		Crédit				
		d'investissement				
		Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé - D/A = Déposé & Accepté - D/R = Déposé & Refusé				
<b>Suite - Service Travaux publics, déchets, voirie &amp; espaces verts</b>						
Secteur 07 - Zone à vitesse modérée Promenthoux & aménagement mobilité douce ainsi que la réfection de la route de Promenthoux		210 000			DP	
Terrain synthétique de football - Crédit de réalisation		2 000 000			DP	
Réfection chemin du Coutelet et création collecteurs eaux claires/eaux usées (EC/EU) (dont une partie en taxes affectées)		700 000				DP
Secteur 05 - Zone à vitesse modérée Coutelet/Gare/Chenalette/Benex/Curson/Morettes/Redoute & aménagements mode doux		200 000				DP
Secteur 06 - Zone à vitesse modérée Bellevue/Clos/Bertoule/Bossière & aménagements mode doux		100 000				DP
Contrôle des séparatifs des canalisations des eaux claires/eaux usées (EC/EU) (taxes affectées)		520 000				DP
Remplacement containers enterrés - 5 ans 60 containers - (taxes affectées)		1 200 000				DP
Travaux après contrôle (TAC) des séparatifs des canalisations des eaux claires/usées EC/EU (taxes affectées)		2 000 000				DP



#### **1.4.2 Réponses aux interpellations déposées par la Municipalité en 2022**

En 2022, la Municipalité a répondu aux interpellations suivantes :

- Interpellation de MM. Abid et Durgnat concernant la commission consultative des projets municipaux
- Interpellation de M. Rumley « *Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie* »
- Interpellation de Mme Carvagna-Deblue « *Valse des employés communaux : que se passe-t-il ?* »
- Interpellation de Mme André et M. Auberson : « *Une salle, deux salles, trois salles, ... ou l'imbroglia des locations de salles* »
- Interpellation de M. Dorenbos « *Quelle vie après la Poste à Prangins ?* »
- Interpellation de M. Rumley « *Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ?* »
- Interpellation de M. Vogel « *A quand un terrain synthétique aux Abériaux ?* »

#### **1.4.3 Règlements communaux entrés en vigueur en 2022**

En 2022, les règlements suivants sont entrés en vigueur :

- Règlement général de Police : approuvé par la cheffe du Département des institutions et du territoire et du sport le 28 juin 2022
- Règlement concernant l'usage du domaine public : approuvé par la cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le 6 septembre 2022
- Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux : approuvé par le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité le 13 octobre 2022

#### **1.5 Commission consultative des projets municipaux**

La commission consultative des projets municipaux est une commission extraparlamentaire composée de six Pranginois issus de la société civile. Cette commission a pour mission d'aider la Municipalité par ses conseils et réflexions dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de certains projets que la Municipalité a inscrit dans son programme de législature 2021-2026. La commission est un instrument actif de consultation et peut aussi être parfois une manière de renforcer la proximité avec la population en faisant remonter les préoccupations de la société civile. La Commission consultative des projets municipaux a été sollicitée 5 fois en 2022, 2 fois par la Syndique en charge du service Urbanisme (Planification Mobilité, Révision du Plan d'Affectation Communal), 2 fois par la Municipale en charge du Service Environnement (Plan climat, Subventions), et une fois par le Municipal en charge du service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (Gestion des déchets).

En 2022, la Municipalité a répondu à une interpellation de Me les conseillers communaux Léo Durgnat et Samir Abid intitulée " *La commission consultative des projets de la Municipalité*".

#### **1.6 Relations avec l'association intercommunale Région de Nyon**

La population pranginoise a décidé lors du référendum de 2019 que notre commune ne ferait plus partie de l'association intercommunale *Région de Nyon* (RdN) dès janvier 2021. Dans le cadre des réflexions menées en début de législature, la nouvelle Municipalité a évidemment abordé la question de notre appartenance à cette association. Elle a toutefois estimé que dans le respect de la décision prise peu de temps auparavant par les pranginois il ne serait pas légitime d'aborder à nouveau ce débat durant la législature 2021-2026.

La Municipalité a écrit en 2022 un courrier au Comité Directeur (CoDir), soit l'Exécutif de l'association intercommunal RdN. Elle a formulé la demande de continuer à participer financièrement aux démarches régionales en faveur de l'environnement (réseau agro-écologique) ce qui a été accepté, une convention a été signée. Le CoDir a par contre refusé la demande de la Municipalité de réintroduire une station de vélos en libre-service Publibike sur territoire pranginois, arguant qu'il ne pouvait y avoir de prestations « à la carte ».

### **1.7 Rencontre avec des Municipalités des communes avoisinantes**

En 2022 la Municipalité a été invitée par la Municipalité de Nyon et celle de Gland à partager un moment convivial autour d'un repas.

### **1.8 Rencontre avec Mme le Préfet**

Mme le Préfet qui assure la haute surveillance du Canton sur les communes du district de Nyon a rendu sa visite annuelle à notre commune le 19 janvier 2022. Elle a pour tâche de vérifier la conformité des documents et des procédures mises en place par les Autorités communales. Elle a donc rencontré la Présidente la secrétaire du Conseil communal, la boursière, la secrétaire communale et ensuite la Municipalité. Ce fut l'occasion comme chaque fois d'échanges fructueux à la bonne marche des affaires communales.

### **1.9 Rencontre avec la population**

Comme chaque année la Municipalité a participé in-corpore aux festivités du 1<sup>er</sup> août en offrant l'apéritif à la population. Début septembre, elle a organisé et participé à l'accueil des nouveaux habitants qui a lieu dans le cadre de la fête au village. Elle a également reçu les nouveaux citoyens en novembre et participé au repas des aînés en décembre.

### **1.10 Echanges et rencontre avec la population concernant des dossiers spécifiques**

Dans le cadre des activités des Municipaux au sein des services respectifs dont ils sont responsables de nombreuses rencontres avec la population ont également été organisées en 2022.

Un atelier participatif a été organisé en juin sur l'élaboration du Plan Lumière ainsi qu'une rencontre concernant la planification de la mobilité au mois de juin. Le premier atelier participatif sur l'élaboration du Plan d'affectation communal (PACom) a également eu lieu en septembre.

Deux rencontres avec la population concernant le Défi climat ont été organisées, une fois en juin et une fois en mars. Il a également été organisé une rencontre concernant la sensibilisation pour la biodiversité au mois de mars.

Une 2<sup>ème</sup> rencontre avec les riverains concernant le projet de construction d'un bâtiment abritant une crèche et un restaurant scolaire a eu lieu au mois de février

Une rencontre visant à sensibiliser la population concernant la gestion des déchets a été organisée au mois de mai. La population a été conviée à participer à un « Clean up day » en septembre et a aussi été invitée lors de l'inauguration de la ressourcerie qui a eu lieu en novembre.

## **2. CONSEIL COMMUNAL**

### **2.1 Relations avec le bureau du Conseil communal et coordination**

Les relations et la coordination entre le Conseil communal et la Municipalité s'opèrent entre la syndique et la Présidente du Conseil communal à l'occasion de séances régulières ayant lieu avant chaque Conseil communal. La Secrétaire municipale ainsi que la secrétaire du Conseil communal assistent à ces séances.

La Présidente du Conseil communal (et le bureau) décident d'entente avec la Municipalité les dates des séances du Conseil communal. En 2022 le Conseil communal a siégé 9 fois aux dates suivantes :

2 février, 23 mars, 4 mai, 15 juin, 24 juin, 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 7 décembre

### **2.2 Préavis modifiant le règlement du Conseil communal**

Le Préavis No. 16/2022 « *Modification du Règlement du Conseil communal* » a été déposé par la Municipalité sur le bureau du Conseil en juin 2022.

Ce préavis répond à une motion de M. le Conseiller communal Jacques Auberson pour la réactualisation du Règlement du Conseil communal de Prangins. Il répond également au projet de modification du règlement du Conseil communal en vue de la création d'une Commission permanente de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD) de M. le Conseiller communal Yvan Bucciol.

### **2.3 Organisation des votations et élections**

En collaboration avec le Bureau du Conseil communal, le service Administration général & relations extérieures prépare les votations et élections, soit en 2022 les éléments suivants :

- 13 février - 4 objets fédéraux ;
- 20 mars - élections cantonales ;
- 15 mai - 3 objets fédéraux et un référendum communal ;
- 25 septembre - 4 objets fédéraux et un objet cantonal.

### **2.4 Référendums et initiatives**

Le service Administration générale & relations extérieures procède à la saisie des référendums et des initiatives aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Ce travail demande de vérifier que les signataires ont bien les droits politiques pour signer ces référendums et/ou initiatives.

Le service a géré l'ensemble des procédures en 2022 en relation avec le référendum relatif à l'arrêté d'imposition 2022.

En mai 2022, la population a refusé à près de 80% l'augmentation de 55% à 58% du taux d'imposition communal. Dans le respect et à la lumière de la décision prise par les pranginois pour l'arrêté d'imposition 2022, la Municipalité a décidé de ne pas proposer d'augmentation du taux d'imposition communal pour l'arrêté 2023 et pour le reste de la législature.

La proposition de la Municipalité d'augmenter le taux d'impôt communal se fondait sur la situation financière de la commune qui s'explique par la part importante des recettes communales (plus de 20 points d'impôts communaux) qui se volatilise chaque année pour financer les dépenses sociales décidées par le Canton (facture sociale aussi appelée péréquation indirecte ou participation à la cohésion sociale). En effet, les charges du ménage communal hors facture sociale sont maîtrisées et sont par ailleurs sous le contrôle du Conseil communal.

## **2.5 Pétitions**

En 2022 la Municipalité a reçu 2 pétitions.

La première concernait la diminution ou l'arrêt du son des cloches de Prangins la nuit. La Municipalité a traité cette pétition en introduisant un processus à la fois électronique et mécanique, qui permet d'arrêter les sonneries la nuit. Dorénavant, les cloches sonnent une dernière fois à 23 heures puis reprennent à 7 heures, hormis à l'occasion de fêtes religieuses, comme la Messe de minuit, où celles-ci sont tout de même carillonnées.

La Municipalité a reçu en décembre 2022 une pétition pour un passage en zone à vitesse modérée de la route du Clos et du chemin de la Bertoule, routes fréquentées par les enfants qui se rendent à l'école du site scolaire de la Combe. Or la Municipalité avait déjà décidé en novembre 2022 de viser l'introduction de zones à vitesse modérée sur l'ensemble du périmètre bâti pranginois, périmètre qui inclus évidemment ces deux routes. Cette pétition renforce donc la décision municipale. L'ensemble des pétitionnaires ont été informés par courrier municipal.

## **3. ADMINISTRATION COMMUNALE**

### **3.1 Organisation et coordination de l'administration communale**

#### **3.1.1 Organisation de la Municipalité et des services de l'administration communale**

L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale au 31 décembre 2022 est présentée dans l'organigramme ci-après. L'administration communale comprend 43 collaborateurs fixes et 21 collaborateurs auxiliaires.

Chaque membre de la Municipalité dirige les affaires d'un ou de plusieurs services et traite des relations entre et avec les collaborateurs des services sous sa direction. Chaque service est chapeauté par un responsable de service (anciennement chef de service) que le Municipal rencontre de manière hebdomadaire. Ces réunions permettent de préparer les dossiers à présenter pour décision à la Municipalité ainsi que le suivi des affaires courantes du service. Les Municipaux, et donc les responsables de services, collaborent sur énormément de dossiers « partagés » entre les différents services de l'administration (introduction des zones 30km, gestion différenciée des espaces verts, etc.).

#### **3.1.2. Communication et disponibilités des services de l'administration communale**

La Municipalité promeut une administration communale efficiente au service et à l'écoute des citoyens tout en préservant le bien-être des collaborateurs. Dans cette optique, elle privilégie les préceptes de communication suivants entre les services et les interlocuteurs extérieurs.

##### ***Accusé de réception***

Lorsqu'un service reçoit un courriel/courrier qui nécessite un certain temps pour y répondre, notamment lorsque la réponse préparée par le service devra être portée à l'ordre du jour d'une séance de Municipalité afin d'envoyer un courrier au nom de la Municipalité, le service concerné envoie un accusé de réception qui explique que la réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

##### ***Accueil guichet et permanence téléphonique***

Seuls le service Administration générale & relations extérieures et le service Contrôle des habitants ont des obligations d'heures d'ouverture de guichet. Durant ces heures d'ouverture, ces services doivent également assurer une permanence téléphonique et la population doit toujours pouvoir atteindre un interlocuteur qui répond au téléphone. En dehors des heures d'ouverture du guichet, un répondeur indique les heures d'ouverture du guichet et de la permanence téléphonique.



### **Accueil sur rendez-vous**

Le Service Urbanisme, le Service Environnement, le Service Affaires sociales, enfance & jeunesse, le Service Bâtiments et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts n'ont pas d'obligation d'ouverture fixe de guichet. Ces services accueillent la population sur rendez-vous, en principe le matin. Ces services ont tous un numéro de téléphone accessible au public sans toutefois avoir une obligation de permanence téléphonique. En effet, ce numéro peut être placé sur un répondeur lorsque le service le souhaite. Dans ce cas, un répondeur sera toujours mis en route qui indiquera un message vocal type : « *Bonjour, vous êtes bien au Service Urbanisme de la commune de Prangins. Pour toute demande de renseignements ou de rendez-vous, merci d'envoyer un courriel à (courriel du service) en laissant vos coordonnées, y compris votre numéro de téléphone. Il vous sera répondu dans les meilleurs délais. Le Service répond à vos appels et reçoit sur rendez-vous le matin* ».

### **3.1.3 Séances de restitution suite aux séances de Municipalité**

Suite aux séances hebdomadaires de Municipalité, la secrétaire municipale est chargée d'informer les responsables de services des décisions municipales. A cet effet, elle réunit une conférence des responsables de service chaque semaine le mardi qui suit la séance de Municipalité. Les informations sont fournies oralement et sont destinées exclusivement à l'usage interne de l'administration communale. La secrétaire municipale est également chargée d'informer les collaborateurs de la commune au nom de la Municipalité à la suite de certaines décisions prises par la Municipalité. En 2022 il y a eu 41 séances de restitution.

### **3.1.4 Guide Pratique pour les collaborateurs**

Un guide pratique pour les collaborateurs est tenu à jour et à la disposition de tous les nouveaux collaborateurs. Celui-ci traite de sujets comme l'organisation interne de l'administration communale, le rôle de la Municipalité et son programme de législation, le fonctionnement de l'administration communale ainsi que toutes les informations liées aux collaborateurs (règlement du personnel, etc.).

### **3.1.5 Séances Collaborateurs/Municipalité**

Tous les collaborateurs, qu'ils soient fixes ou auxiliaires, sont associés aux activités organisées par la Municipalité, que cela soit les séances de rencontre et d'échanges entre la Municipalité et les collaborateurs ou les événements festifs comme l'apéritif dinatoire estival ou le repas de fin d'année.

En 2022, deux séances collaborateurs/Municipalité ont été organisées. Durant cette séance, les membres de la Municipalité présentent aux collaborateurs les activités et projets menés par la Commune puis une brève session de questions/réponses s'en suit. La séance se poursuit avec un moment d'échange convivial autour d'un apéritif dinatoire.

### **3.1.6 Festivités Collaborateurs/Municipalité**

La Municipalité a eu le plaisir d'inviter les collaborateurs à 2 moments festifs, soit en juin pour un apéritif dinatoire estival qui a eu lieu au Café des Alpes et en décembre pour le repas de fin d'année qui a eu lieu au Café du Château.

### **3.1.7 Cadeau de fin d'année aux collaborateurs**

En 2022, la Municipalité a eu le plaisir d'offrir en fin d'année aux collaborateurs un bon cadeau d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir au Tea-room du village. Elle a souhaité par ce geste remercier les collaborateurs pour leur implication tout au long de l'année dans les activités communales.

### **3.1.8 Formation à l'ensemble des collaborateurs**

En septembre 2022 les collaborateurs et les membres de la Municipalité ont pu suivre une formation sur les marchés publics. Celle-ci a permis de mieux comprendre les processus à respecter lors de développement de projets communaux. Le règlement de la Municipalité, fourni aux collaborateurs, explicite également les procédures de marchés publics à respecter.

## **3.2 Autres activités transversales du Service Administration générale & relations extérieures**

### **3.2.1 Guichet**

Le Service Administration générale & relations extérieures est le seul service (avec celui du Contrôle des habitants) à avoir un guichet permanent ouvert selon des horaires fixes. Ce guichet permet à la population de venir consulter les dossiers mis à l'enquête dans le cadre de dossiers de police des constructions, d'acheter les cartes journalières ou d'obtenir des renseignements généraux. Le guichet est ouvert tous les matins de 8h00 à 12h00. Le nombre de personnes passant au guichet du service varie entre 5 et 10 personnes par jour en moyenne.

Une section « Guichet virtuel » sur la page principale du site internet communal regroupe les prestations délivrées par les différents services de l'administration communale et permet ainsi de rediriger les citoyens vers les informations fournies par le service concerné par leurs demandes.

### **3.2.2 Pilier public**

Le Service Administration générale & relations extérieures est chargé de la mise à jour régulière du pilier public communal qui se trouve à la Place 2. Cet espace est réservé aux informations et communications officielles des autorités pranginoises. Il informe notamment sur :

- Les avis d'enquête ;
- Les permis de construire ;
- Les votations et/ou élections ;
- Les informations officielles importantes.

### **3.2.3 Huissier**

Le Service Administration générale & relations extérieures est chargé des relations avec l'huissier. L'huissier est présent lors de manifestations officielles organisées par la Municipalité ou l'un de ses membres. Il assure le service des boissons ainsi que l'ouverture et la fermeture des portes du bâtiment concerné.

### **3.2.4 Gestion documentaire**

Le Service Administration générale & relations extérieures s'occupe quotidiennement de l'ensemble de la gestion des courriers entrants et sortants. Il a également pour mission d'implémenter une gestion intégrée des documents (GID). Celle-ci permettra d'accéder plus facilement à une vue d'ensemble sur une affaire en adoptant une nomenclature des documents et une structure de classement unique et logique au travers de l'administration communale. Le travail de mise en place d'une GID efficiente a continué en 2022, avec un état des lieux effectué par un mandataire extérieur ainsi que des adaptations au plan de classement.

La Commune a mandaté une entreprise pour s'occuper du traitement physique des documents qui sont destinés aux archives communales. Les demandes de consultation et la mise à disposition de documents classés aux archives sont formulées auprès du Service de l'Administration générale &

relations extérieures. Les demandes simples sont gérées par la secrétaire municipale ou son adjoint. Les demandes plus complexes sont gérées par le mandataire de la commune responsable des archives.

### **3.2.5 Autorisations pour les manifestations**

Le Service Administration générale & relations extérieures traite les autorisations de manifestations sur le territoire communal qu'elles soient privées ou organisées par la Commune en lien avec le portail cantonal POCAMA. Cette application est utilisée pour annoncer toute manifestation d'importance sur le sol communal et en demander son autorisation. En 2022, la Municipalité a accepté l'autorisation de 19 manifestations via le portail POCAMA.

### **3.2.6 Diminution de l'empreinte carbone de l'administration communale**

Parmi les plus de 60 mesures de la politique climatique 2019-2023, la démarche visant à diminuer l'empreinte carbone de l'ensemble des activités des collaborateurs des 10 services de l'administration communale été entamée en 2022. Le bilan carbone concerne les pratiques au sein des bureaux mais également les activités de l'accueil parascolaire, de la conciergerie/entretien/maintenance des bâtiments communaux, de la voirie & des espaces verts ou encore du port et de la station d'épuration.

Suite à l'analyse de ce bilan, les experts vont organiser une séance visant d'une part à informer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et d'autre part à transmettre des consignes et outils qui permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale de l'administration communale à court/long terme.

### **3.2.7 Préparation aux risques de pénurie d'énergie**

Le Conseil d'Etat a demandé aux communes vaudoises de mettre en place des économies d'énergie (gaz et électricité) et de se préparer aux risques de pénurie d'électricité qui concernent les 3 premiers mois de l'année 2023. En effet, si les mesures d'économie ne suffisent pas, la Confédération pourrait ordonner des délestages d'électricité, soit des coupures volontaires de courant par cycle de 4 heures par région. La survenue d'un tel scénario est peu probable, mais il faut néanmoins s'y préparer.

Les communes ont notamment dû organiser des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) où la population pourrait trouver des prestations essentielles en cas de rupture de l'approvisionnement électrique ou de défaillance des systèmes de télécommunication. L'autonomie de ce PRU en cas de coupure d'électricité sera garantie ainsi qu'une radio fournie par le Canton.

## **4. COMMUNICATION**

### **4.1 Communiqués de presse et conférence de presse**

La Municipalité a publié quatre communiqués de presse en 2022 :

- Défi climat – le 09.05.2022
- Référendum relatif à l'arrêté d'imposition : refus clair de l'augmentation de 55% à 58% du taux d'imposition communal – le 16.05.2022
- Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, Cyclomania s'emparera de Nyon, Prangins et Gland – le 25.08.2022
- Lancement des comptes officiels de la Municipalité sur Instagram et Facebook – le 13.10.2022

La Municipalité a organisé une conférence de presse en 2022 soit le 24 octobre. Cette conférence a permis de présenter de manière détaillée les nombreux préavis déposés sur le bureau du Conseil communal en octobre. La commune transmet systématiquement ses préavis et rapport-préavis à la presse après qu'ils aient été déposés sur le bureau du Conseil communal.



## **4.2 Site Internet**

Le Service Administration générale & relations extérieures assure la mise à jour du site internet. En plus des nouvelles annoncées sur la page d'accueil, dans l'agenda et sur l'onglet « pilier public » - représentant environ 132 nouvelles informations par année - les autres pages du site sont régulièrement actualisées.

En 2022, l'ensemble des préavis et rapports de commissions depuis 1971 ont été placés sur le site de la Commune.

## **4.3 Prangins Info – Journal des Autorités**

Diffusé par voie de tout-ménage et disponible sur le site internet de la Commune, Prangins Info est destiné à la diffusion des informations communales officielles. Des informations sont données sur l'ensemble des activités des services de l'administration communales et sur l'avancement des projets planifiés pour la commune et ses habitants. Le Président du Conseil communal donne des informations sur les décisions prises par l'organe délibérant.

La Municipalité a publié deux numéros du Prangins Info en 2022.

## **4.4 Tout-Ménage**

En 2022, la Municipalité a transmis 7 tout-ménages concernant les sujets suivants :

- Présentation des subventions climat et biodiversité
- Invitation à participer au Défi climat
- Invitation à participer à l'atelier participatif pour l'élaboration d'un Plan lumière
- Fermeture de la RC1
- Invitation à participer au « Clean-up-day »
- Invitation à participer à l'atelier participatif et élaboration du Plan d'Affectation Communal
- Invitation à l'inauguration de la ressourcerie

## **4.5 Communication sur les réseaux sociaux**

La Municipalité a souhaité renforcer sa communication sur les réseaux sociaux par le lancement en 2022 d'un compte Instagram et d'une page Facebook. Elle présente ainsi les activités déployées pour la commune et ses habitants à retrouver sous les liens suivants.

Lien instagram : [https://www.instagram.com/commune\\_de\\_prangins/](https://www.instagram.com/commune_de_prangins/)

Lien Facebook : <https://www.facebook.com/communedeprangins>

# **5. ECONOMIE & TOURISME**

## **5.1 Rencontre avec certains acteurs de l'économie pranginoise**

Le Service Administration générale & relations extérieures a organisé diverses rencontres avec les acteurs économiques de notre commune afin de les écouter et de soutenir au mieux leur dynamisme. La Syndique et la secrétaire municipale ont échangé avec la directrice du Musée de Prangins, acteur précieux de l'attrait touristique pranginois, l'entreprise Denogent, les représentants des cafés-

restaurant et commerces pranginois du centre du village, ainsi que les agriculteurs. L'entreprise GSK, nouvellement Haleon avait invité une délégation de la Municipalité en septembre 2021.

## **5.2 Fermeture de la poste**

Au grand regret de la Municipalité l'office postal de Prangins a fermé le 20 mai 2022. Les opérations postales sont depuis effectuées à partir du domicile (expédition de lettres, de colis, commande de timbres postes, retrait d'espèces ou paiement des factures) ou par un déplacement dans un bureau de poste des filiales avoisinantes.

Dès 2015 de nombreux échanges ont eu lieu entre la Municipalité et les représentants de la poste. Le sursis accordé à l'office postal est ensuite révoqué et, fin 2019, la Poste annonce à la Municipalité la confirmation de la fermeture de sa filiale sur notre commune. Les Autorités ont réagi sans succès auprès de la commission fédérale de la Poste (PostCom) afin de faire valoir ses arguments. A plusieurs reprises, la Municipalité s'est adressée et a échangé avec les commerces locaux pour une reprise des prestations postales. Malheureusement, aucun commerce n'a souligné son intérêt. La précédente Municipalité a alors examiné au printemps 2021 l'opportunité de reprendre le service postal au sein de l'administration communale et a choisi de ne pas le faire. Le nouvel Exécutif a confirmé ladite décision à l'automne 2021.

En mai 2022, la Municipalité a répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Peter Dorenbos intitulée "*Quelle vie après la poste ?*".

## **5.3 Tourisme**

### **5.3.1 Bilan touristique 2022**

Le tourisme à Prangins a enregistré un total de 16'541 nuitées pour l'année 2022. L'hôtel La Barcarolle a enregistré un total de 12'053 nuitées, l'Auberge communale en a enregistré 2'209 et le Relais de l'Aérodrome 2'279. Le nombre de nuitées pour l'année 2022 reste toujours en dessous du chiffre record pré-COVID de 2019 qui avait comptabilisé 19'442 nuitées.

Concernant les visiteurs au Musée national suisse – Château de Prangins, celui-ci a pu compter 36'084 visiteurs muséaux et 14'490 visiteurs non muséaux, soit un total de 50'574 visiteurs.

### **5.3.2. Préavis concernant le tourisme**

La Municipalité a déposé un premier préavis concernant la taxe de séjour en juillet 2022 qu'elle a ensuite retiré pour déposer le Préavis No. 32/2022 « *Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires* » sur le bureau du Conseil en décembre 2022.

La Municipalité a proposé à travers ce préavis de continuer à participer au mécanisme régional mis en place en 2008 pour gérer la taxe de séjour perçue auprès des hôtes en séjour dans le district, soit le règlement en vigueur à Prangins jusqu'au 31 décembre 2022, à savoir le règlement-type adopté par 45 des 47 communes du district de Nyon qui a été dénoncé pour la même date.

L'association intercommunale Région de Nyon (RdN) a informé la Municipalité en novembre 2022 que pour participer au Fonds régional d'équipement touristique (FRET), il était nécessaire qu'une commune non-membre de RdN adopte le *Règlement de la taxe régionale de séjour*. Ainsi, la mise en œuvre de la future carte de transport touristique régionale, financée par le FRET, projet que la Municipalité soutient, est prévue uniquement dans les communes adhérentes à ce règlement.

## 6. TERRAINS

### **6.1. Terrains communaux**

Les terrains communaux comprennent des parcelles utilisées par la Commune comme celles des Abériaux, de la plage ou du cimetière, des parcelles louées à des agriculteurs faisant l'objet de baux à ferme comme celle de Grand Bois, des parcelles mises en droit de superficie comme celle sur laquelle se trouve l'hôtel La Barcarolle, des parcelles louées sous forme de jardins communaux ou encore des parcelles de forêts comme celle du Bois des Ages. Les terrains communaux comprennent également des parcelles en zone constructible encore libres de construction, soit la parcelle 127 située au chemin de la Tuillière au nord de la route de l'Etraz et la parcelle 318 située sur le parking du centre des Morettes.

Le service Administration générale & relations extérieures est responsable du suivi financier des droits de superficie et des baux à ferme. Il gère également l'achat éventuel de parcelles au travers de l'exercice du droit de préemption.

### **6.2 Droits de superficie**

Il y a quatre parcelles communales au bénéfice d'un droit de superficie. La parcelle No. 220 au centre du village située derrière l'Auberge dispose d'un droit de superficie signé en 2013 en faveur de la société coopérative d'habitation « Des Plantaz ». Sur cette parcelle se trouve un immeuble locatif subventionné comprenant 16 appartements respectant les normes en matière de construction de logements mis au bénéfice de l'aide des pouvoirs publics.

La société coopérative « Cité Derrière » bénéficie d'un droit de superficie, signé en 2010, sur la parcelle No 545 où se trouve le bâtiment « Les Papillons » qui comporte des logements protégés. Une redevance est versée à la Commune de Prangins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La parcelle No. 334 fait l'objet d'un droit de superficie signé en 1998 en faveur de la carrosserie Lauber pour laquelle une redevance annuelle est payée à la Commune de Prangins.

La parcelle No. 437 a un droit de superficie en faveur de BH Bays Hôtels SA, signé en 1998. Sur la parcelle se trouve le complexe hôtelier de la Barcarolle. Une redevance est versée annuellement à la Commune de Prangins.

### **6.3. Baux à ferme**

La Commune est propriétaire de plusieurs parcelles agricoles louées à des agriculteurs pranginois, dont la parcelle No. 37 sise au lieu dit « Grand-Bois ». La Municipalité a accepté qu'un de ces agriculteurs sous-loue, en faveur de l'Association Au-Potager de Prangins, 6'000 m<sup>2</sup> de la parcelle No. 37. Le projet vise à ce que la population puisse accéder à un jardin clé en main avec l'accompagnement des maraîchers et du comité de l'association. Le soutien financier pour cette mise à disposition par l'agriculteur à l'association est apporté au travers des aides et subventions aux sociétés locales.

### **6.4 Droit de préemption**

Les dispositions relatives au droit de préemption, prévues par la loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif (LPPPL), permettent aux communes d'acheter de manière prioritaire un bien-fonds (bâti ou non bâti) mis en vente et déjà affecté en zone à bâtir légalisée, dans le but d'y créer des logements d'utilité publique. Il s'agit donc d'un achat respectant les conditions fixées entre le vendeur et l'acheteur initialement prévu. La Municipalité a reçu 9 propositions de droit de préemption en 2022.

# SERVICE URBANISME

## 1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Projet d'agglomération Grand Genève
- 1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050
- 1.3 Périmètre compact d'agglomération
- 1.4 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
- 1.5 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)
- 1.6 Etudes en lien avec le Plan d'affectation communal (PACom)
- 1.7 Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

## 2. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

- 2.1 Planification des zones à vitesse modérée & aménagements en faveur des modes doux
- 2.2 Requalification de la Route du Lac (RC1)
  - 2.2.1 Tronçon RC1 en localité
  - 2.2.2 Tronçon RC1 hors localité
- 2.3 Passerelle Nyon-Prangins
- 2.4 Passerelle Prangins-Gland
- 2.5 Requalification de la Place du village
- 2.6 Stratégie de gestion différenciée des espaces verts communaux
- 2.7 Plan lumière

## 3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

- 3.1 Constructions privées
- 3.2 Abattage d'arbres

# SERVICE URBANISME

---

*Municipale responsable : Dominique-Ella Christin*

## **Les missions principales du Service Urbanisme sont les suivantes:**

- Piloter l'aménagement du territoire, soit la planification et la coordination de l'urbanisation, des mobilités, du paysage et de l'environnement
- Planifier la stratégie en matière de mobilité et développer des projets d'espaces publics (mobilité, places et aménagements paysagers).
- Gérer la police des constructions soit les procédures de mise à l'enquête et la délivrance des permis de construire ainsi que les procédures d'abattage d'arbres.

## **1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **1.1 Projet d'agglomération Grand Genève**

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses à candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse. A travers ces Projets d'agglomération (PA), chaque bassin de vie s'engage à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, transport et aménagements paysagers en contrepartie d'un financement fédéral pour certaines mesures de transport. La génération d'un projet se réfère à l'année de dépôt des projets (PA 2<sup>e</sup> génération en 2012, PA 3<sup>e</sup> génération en 2016, PA 4<sup>e</sup> génération en 2020). Quatre projets emblématiques de la Commune de Prangins en faveur de la mobilité sont inscrits en tant que projet d'agglomération, et bénéficieront à ce titre d'un co-financement fédéral, sous réserve que les travaux soient réalisés avant certaines échéances :

- Requalification de la Route du Lac (RC1) Nyon-Prangins en localité et Passerelle Nyon-Prangins : PA 2<sup>e</sup> génération (début des travaux avant le 31.12.2027)
- Projet de liaison modes doux Gland-Prangins (aussi appelé passerelle Gland-Prangins) : PA 3<sup>e</sup> génération (début des travaux avant le 31.12.2025)
- Requalification de la Route du Lac (RC1) Prangins-Gland hors localité : PA 4<sup>e</sup> génération (début des travaux avant le 31.12.2028)

### **1.2 Vision territoriale transfrontalière 2050**

La Vision territoriale transfrontalière 2050 (VTT 2050) engage l'ensemble du Grand Genève sur les défis que pose la transition écologique, en partant du principe que l'aménagement du territoire constitue un levier essentiel pour atteindre la neutralité carbone. Il s'agit d'une démarche de planification qui se décline à plusieurs échelles : celle de l'agglomération, celle des quatre périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA), ainsi que celle plus locale des focus territoriaux. La vision territoriale se dessine par le projet à partir du travail des équipes PACA. Ce travail inclut non seulement les différentes entités du Grand Genève et notamment les communes, mais aussi le grand public. Cette démarche est également encadrée et renforcée par des études thématiques d'agglomération (étude environnementale stratégique, dynamiques socio-démographiques et capacités d'accueil, stratégie mobilité 2050, concertation citoyenne). L'objectif à terme est que chaque entité composant le Grand Genève reprenne cette vision dans ses propres outils de planification.

La Commune de Prangins fait partie des groupes de suivi technique et politique du PACA Jura et, à ce titre, est invitée à participer aux différents ateliers et séances de travail. La démarche a officiellement débuté à l'été 2022, par une phase de diagnostic. L'élaboration de la VTT s'étalera sur toute l'année 2023, avec une version finale mise en consultation a priori début 2024.

### **1.3 Périmètre compact d'agglomération**

La Commune de Prangins, aux côtés de huit autres communes du district de Nyon (soit Nyon, Eysins, Coppet, Commugny, Gland, Vich, Rolle et Mont-sur-Rolle), fait partie du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève. En application de la 4<sup>e</sup> adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn4, 2017), ces communes devront accueillir, selon une vision coordonnée, la plus grande partie du développement urbain et de la croissance démographique planifiée au sein du district de Nyon à l'horizon 2030-2040. Conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), cette vision coordonnée doit être formalisée dans le cadre d'un Plan Directeur Intercommunal (PDI).

Pour rappel, les neuf communes du périmètre compact d'agglomération Grand-Genève ont finalisé et accepté en automne 2021 leur convention définissant la structure d'organisation, le mode de gouvernance et le financement pour l'établissement et la mise en œuvre du PDI. Cette convention a ensuite été soumise par les 9 communes à l'association intercommunale *Région de Nyon* pour échanges puis approbation. Toutefois, suite à de nouvelles informations émises par le Canton, les 9 communes et *Région de Nyon* ont décidé ensemble au printemps 2022 de suspendre les travaux en lien avec la finalisation de cette convention tripartite (Canton, 9 communes et *Région de Nyon*) et donc de l'élaboration du PDI.

### **1.4 Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)**

Conformément à l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire, la délimitation de nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction par le Canton d'un système régional de gestion des zones d'activités garantissant, globalement, leur utilisation rationnelle. Selon le plan directeur cantonal, la création de nouvelles zones d'activités est subordonnée à l'existence de Stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA). Le Canton de Vaud a confié à l'association intercommunale *Région de Nyon* la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement de la SRGZA pour le District de Nyon. L'ensemble des 47 Municipalités du district ont validé la SRGZA en décembre 2022. Celle-ci a ensuite été envoyée au service cantonal en charge de l'aménagement du territoire pour l'examen préalable.

Dans le cadre de cette SRGZA, la Municipalité de Prangins a décidé de conserver l'ensemble de sa zone d'activités située entre la voie de chemin de fer et la route de l'Etraz. Ce secteur comprend la société Haleon (anciennement GSK), l'entreprise Denogent et la carrosserie Lauber. Cette décision reflète la ferme volonté de la Commune de maintenir la qualité et la richesse de son tissu économique local et de favoriser la pérennité et la vitalité des activités productives industrielles et artisanales à l'échelle communale. La volonté de pérenniser l'ensemble de la zone industrielle actuelle implique l'abandon du développement du projet de Plan de quartier Entre-deux-Chemins.

En outre, malgré la pénurie de zones d'activités dans le district, la SRGZA intègre la reconversion du secteur Au Clos en zone mixte (logements + activités). Le Plan partiel d'affectation Au Clos fera, comme tous les autres plans de détails, partie du Plan d'affectation communal actuellement en cours de révision.

### **1.5 Révision du Plan d'affectation communal (PACom, ancien PGA)**

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis municipal No. 9/2022 - *Demande de crédit de CHF 180'000.- TTC pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) sur l'ensemble du territoire pranginois* -, la Municipalité poursuit son travail de révision du Plan d'Affectation Communal (PACom, nouvelle terminologie en remplacement du Plan Général d'Affectation ou PGA). L'Exécutif espère finaliser dans les meilleurs délais cette révision entamée en 2017, et projette une entrée en vigueur du nouveau PACom en 2025. Au-delà de la mise en conformité du PACom au regard de la législation fédérale et cantonale qui a beaucoup évolué ces dernières années, le travail de révision vise à renforcer qualitativement le cadre règlementaire et à faciliter la gestion des autorisations de construire.

Pour rappel, la révision se fonde sur les options suivantes : procéder à une révision sur l'ensemble du territoire, en une seule étape, afin de démontrer une appréciation globale de la situation ; inclure la révision de tous les plans de détails (plan de quartier PQ, plan partiel d'affectation PPA, etc.) en vigueur. Par conséquent, les études ou réflexions liées à la révision des plans de détails qui étaient actuellement en cours ont été suspendues et intégrées dans la réflexion globale du PACom.

Dans le cadre de cette révision, la Municipalité a invité la population à un premier atelier participatif le 24 septembre 2022, durant lequel se sont réunis une cinquantaine de pranginois. De plus, une étape obligatoire d'importance a été franchie au mois de novembre, avec l'envoi du dossier au Canton pour examen préliminaire.

### **1.6 Etudes en lien avec le Plan d'affectation communal (PACom)**

Lors de l'envoi du dossier final relatif à la révision du PACom au Canton pour examen préalable, différentes études devront être annexées, notamment un Concept énergétique territorial (CET). L'établissement de ce CET a démarré en 2022 et sera achevé au printemps 2023. Une investigation de la valeur du patrimoine naturel et paysager du territoire communal a également été menée et achevée en 2022.

### **1.7 Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)**

L'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) a mis en consultation au début de l'année 2022 le projet de fiche du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) pour le champ d'aviation de la Côte. Ladite fiche a été adoptée par le Conseil fédéral en juin 2022. Pour rappel, ce document est le fruit d'un travail de concertation et de coordination entre les services cantonaux et les communes concernés (dont Prangins), l'association intercommunale *Région de Nyon*, l'exploitant de l'aérodrome et, bien sûr, l'OFAC. Cette coordination entre toutes les parties concernées visait notamment à se déterminer sur l'augmentation ou non du nombre de vols autorisés, actuellement fixé à 9'000 mouvements, et sur la création/officialisation de la trajectoire pour les hélicoptères au sud de l'aérodrome, afin de dissocier ces vols de ceux des avions.

Durant l'automne 2022, une consultation publique concernant la modification du règlement d'exploitation de l'Aérodrome de La Côte, et plus spécifiquement l'inscription dans le règlement de l'interdiction des vols en hélicoptère, a été lancée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour l'OFAC. Les éventuelles remarques et oppositions de tiers sont traitées par l'OFAC. La Commune n'intervient pas dans cette procédure.

## 2. MOBILITE ET ESPACES PUBLICS

### **2.1 Planification des zones à vitesse modérée & aménagements en faveur des modes doux**

Un des grands axes du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité consiste à accompagner la croissance de mesures ambitieuses en faveur de la mobilité douce et de l'environnement, de concert avec les communes voisines. Les objectifs de la Municipalité pour la commune et ses habitants sont notamment d'améliorer la convivialité et la sécurité du réseau de cheminements pour vélos et piétons sur le territoire pranginois et de renforcer l'articulation entre tous les modes de transports, en créant de nouvelles zones à vitesse modérée.

Portée par cette volonté, l'Exécutif a décidé de lancer une étude liée à la mobilité, laquelle comporte deux volets : une planification des zones à vitesse modérée et un catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce. Cette étude vise non seulement à assurer la cohérence d'ensemble des mesures à réaliser selon les priorités et/ou les opportunités, mais aussi à adapter ces aménagements selon la volonté politique de modération du trafic à 30 km/h sur une grande partie de la zone urbanisée, l'abaissement de la vitesse étant un point clé pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements doux, et réduire les nuisances sonores.

Le rapport-préavis N°31/2022 « *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée & catalogue de mesures en faveur de la mobilité douce* », déposé au bureau du Conseil communal en octobre 2022, avait pour but de présenter cette étude qui détaille les coûts et les échéances de réalisations des zones à vitesse modérée et des mesures en faveur de la mobilité douce. Dans ce rapport-préavis, la Municipalité avait mis en deuxième priorité l'introduction de zones à vitesse modérée dans les quartiers où les vitesses pratiquées étaient susceptibles d'exiger la mise en place de mesures lourdes de modération de trafic, onéreuses et difficilement compatibles avec la circulation des bus.

Sensible au sentiment d'iniquité que pourraient ressentir les pranginois face à une planification scindant le village ainsi qu'aux alertes des habitants du quartier traversé par la route du Clos et le chemin de la Bertoule concernant les problèmes de sécurité, la Municipalité a toutefois décidé de renoncer à cette procédure en deux temps et de viser, dès à présent, l'introduction de zones à vitesse modérée sur l'ensemble du village. Le Rapport-préavis No. 34/2022 - *Planification de la mobilité : zones à vitesse modérée - Suite au Rapport-préavis No. 31/2022* - présente cette planification globale divisée par secteurs. Toutes les demandes relatives à des créations ou extensions de zones à vitesse modérée ont été adressées au Canton durant cette année.

Enfin, des mesures provisoires de modération de trafic ont été installées sur la route du Curson cet automne. Cependant, les comptages effectués durant cette phase test ont révélé que les vitesses continuaient à être trop élevées. Des aménagements plus conséquents devront donc être étudiés afin de limiter la vitesse sur cet axe de circulation.

### **2.2 Requalification de la Route du Lac (RC1)**

#### **2.2.1 Tronçon RC1 en localité**

Le préavis No. 35/2019 « *Demande de crédit d'étude de CHF 124'000.- TTC en vue de la requalification et valorisation paysagère et patrimoniale de la route du lac (RC1)* » a été accepté par le Conseil communal en 2019. Pour rappel, ce projet d'agglomération, qui bénéficiera d'un co-financement fédéral et cantonal, répond à plusieurs objectifs dont : la pacification du trafic automobile ; la diminution des nuisances sonores de cet axe par la pose d'un revêtement phonoabsorbant, selon les exigences de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit routier (OPB) ; l'amélioration de la sécurité et de la continuité des itinéraires cyclables et piétonniers, afin de favoriser les déplacements doux.



L'enquête publique relative à ce projet de requalification de la Route du Lac (RC1) en localité a eu lieu au printemps 2022, simultanément à celle concernant le tronçon nyonnais. Deux oppositions ont été déposées ; l'une d'elles a été maintenue en dépit de la séance de conciliation qui s'est tenue au mois d'août.

La création d'une canalisation, sous la Route du Lac (RC1), pour acheminer les eaux usées de la station d'épuration des eaux (STEP) de Prangins à la station de pompage des eaux (STAP) de Nyon-Rive a été validée en septembre 2022 par le Conseil communal. Par souci d'efficacité et d'optimisation des coûts d'exécution et de gestion du chantier, les études liées à cette canalisation ont été coordonnées avec la requalification de la route. Les travaux seront réalisés conjointement.

D'entente entre la Ville de Nyon et la Commune de Prangins, pour d'évidentes raisons économiques et d'optimisation de réalisation, l'appel d'offres pour les travaux de construction a été lancé en commun. Destiné à une seule entreprise, il a cependant été divisé en deux lots distincts, correspondant aux tronçons à réaliser sur chaque commune. Cette manière de faire permettra de respecter une totale indépendance technique et financière de chaque lot. Une coordination étroite entre les deux tronçons sera nécessaire à l'interface des deux communes ainsi qu'en termes de phasage des travaux notamment. Cet appel d'offres relatif à la réalisation des travaux de requalification de la Route du Lac (RC1) et de création d'une nouvelle canalisation d'acheminement des eaux usées jusqu'à Nyon s'est déroulé entre le 14 novembre 2022 et le 9 janvier 2023.

Le préavis de demande de crédit de réalisation pour la requalification de la Route du Lac (RC1) en localité sera déposé sur le bureau du Conseil communal au printemps 2023.

## **2.2.2 Tronçon RC1 hors localité**

La requalification du tronçon hors localité Prangins-Gland de la Route du Lac (RC1) correspond à une mesure du Projet d'agglomération 4<sup>e</sup> génération (PA4). L'appel d'offres destiné à sélectionner un bureau d'ingénieur civil en vue de l'élaboration des études a été lancé par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) durant l'été 2022.

## **2.3 Passerelle Nyon-Prangins**

Le préavis No. 63/2021 – « *Demande de crédit d'études détaillées de CHF 338'000.- TTC en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce Nyon – Prangins* » a été validé par le Conseil communal pranginois en juin 2021. La séance officielle de lancement de ce projet emblématique, en faveur d'une mobilité sobre en carbone et inscrit en tant que projet d'agglomération Grand Genève de 2<sup>e</sup> génération (PA2), a eu lieu en février 2022, après l'adaptation et la finalisation des contrats avec les mandataires. Les études ont cependant pris un retard important, compte tenu des divers délais de procédure et contraintes imposés par les CFF. Par conséquent, le dépôt du préavis de crédit de réalisation est désormais prévu pour début 2025. Concernant le droit aux subventions fédérales au titre du trafic d'agglomération, la nouvelle ordonnance fédérale concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération (OPTA) rend le délai de fin 2025 pour prétendre aux subventions caduques. Les nouvelles dispositions prévoient que la convention de financement peut être signée jusqu'à fin décembre 2027.

## **2.4 Passerelle Prangins-Gland**

L'aménagement d'un itinéraire de mobilité douce entre Prangins et Gland est inscrit dans le cadre des projets d'agglomération du Grand Genève de 3<sup>e</sup> génération (PA3). Les Municipalités de Gland et de Prangins considèrent ce projet comme prioritaire au sein de leurs politiques respectives en faveur de l'environnement et de la mobilité douce, et visent toutes deux le dépôt d'un crédit d'études durant l'année 2023. Afin de pouvoir prétendre à l'obtention des subventions fédérales, les travaux doivent débiter au plus tard le 31.12.2025, ce qui signifie que la convention avec la Confédération doit être

signée d'ici cette date. Les études se poursuivent. Des échanges entre les deux communes ont eu lieu en 2022 à ce sujet.

## **2.5 Requalification de la Place du Village**

Le préavis No. 67/2021- « *Demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC en vue de la requalification de la Place du Village* » a été retiré en automne 2021, afin de tenir compte des résultats de l'étude concernant la planification de la mobilité, laquelle comprend justement le centre du village (Trembley/Alpes). Les résultats de l'étude dévoilée en 2022 montrent que le secteur de la Place du village devient une zone de rencontre. La vitesse maximale de circulation sera abaissée à 20km/h et les piétons seront prioritaires dans toute la zone. L'aménagement de la place permettra de clarifier la visibilité de la zone de rencontre, notamment la priorité donnée aux piétons, et de la différencier clairement des zones adjacentes, en atténuant autant que possible les délimitations entre piétons et automobiles.

## **2.6 Stratégie de gestion différenciée des espaces verts publics communaux**

La Municipalité souhaite se doter d'un Plan de gestion différenciée des espaces verts publics communaux. Ce document permettra de définir la stratégie de développement et d'entretien des espaces verts, afin de favoriser et pérenniser la biodiversité en milieu urbain. Pour rappel, l'entreprise Denogent a été mandatée en 2021 par le Service Urbanisme pour l'accompagner à l'élaboration de cette stratégie communale en faveur d'une gestion différenciée des espaces verts publics communaux. Cet accompagnement prend la forme de séances sur le terrain associant le Service Urbanisme au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, pour convenir des secteurs où l'entretien extensif est à privilégier. Plusieurs séances ont eu lieu en 2022. Le Plan de gestion différencié pour les espaces verts publics communaux, qui prendra la forme d'un carnet de route pratique et didactique, devrait être présenté dans le cadre d'un rapport-préavis en 2023.

## **2.7 Plan lumière**

La Municipalité souhaite se doter d'un Plan lumière. Il s'agit d'un outil stratégique permettant d'offrir à la population une ambiance nocturne chaleureuse, tout en répondant aux défis environnementaux auxquels elle doit faire face, soit la pollution lumineuse. Le mandat relatif à l'établissement d'un plan lumière synoptique a été attribué à l'agence belge Radiance 35 en avril 2022. La Municipalité a sollicité la population pranginoise au développement de la première partie de cette étude, en l'invitant à une marche exploratoire nocturne suivi d'un atelier participatif, lesquels ont eu lieu en juin 2022. Les études se poursuivent et devraient être présentées dans le cadre d'un rapport-préavis en 2023.

L'acquisition de nouvelles décorations lumineuses de Noël était planifiée dans le budget 2022. Pour faire face à la possible pénurie d'énergie annoncée par la Confédération pour l'hiver et afin de montrer sa responsabilité dans la préservation des ressources naturelles, la Municipalité a décidé de renoncer à l'achat de telles décorations et à l'installation de celles déjà en sa possession. Seules exceptions pour égayer le centre du village : le traditionnel sapin érigé entre la Maison Fischer et le temple, qui a été décoré de quelques guirlandes existantes, et les décorations lumineuses traditionnelles à l'entrée de la Maison de Commune utilisées dans le cadre de la décoration de sa fenêtre de l'Avent.

### **3. POLICE DES CONSTRUCTIONS**

#### **3.1 Constructions privées**

Pour gérer l'instruction de ses dossiers de Police des constructions, depuis le permis de construire jusqu'à la délivrance du permis d'habiter, la Commune de Prangins s'appuie depuis de nombreuses années sur l'assistance du Service Technique Genoud (STG Sarl), mandataire exclusif de l'association de communes pour un Service Technique Intercommunal (Association STI).

Au sein du Service Urbanisme, une collaboratrice administrative assure la coordination avec le STI et le suivi des dossiers. Le service Urbanisme seconde le STI et reçoit aussi régulièrement sur rendez-vous les architectes et constructeurs lors de l'élaboration d'un projet. Il effectue un contrôle approfondi des dossiers de constructions mis à l'enquête sur le plan qualitatif, après le traitement par le STI. Le volume de travail administratif du service lié à la Police des constructions est stable.

Le Conseil communal a pris acte le 2 février 2022 de la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal André Fischer concernant la dénonciation du contrat liant la Commune avec le STI.

En 2022, la Municipalité a décidé d'annoncer sa sortie de l'Association STI d'ici au 30 juin 2023, sortie qui serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La volonté d'internaliser la gestion des dossiers de Police des constructions dès 2024 a impliqué l'engagement, dès novembre 2022, d'une architecte travaillant sous la conduite de la responsable du service de l'Urbanisme. Cet engagement une année avant la date effective de l'internalisation visait à mettre en place l'ensemble des prestations actuellement fournies par STG Sarl. Cet engagement s'est toutefois soldé par une démission durant la période d'essai et une nouvelle procédure de recrutement a été lancée.

En 2022, 78 dossiers (autorisation municipales, dispenses d'enquête publique et mises à l'enquête) ont été ouverts par la Police des constructions. 14 enquêtes publiques ont été lancées (11 en 2021) et 38 permis de construire ont été délivrés (49 en 2021). Enfin, 23 dossiers concernant l'installation de panneaux solaires ont été approuvés par la Municipalité, et 33 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés.

Parmi les projets d'importance, la réalisation du quartier « L'Orangerie - Le Clos », situé sous le château, s'est achevée. 4 premiers bâtiments ont été livrés en mars et les 4 suivants en septembre. En tout, le quartier accueille environ 200 nouveaux habitants.

#### **3.2 Abattage d'arbres**

Lorsqu'un arbre protégé (c'est-à-dire dont le diamètre est supérieur à 30 cm mesurés à 1.30 m du sol) doit être abattu, son abattage est mis à l'enquête publique durant 20 jours. Les élagages conséquents nécessitent également une autorisation préalable de la Municipalité. À l'issue de la procédure, un permis d'abattage est délivré, assorti d'une obligation de compenser l'abattage par de nouvelles plantations. Chaque demande d'abattage est transmise au garde-forestier, qui transmet son préavis à la Municipalité. En 2022, 17 permis d'abattage ont été délivrés. Les abattages d'arbres prévus dans le cadre de projets de constructions de bâtiments mis à l'enquête publique ne sont pas comptabilisés.

# SERVICE ENVIRONNEMENT

## 1. ENERGIES ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE

- 1.1 Programme de politique climatique et plan d'actions 2019-2023
- 1.2 Enjeux énergétiques
  - 1.2.1 Crise énergétique
    - 1.2.1.1 Prix et pénurie de l'énergie – interpellation Rumley
    - 1.2.1.2 Mesures de crise pour la Station d'Épuration des eaux usées (STEP)
  - 1.2.2 Projet d'étude sur un Thermorésô - Postulat Bucciol
- 1.3 Electricité verte

## 2. SUBVENTIONS POUR LES PROJETS PRIVÉS ET SENSIBILISATIONS

- 2.1 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »
- 2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »
- 2.3 Préavis No 46-2020 « *Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat* ».
- 2.4 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone

## 3. RESSOURCES ET PATRIMOINES NATURELS : JARDINS FAMILIAUX, FORETS, COURS D'EAU, CORRIDORS BIOLOGIQUES

- 3.1 Jardins communaux
- 3.2 Forêts
  - 3.2.1 Exploitation et chantiers
  - 3.2.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt
- 3.3 Cours d'eau
  - 3.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse
- 3.4 Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques
- 3.5 Préservation des milieux naturels

## 4. EAUX ET STATION D'ÉPURATION

- 4.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- 4.2 Régionalisation de l'épuration
- 4.3 Sécurisation du lit bactérien
- 4.4 Bilan d'exploitation 2022

## 5. PORT DES ABERIAUX

- 5.1 Garde-port
- 5.2 Grue
- 5.3 Vidéosurveillance
- 5.4 Eaux du lac – Port
- 5.5 Travaux au Port
  - 5.5.1 Dragage et enrochement
  - 5.5.2 Ratelier à paddle

# SERVICE ENVIRONNEMENT

---

*Municipale responsable : Alice Durnat-Levi*

## **Les missions principales du Service Environnement sont les suivantes:**

- Coordonner la politique climatique qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, à favoriser la biodiversité et à anticiper les conséquences du changement climatique, dans le cadre de notre démarche globale « Cité de l'Énergie »,
- Promouvoir et gérer les nombreuses mesures incitatives communales liées aux projets privés en faveur du climat et de la biodiversité et sensibiliser la population à la biodiversité et à la mobilité sobre en carbone, gérer les vélos et véhicules partagés,
- Gérer les jardins communaux ainsi que les forêts et les cours d'eau du territoire communal, coordonner les actions en lien avec les corridors biologiques,
- Améliorer la gestion durable des eaux, planifier l'assainissement des eaux usées et gérer la station d'épuration des eaux (STEP),
- Gérer l'administration et les infrastructures portuaires de manière efficiente et durable.

## **1. ENERGIES ET COORDINATION DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE**

### **1.1 Programme de politique climatique et plan d'actions 2019-2023**

Le Service pilote la politique climatique transversale de la Commune qui vise à diminuer sur le long terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire pranginois, dans le cadre de sa démarche globale « Cité de l'Énergie ». La labellisation se fonde sur les actions en faveur du climat déployées de longue date par la Commune et sur son engagement au travers des mesures inscrites dans son « Programme de politique climatique et plan d'actions 2019-2023 », qui concernent toutes les directions. Chaque municipal est responsable de piloter la mise en œuvre des actions qui concernent son secteur, mise en œuvre qui s'est poursuivie en 2022.

Les mesures concernent également les projets privés, la Commune sensibilisant les citoyens aux enjeux climatiques, les incitant à adopter des démarches en faveur du climat ou soutenant des initiatives privées.

Le programme arrivant à terme en juin 2023, la préparation du programme 2023-2027, avec la mise en évidence de mesures phares, a débuté en 2022 avec le soutien du conseiller cité de l'énergie de la Commune. Le réaudit pour le renouvellement de la labellisation est prévu en été 2023.

Le programme Cité de l'Énergie permet une relabellisation en se basant sur deux méthodes à choix :

- le maintien d'un plan d'actions qui permet de mesurer de façon simple les actions concrètes prévues
- ou une mesure de la trajectoire qui suit l'évolution d'indicateurs définis pour le territoire.

Cette seconde possibilité étant plus complexe, il a été décidé de rester pour cette prochaine relabellisation avec la mesure simple du plan d'actions, mais de mettre en place le basculement en 2027 vers une mesure de la trajectoire. Pour cela, le service a commencé à travailler en 2022 à la mise en place d'un tableau de bord avec pour base des indicateurs, choisis pour évaluer les progrès de la Commune dans son ensemble en 2027 et fixer des objectifs quantitatifs pour la suite.

## **1.2 Enjeux énergétiques**

### **1.2.1 Crise énergétique**

#### **1.2.1.1 Pénurie et prix de l'énergie – interpellation Rumley**

La guerre en Ukraine a été un catalyseur à petite et large échelle : une prise de conscience de l'importance d'accélérer le virage énergétique, pour des raisons d'autonomie, de prix, si ce n'est pour préserver le climat, émerge largement et le Conseil de Prangins s'en est aussi fait le porte-voix : la réponse déposée le 10 octobre 2022 à l'interpellation de M. le Conseiller communal Sébastien Rumley « *Comment les prix du gaz et de l'électricité seront-ils fixés ?* » (qui faisait suite à celle déposée le 11 mars 2022 adressée au service bâtiments « Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie » a permis d'éclaircir les composantes et mode de fixation des tarifs de l'électricité et du gaz d'une part, et d'apaiser de l'autre les craintes de pénurie tant pour le gaz que pour l'électricité (une pénurie d'électricité ne se produirait qu'à partir du mois de février, dans le cas où l'hiver aurait été particulièrement rude, où la pluviométrie n'aurait pas fait son œuvre, et où l'ensemble des consommateurs privés et entreprises n'auraient pas réussi à réduire leur consommation comme demandé par la Confédération).

#### **1.2.1.2 Mesures de crise pour la Station d'Épuration des eaux usées (STEP)**

Selon les indications du Conseil d'Etat aux communes sur la gestion de la possible crise énergétique durant l'hiver dans le domaine critique de l'évacuation et l'épuration des eaux usées, la Commune a examiné les mesures à prendre afin de se préparer à une telle éventualité.

La Municipalité a décidé de procéder à l'achat d'un groupe électrogène d'un montant de CHF 30'080.- hors taxe. Sachant que le plan OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise) de réduction d'énergie est mis en place jusqu'en 2026, cette acquisition (plutôt qu'une location) fait tout son sens. Le Service Environnement a préparé un système de piquet pour parer aux éventuelles coupures pendant la période de deux semaines fin février estimée à risque. Par ailleurs, la commune a mis en place des mesures de réduction de consommation de 5% en diminuant le système de neutralisation d'odeurs (ventilation) du local de prétraitement. Un détecteur de gaz a été acheté pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes avec cette mesure. Autre mesure, le paramétrage de l'oxygénation du bassin d'aération a été modifié.

Ces mesures ont été indiquées dans le plan de continuité préparé par la Commune.

#### **1.2.2 Projet d'étude sur un Thermorésô - Postulat Bucciol**

La rapport-préavis No.26/2022 - *Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yvan Bucciol « Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement énergétique des bâtiments à Prangins »* - évoquait un concept énergétique territorial (CET) commandité par le Service Urbanisme dans le cadre de l'élaboration du Plan d'affectation communal, dont les données serviraient à une étude subséquente que la Société électrique intercommunale de La Côte (SEIC) et les Services industriels de la Ville de Nyon (SI) proposaient de réaliser concernant l'opportunité d'un chauffage à distance pour les quartiers à forte densité le long de la voie ferrée. A la suite des résultats du CET et de l'étude SEIC/SI, la Municipalité pourra se déterminer si elle souhaite poursuivre avec des études plus approfondies sur un projet.

## **1.3 Electricité verte**

La Municipalité a décidé d'inclure au budget 2023 le passage d'une électricité SEIC Hydric (qui propose une énergie 100% hydraulique suisse), à une électricité SEIC Bénéfic. En effet, la Commune s'était engagée à considérer ce changement dans le cadre de son plan d'actions de la politique climatique (mesure 2.2 exemplarité). Le produit SEIC Bénéfic est certifié «Naturemade Star», ce qui garantit une

production d'électricité hautement écologique, toujours 100% suisse mais comportant un 10% d'énergie provenant d'installations solaires. Le passage à une électricité plus performante du point de vue énergétique promeut le développement des énergies renouvelables et permet à la Commune d'être exemplaire.

## **2. SUBVENTIONS POUR DES PROJETS PRIVÉS ET SENSIBILISATIONS**

### **2.1 Subventions communales « Agir ensemble pour le climat »**

En 2022, de nombreuses subventions pour des projets privés en faveur du climat ont à nouveau été proposées à tous les Pranginois financées par le « Fonds communal Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables », lui-même alimenté par la Taxe communale liée à la distribution de l'électricité pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Une nouvelle directive municipale a été adoptée le 1<sup>er</sup> février 2022 en application du règlement adopté par le Conseil. Les conditions d'octroi pour les subventions ont été revues afin de s'assurer de répondre favorablement à un maximum de demandes et de s'adapter notamment aux changements de réglementations. La population a été informée par le biais d'une annonce sur le site internet et d'un tout-ménage en janvier 2022.

Vu la clôture anticipée du programme en 2021, un nombre considérable de demandes a été réceptionné début 2022 (trois fois plus que l'année passée à la même époque). Le programme a été suspendu temporairement pendant 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> avril pour permettre au Service environnement de traiter ces demandes et être à même de faire un point de situation des montants restants à disposition dans le Fonds avant d'en recevoir des nouvelles. Effectivement, les montants encore disponibles n'étaient plus très importants au moment de la reprise partielle du programme de subventions le 1<sup>er</sup> juin et le plafond du Fond a été atteint fin juin. Dès cette date, la Commune s'est vue dans l'obligation de refuser les demandes de subventions et d'informer les requérants concernés qu'ils devaient déposer une nouvelle demande à partir de janvier 2023.

16 types de subventions ont été proposées en 2022. Un total de 158 demandes a été accepté pour 15 types de subventions pour un montant total de 156'077.80.-.

Les montants de subventions promis en 2022 ont été les suivants :

- CHF 57'560.80.- pour 17 personnes pour leur projet de pose de capteurs solaires photovoltaïques. Cela représente 673.07 m<sup>2</sup> de surface de panneaux supplémentaires pour une quantité d'énergie annuelle totale estimée à 144'983.50 kWh, ce qui équivaut à la production d'électricité de 32 ménages moyens.
- CHF 21'000.- pour 4 personnes pour leur projet de remplacement de chauffage à mazout par une pompe à chaleur.
- CHF 20'239.35.- pour 72 personnes pour l'achat d'abonnements pour les transports publics locaux.
- CHF 18'000.- pour 3 personnes pour leur projet d'isolation thermiques.
- CHF 13'729.50.- pour 39 personnes pour l'achat d'un vélo électrique.
- CHF 1'638.10.- pour 3 personnes pour l'audit énergétique des bâtiments.
- CHF 1'355.- pour 4 personnes pour l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques.
- CHF 660.00.- pour 4 personnes pour l'achat d'un vélo classique.
- CHF 538.50.- pour 6 personnes pour l'achat d'une trottinette électrique.

- CHF 400.- pour 1 personne pour l'achat d'un scooter électrique.
- CHF 220.- pour 1 personne pour l'audit énergétique électrique.
- CHF 176.85.- pour 2 personnes pour l'achat d'une batterie pour vélo électrique.
- CHF 81.60.- pour 2 personnes pour l'achat d'un abonnement d'une société coopérative d'autopartage, comme Mobility.

## **2.2 Subventions communales « Agir ensemble pour la nature et la biodiversité »**

La nouvelle Directive municipale et conditions d'octroi relatives à l'encouragement d'initiatives privées en faveur de la nature et de la biodiversité, adoptée le 20 décembre 2021, est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Des subventions pour la population ont donc été disponibles pour un montant de CHF 10'000 mis au budget, pour mettre en œuvre dix types d'actions en faveur de la nature et de la biodiversité : remplacement des haies par des haies vives indigènes non mono-spécifiques, plantation de chênes et d'arbres fruitiers, perméabilisation d'espaces imperméables, aménagement d'un étang en sont quelques exemples.

Une subvention a été délivrée en 2022 pour le remplacement d'une haie de thuya par une haie vive indigène et deux subventions pour des conseils biodiversité.

## **2.3 Préavis No. 46/2020 « Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat ».**

Le « Défi citoyen pour le climat », approuvé par le Conseil communal le 26 février 2020, visait à créer une dynamique positive avec les citoyens pranginois afin de les soutenir dans la réduction de leur empreinte carbone. Il est l'une des mesures clé de la politique climatique au regard de son objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire.

Après le temps d'arrêt dû à la pandémie, l'année 2022 a été celle permettant la préparation, le lancement et la mise en œuvre du défi, mise en œuvre qui portera sur une année soit jusqu'en septembre 2023 et se conclura par l'étape de l'évaluation.

Une première séance d'information ou de lancement du défi a eu lieu le 8 juin 2022 avec les experts de la société Quantis afin d'expliquer le déroulement du programme, l'esprit bienveillant et ludique qui l'anime, et démarrer les inscriptions.

A la fin septembre 2022, 27 familles étaient inscrites et ont défini lors d'un entretien individuel avec l'expert un plan d'action personnalisé et fondé sur leurs possibilités et valeurs propres. Une séance de groupe afin de faire un premier partage d'expérience, créer une émulation et poser des questions à l'expert carbone a eu lieu le 5 octobre 2022.

Une réflexion est également menée avec les participants afin de rendre cette initiative durable au-delà de l'année du programme et pour qu'elle rayonne au-delà du cercle des inscrits.

## **2.4 Sensibilisation à la mobilité sobre en carbone**

Pour la deuxième année consécutive, les communes de Prangins, Nyon et Gland se sont associées dans l'idée de favoriser le vélo comme mode de déplacement, en participant conjointement à Cyclomania.

Dans le cadre de cette action nationale fondée par l'association Pro-Vélo et soutenue par SuisseEnergie, un défi a été lancé aux habitants des trois communes pour qu'ils se déplacent le plus possible à vélo pendant tout le mois de septembre 2022. Après avoir téléchargé l'application, les trajets effectués à vélo ont été enregistrés, avec à la clef des cadeaux pour les participants. Les données de



mobilité saisies ont été mises à disposition des communes, afin d'aider à planifier ce mode de transport de manière conviviale.

### **3. RESSOURCES ET PATRMOINE NATURELS : JARDINS FAMILIAUX, FORÊTS, COURS D'EAU, CORRIDORS BIOLOGIQUES**

#### **3.1 Jardins communaux**

Les trente jardins communaux permettent aux Pranginois de s'adonner au jardinage dans un cadre idyllique. En 2022, aucune parcelle de jardin n'a été libérée. A la fin de l'année, il y avait 13 personnes en liste d'attente et aucune nouvelle inscription en 2022.

#### **3.2 Forêts**

À la suite de la modification des triages, la Commune de Prangins est passée du triage 122 au triage 124. Ce dernier remodelé est composé de Genolier-Givrins-Trélex-Prangins-Duillier-Coinsins. L'ensemble correspond à une surface totale de 1378 hectares. Les communes de Genolier, Givrins et Trélex sont membres du Groupement Forestier la Colline. Depuis janvier 2022, la Commune confie les travaux au Groupement. M. Daniel Kolly a succédé à M. François Mathey le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

##### **3.2.1 Exploitation et chantiers**

En 2022, les chantiers se sont surtout concentrés sur la sécurité des personnes et des biens.

En voici la liste :

- Abattage de 6 arbres dans la petite forêt de la Barcarolle
- Abattage d'un arbre dans le parc du Château
- Abattage dans la forêt de l'Orangerie pour la sécurité du passage piétons
- Deux interventions d'abattage dans la forêt du Bois des Ages pour la sécurité du sentier didactique.

##### **3.2.2 Lutte contre les plantes invasives en forêt**

Les plantes exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites par l'homme de manière volontaire ou accidentelle en dehors de leur aire de répartition naturelle. Ces espèces sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles présentent de grandes capacités de dispersion conduisant à une forte augmentation de leur population, au détriment des espèces locales. Elles deviennent ainsi extrêmement nocives pour la préservation de la biodiversité. L'espèce la plus connue est le laurier-cerise.

En 2022, la lutte contre les plantes invasives a continué dans les forêts, au Bois des Ages et au Vallon de la Chenalette. Le Garde-forestier a relevé le bon travail des années précédentes par son prédécesseur.

### **3.3 Cours d'eau**

#### **3.3.1 Réfections des berges de la rivière La Promenthouse**

Le préavis No. 29/2018 « *Demande de crédit de CHF 344'000.- TTC concernant des travaux forestiers et de réfections des berges de la rivière La Promenthouse, à la suite des intempéries de janvier 2018* » a été déposé par la Municipalité au bureau du Conseil communal en septembre 2018.

Des travaux de remise en état des berges étaient nécessaires sur différentes zones distinctes du Golf-Club du Domaine Impérial y compris sur la Commune de Gland intégrée au projet. Pour les accompagner, l'élaboration d'une étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure a été convenue. Cette rivière est l'une des plus importantes de la Côte et se situe en zone protégée. Une renaturation permettrait de laisser plus de place à la biodiversité ainsi qu'une meilleure adaptation aux phénomènes de dangers naturels liés aux crues exceptionnelles en lien avec le réchauffement climatique.

Après la réalisation des travaux en zone 1 en 2021, des boutures de saule ont été plantées en 2022 comme prévu. Les demandes de subventions cantonales et les demandes de remboursement auprès des partenaires ont été effectuées.

Trois études de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse ont été validées par la Municipalité en 2022, permettant d'avoir une vision globale des mesures à prendre sur la Promenthouse et son affluent la Serine, depuis l'autoroute jusqu'à son embouchure dans le Lac Léman. La première, mandatée par la Commune de Prangins, est l'étude de faisabilité pour la renaturation de la Promenthouse entre la Route Suisse et son embouchure. La seconde a été mandatée par la DGE-EAU et le WWF depuis l'autoroute via la Serine jusqu'à la RC1 sur la Promenthouse et la troisième par les communes de Duillier et Coinsins sur le tronçon de la Promenthouse de l'autoroute jusqu'au barrage du Pont Farbel.

Ces études ont permis de définir un couloir de divagation qui correspond à l'espace réservé aux eaux selon la loi révisée sur la protection des eaux et son ordonnance entrées en vigueur en 2011 qui imposent la réservation d'un espace minimal autour des eaux et l'assurance de son aménagement et son exploitation extensifs. Les cantons et les communes sont ainsi tenus de définir et de prendre en compte dans leurs plans directeurs et plans d'affectation un espace réservé aux eaux le long de toutes les eaux superficielles. Cet espace est nécessaire afin de garantir à long terme les fonctions naturelles des eaux, la protection contre les crues et l'utilisation des eaux.

Les études pour les trois tronçons achevées, la Commune est entrée dans le stade des avant-projets qui permettront de définir les mesures prioritaires.

Pour permettre la renaturation d'un tronçon prioritaire dans la zone du Golf-Club du Domaine Impérial, des discussions ont eu lieu entre notre Commune, la Ville de Gland, le Golf-Club du Domaine impérial et la DGE concernant le déplacement du tracé du sentier culturel sur les terres du Baron Guiguer. Ce déplacement permettrait également d'améliorer la sécurité pour les randonneurs, car le tracé actuel traverse une zone dangereuse en lien avec le parcours de golf.

### **3.4 Les réseaux agroécologiques et les corridors biologiques**

La Commune de Prangins soutient le Réseau agroécologique Nyon-Région et participe au « contrat corridors » Lac-Pied du Jura. Cette démarche volontaire initiée par les agriculteurs de la région depuis 2014, avec le soutien des communes et de la Région de Nyon en collaboration avec différents partenaires, permet la mise en réseau de leurs surfaces de compensation écologiques (prairies fleuries, vergers, haies, jachères, etc.), selon les recommandations de l'Ordonnance fédérale pour la qualité écologique (OQE). Parmi les mesures figurent des ensemencements naturels de prairies, des plantations d'arbres et d'arbustes diversifiées et des entretiens spécifiques favorables aux espèces

caractéristiques de la région. Le Réseau agroécologique Nyon-Région est dans sa seconde phase de réalisation qui devrait durer jusqu'à 2026 et qui amplifiera l'effet décrit plus haut par un travail intense vers la recherche de qualité sur les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) existantes et par un effort redoublé pour la mise en œuvre de modes de gestion favorables aux espèces-cibles et caractéristiques du réseau et spécifiquement adaptés à leur cycle de vie.

La Commune a décidé en 2021 de soutenir le projet dans le cadre du Dispositif d'investissement solidaire de la Région de Nyon (DISREN), en étant membre du cercle porteur B du projet qui inclut les communes territoriales non-membres de Région de Nyon. Avec la nouvelle solution de financement mise en place en 2021 à travers le DISREN, la Commune paie un montant moins important qu'initialement prévu, mais le réseau d'agriculteurs touche un montant environ trois fois plus important. Comme la Région de Nyon n'a pas d'autre mécanisme de financement que le DISREN pour verser une part au réseau, celui-ci n'aurait pas pu toucher de subvention régionale sans que toutes les communes territoriales passent par un DISREN.

En 2022, la Municipalité a adopté la convention du préavis No. 68/2021 DISREN entre la Commune boursière d'Eysins et la Commune de Prangins, en tant que commune territoriale non-membre du DISREN, concernant la mise en œuvre de la seconde phase du réseau agroécologique de Nyon Région.

D'autre part, en ce qui concerne le contrat corridors Lac-Pied du Jura, la première phase du projet est arrivée à échéance fin 2021. Lors du comité de pilotage de clôture fin novembre 2021 les besoins des communes ont été identifiés pour une éventuelle suite du contrat corridor, la plupart des communes étant intéressées à poursuivre la démarche. La Commune de Prangins n'a malheureusement pas été conviée par la suite dans le cadre de la seconde phase de ce projet régional en faveur de la biodiversité. Malgré une prise de contact avec Nyon Région, la participation de Prangins n'a pas été acceptée dans cette seconde phase, étant donné que notre Commune n'est plus membre de cette associations régionale.

### **3.5 Préservation des milieux naturels**

La Commune dispose de cartes des dangers naturels établies par les services cantonaux de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) en collaboration avec la Commune.

En 2022, une carte de danger liée aux remontées des eaux du Léman a été réalisée par la DGE. En complément, une analyse des objets menacés a également été faite sur l'ensemble des rives afin de mettre en évidence les infrastructures et surfaces potentiellement exposées aux crues du lac. Ces documents ont été formellement validés par la Municipalité, ce qui permettra de les officialiser et de les rendre visible sur les différents guichets cartographiques pour informer un large public.

## **4. STATION D'EPURATION (STEP) DES EAUX USEES**

### **4.1 Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

Le préavis 5/2021 « Révision du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux » déposé par la Municipalité le 4 novembre 2021 et établi conjointement par les services des Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts et celui de l'Environnement avec les conseils du mandataire ingénieur conseil de la Commune pour la STEP, M. Philippe Mingard a été accepté par le Conseil communal le 23 mars 2022. Il est entré en vigueur en octobre 2022. Il met à jour sa version antérieure en conformité avec la loi cantonale qui prévoit que les coûts d'épuration et d'entretien doivent être entièrement couverts par les taxes affectées et non par l'impôt.

Le règlement fixe les plafonds des taxes qui peuvent être perçues. En ce qui concerne la taxe annuelle d'épuration, le plafond est fixé à CHF 2.00.- /m<sup>3</sup> eau consommé (pour CHF 1.50.- /m<sup>3</sup> eau consommé

dans l'ancien règlement). Le montant de taxes sera dorénavant déterminé chaque début d'année en fonction des coûts effectifs de l'année précédente. La taxe annuelle d'épuration devient variable, proportionnelle au volume d'EU rejetées dans le système d'évacuation des eaux et aux charges de fonctionnement.

#### **4.2 Régionalisation de l'épuration**

Le 14 avril 2022 le préavis No. 14/2022 - *Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude de CHF 121'000.* — TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs - a été déposé par la Municipalité au bureau du Conseil communal. Le préavis a été traité par le conseil à sa séance du 7 septembre 2022.

La nécessité et l'obligation cantonale de rediriger les eaux usées de Prangins vers une STEP régionale et les péripéties qui ont conduit en 2021 à renoncer à la réalisation d'une seule et unique grande STEP régionale pour les 120'000 habitants du district, ont amené la Municipalité à devoir opérer un choix entre un raccordement à la STEP de l'Asse à Nyon ou à la future STEP prévue au Lavasson à Gland. Une analyse des avantages et inconvénients de l'une et l'autre option sur les plans techniques, politiques et financiers ont conduit à choisir l'orientation vers Nyon, plus proche, donc moins coûteuse. Par ailleurs et surtout, un raccordement rapide vers une STEP existante paraissait plus sûr compte tenu de la vétusté de la STEP de Prangins plutôt qu'un raccordement dans un avenir plus aléatoire vers une STEP encore à construire à Gland. Pour suivre cette décision, une demande de crédit d'étude de CHF 121'000.— TTC pour les travaux de raccordement et la construction de collecteurs était intégrée au préavis.

#### **4.3 Sécurisation du lit bactérien**

Le 23 décembre 2022 le Préavis No. 33/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC en vue de la sécurisation du lit bactérien de la STEP de Prangins* » a été déposé par la Municipalité au bureau du Conseil communal.

Le Conseil communal s'étant rallié à la proposition de la Municipalité concernant le raccordement à la STEP de Nyon compte tenu des risques encourus avec la STEP vieillissante de Prangins, une première investigation sur l'état du lit bactérien de la STEP a été effectuée par le bureau d'ingénieurs SGI. Le résultat ayant révélé que la plupart des armatures verticales sont corrodées et l'étanchéité du mur du lit bactérien pas assurée par la protection intérieure, des analyses complémentaires ont été effectuées pour évaluer la pertinence d'une intervention et sous quelle forme.

Ces analyses complémentaires ont conclu en la possibilité en tout temps qu'un problème survienne, dont l'impact serait majeur quelle que soit la probabilité du risque : en termes de pollution, en termes de coûts, en termes de risque d'accident humain. Bien que coûteuse pour les deux ans à venir, une solution de sécurisation a été proposée au Conseil via un préavis urgent : un renforcement du lit bactérien au moyen d'armatures et de béton projeté afin d'éviter un effondrement du mur extérieur. Ceci permet de poursuivre avec une relative sérénité l'exploitation de la STEP jusqu'en 2025, date à laquelle les eaux usées seront traitées à Nyon. Seuls les équipements de l'infrastructure (3 pompes mamouths) ne sont pas contrôlables et peuvent poser problèmes en cas de panne.

#### **4.4 Bilan d'exploitation 2022**

La station d'épuration de Prangins qui a été mise en service il y a 53 ans avait été conçue pour traiter des eaux usées avec des normes beaucoup moins contraignantes. Elle a subi de nombreuses améliorations :

- tamisage fin des eaux usées afin de retenir plus de déchets plastiques avec compactage afin de faciliter leur incinération

- dosage de flocculant afin d'augmenter le rendement du décanteur primaire de 30 à 50%
- recirculation des eaux traitées biologiquement afin d'augmenter l'oxygénation et le rendement du traitement biologique
- déphosphatation dans le décanteur final au moyen de chlorure ferrique afin d'éliminer les phosphates et recirculation des boues pilotées du décanteur final afin d'améliorer la teneur en matières en suspension dans les eaux épurées.

L'ensemble de ces améliorations a permis de satisfaire à l'évolution des normes à l'exception du traitement de l'azote qui est partiel et qui aurait nécessité de tripler le volume du lit bactérien. Le bilan des analyses effectuées par le canton le démontre à l'exception de légers dépassements pour les matières en suspension ; les rendements sur les principaux paramètres se situent entre 92 et 95 % ce qui est remarquable.

Ces bons résultats sont également dus à l'excellent travail des exploitants et à la qualité du réseau de canalisation qui s'améliore d'année en année avec les investissements réalisés pour améliorer la séparation des eaux et le transport des eaux pluviales.

Les équipements électromécaniques accessibles sont régulièrement révisés afin de maintenir une exploitation optimale de l'installation.

## **5. PORT DES ABERIAUX**

### **5.1 Garde-port**

Le Garde-port assure aussi la fonction de responsable de la STEP et travaille à plein temps pour la Commune. Il occupe le logement de fonction du Garde-port, ce qui permet d'augmenter la sécurité de la zone des Abériaux.

Afin de répondre efficacement aux sollicitations des usagers du port, le Garde-port assure une présence plus soutenue durant la saison de navigation, plus particulièrement les week-ends. Dans ce cadre, un adjoint le remplace dans ses fonctions de Garde-port et de responsable de la STEP, lors de ses jours de congé.

### **5.2 Grue**

Depuis 2020, les usagers qui souhaitent utiliser la grue doivent obligatoirement avoir suivi un cours d'utilisation de celle-ci donné par un formateur reconnu par la SUVA, cours comprenant une formation pratique donnée spécifiquement sur notre grue par le Garde-port. Dans ce cadre, le Service Environnement a organisé, fin avril 2022, une session de cours ouverte aux titulaires d'une autorisation d'amarrage au Port des Abériaux, ainsi qu'aux titulaires d'une autorisation d'amarrage aux ports de Nyon et de Crans-près-Céligny, dans la mesure des disponibilités. 15 personnes ont participé à cette journée. Un cours est prévu chaque année.

### **5.3 Vidéosurveillance**

Le bilan de l'utilisation des caméras de vidéosurveillance est positif. Les caméras ont permis de donner des éléments aux agents pour leur enquête dans le cadre des quatre infractions en 2022. Par ailleurs, le nombre d'infractions restent relativement faible par rapport à la fréquentation de ce site. Les caméras contribuent probablement à créer un effet dissuasif. La vidéosurveillance a été efficace en regard des buts poursuivis par son installation.

Par ailleurs, le visionnement en direct avec des images floutées continue à être utile au Garde-port dans son travail de contrôle quotidien, notamment en ce qui concerne la sécurité lors de l'utilisation de la grue par les usagers.

#### **5.4 Eaux du lac – Port**

Comme chaque été depuis 2019, la prolifération des plantes aquatiques a été très importante. Fort heureusement Prangins possède une faucardeuse qui a été mise à forte contribution. Ce grand volume d'algues dans le lac a généré un important travail de « Sisyphe » pour le Garde-port, à reprendre sans fin. Des auxiliaires ont été engagés pendant l'été pour le seconder.

Le garde-port a aussi prêté main-forte pour la récolte et remise de 4,5 tonnes de macrophytes dans le cadre d'un projet de recherche sur le potentiel des macrophytes du lac Léman comme matière première pour la production d'hydrogène.

#### **5.5 Fréquentation du Port**

Le nombre de nuitées pour les bateaux visiteurs en 2022, qui s'élevait à 1122, était supérieure d'environ 15% à l'année précédente. Par ailleurs, le nombre de personnes soumis à la taxe de séjour était de 1062.

#### **5.6 Travaux au Port**

##### **5.6.1 Dragage et enrochements**

Le 16 juin 2022, le préavis No. 17/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 83'500.- TTC en vue de travaux de dragage partiel au Port des Abériaux et de l'entretien des digues supérieures* » a été accepté par le Conseil communal le 12 octobre 2022.

Le dragage partiel – soit extraire les sédiments des zones d'eaux plus stagnantes ou la vase s'est amoncelée - était devenu nécessaire afin de garantir l'amarrage et l'utilisation des bateaux de tous les titulaires de places d'amarrage. En effet, quand le niveau du lac est bas, certains bateaux pouvaient toucher le fond. Par ailleurs, l'entretien des digues supérieures non bétonnées était également rendu nécessaire par l'usure du temps qui avait rendu quelques rochers instables. L'apport de chailles garantirait la longévité des digues.

La commission a proposé d'amender le préavis à la hausse à CHF 100'000.- afin d'élargir les travaux de dragage aussi à la zone devant la grue : cet espace connaît une accumulation de moules et résidus de lavages de bateaux, ce qui empêche la mise à l'eau de certaines embarcations à fort tirant d'eau. Le Conseil a suivi l'amendement de la commission. A relever que s'agissant d'infrastructures portuaires, l'amortissement se fait via le fonds de réserve pour le Port, alimenté par les taxes affectées.

##### **5.6.2 Installation d'un râtelier à paddle supplémentaire et de supports à vélo sur le terre-plein**

Un râtelier à paddle supplémentaire et un support à vélo sur le terreplein côté digue A et digue F ont été mis en place en mai. Ceci en lieu d'une place de stationnement et de trois places d'entreposage.



# SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

## 1. AFFAIRES SOCIALES

- 1.1 Relations paroisses et cultes
- 1.2 Seniors
  - 1.2.1 Anniversaires
  - 1.2.2 Manifestations en l'honneur des aînés
  - 1.2.3 Alerte canicule
  - 1.2.4 Jeunes retraités
- 1.3 Commission sociale
  - 1.3.1 Activités en faveur des aînés
  - 1.3.2 Boîtes à livre
- 1.4 Repair Café
- 1.5 Soutien aux réfugiés d'Ukraine
- 1.6 Logements
- 1.7 Subventions, dons
  - 1.7.1 Sacs poubelles
  - 1.7.2 Message aux parents
  - 1.7.3 Dons
  - 1.7.4 Subventions
- 1.8 Manifestations
  - 1.8.1 Fête des Voisins
  - 1.8.2 Nouveaux habitants
  - 1.8.3 Nouveaux citoyens & nouveaux naturalisés
- 1.9 Santé
  - 1.9.1 Sport pour tous

## 2. ENFANCE - ECOLES

- 2.1 Ecoles
  - 2.1.1 Séances de coordination
  - 2.1.2 Secondaire
  - 2.1.3 Primaire
    - 2.1.3.1 Camps
    - 2.1.3.2 Activités PSPS
    - 2.1.3.3 Aïkicom
    - 2.1.3.4 Dentiste, prophylaxie
    - 2.1.3.5 Prévention routière
    - 2.1.3.6 Sports scolaires facultatifs
  - 2.1.4 Conseil d'établissement
  - 2.1.5 Dérogations et enclassements

## 3. ENFANCE – PARASCOLAIRE ET PRESCOLAIRE

- 3.1 Accueil parascolaire
  - 3.1.1 APEMS de Prangins (accueil parascolaire en milieu scolaire pour élèves âgés de 8 à 12 ans)
  - 3.1.2 Devoirs accompagnés
  - 3.1.3 Bibliothèque et ses activités
  - 3.1.4 UAPE La Fourmilière (Unité d'Accueil parascolaire pour élèves âgés de 4 à 8 ans)
  - 3.1.5 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)
- 3.2 Accueil préscolaire
  - 3.2.1 Jardin d'enfants la Farandoline
  - 3.2.2 Projet de crèche et de création d'une nouvelle cantine pour l'accueil parascolaire

## 4. JEUNESSE

- 3.1 Accueil libre 13-17 ans au Centre d'Animation de Prangins (CAP)
- 3.2 Mise à disposition d'une salle pour les étudiants
- 3.3 Mise à disposition d'un local pour les jeunes pranginois (AJP)



# SERVICE AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE

---

*Municipale responsable : Alice Durnat-Levi*

**Les missions principales du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse sont de :**

- Gérer les relations avec les aînés, l'aide aux logements, les relations avec la paroisse et les sujets relatifs à l'intégration des étrangers et des nouveaux habitants
- Gérer les relations et la coordination avec les partenaires de l'école, y compris pour les activités périscolaires
- Gérer les relations et la coordination avec l'association intercommunale du Réseau des Toblerones (RAT) en relation avec l'accueil de la petite enfance, l'accueil familial de jour et l'accueil parascolaire, l'accueil parascolaire communal pour les 5P à 8P ainsi que l'accueil préscolaire
- Gérer le centre d'animation pour les jeunes, poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.

## **1. AFFAIRES SOCIALES**

### **1.1 Relations paroisses et cultes**

Deux rencontres annuelles avec le conseil paroissial assurent le lien, le suivi des questions d'intendance et des projets communs (contes). L'assemblée paroissiale permet de se tenir informé de la vie et affaires courantes de la paroisse.

En 2022 à Prangins, il y a eu au temple de Prangins :

21 Cultes

1 Mariage

2 Baptêmes

6 Service funèbres

### **1.2 Seniors**

#### **1.2.1 Anniversaires**

La Municipalité a eu le plaisir de fêter ou adresser ses vœux à 36 octogénaires, 17 personnes qui ont atteint 85 ans, 9 nonagénaires et une centenaire. Les octogénaires reçoivent un panier garni préparé par l'épicerie et apporté par un membre de la commission sociale. Les personnes qui fêtent leurs 90 ans reçoivent la visite de la municipale en charge des affaires sociales, accompagnée d'un membre de la commission sociale, avec un bon d'une valeur de CHF 200.- auprès de l'auberge communale, un gâteau et un journal de leur année de naissance. Pour les personnes fêtant leurs 100 ans, une visite

est organisée en présence du préfet. Un courrier personnalisé avec un cadeau et un gâteau sont préparés pour l'occasion. La doyenne pranginoise a soufflé ses 101 bougies et la Municipalité la félicite chaleureusement.

### **1.2.2 Manifestations en l'honneur des aînés**

En raison du nombre croissant de personnes âgées de 70 ans et plus (565), et d'une salle des Morettes qui atteint le maximum de ses capacités (200) la Municipalité réfléchit à scinder les manifestations en leur honneur en deux groupes : le Noël des Aînés à l'intention, à terme, des 75 ans et plus et l'apéro printanier des jeunes retraités (entre 65 et 75 ans). Le passage de 70 à 75 devant se faire progressivement, en 2022 487 personnes de 72 ans et plus ont reçu une invitation au traditionnel repas de Noël. 134 habitants y ont répondu positivement et ont pu déguster un repas de fête préparé par le traiteur Jemmely, agrémenté par des animations musicales avec les classes des 1P-2P de Prangins puis par un groupe de jazz. Les membres de la commission sociale, les deux responsables de la salle d'animation et l'équipe des concierges ont prêté main forte dans l'organisation de cette journée et en sont vivement remerciés.

### **1.2.3 Alerte canicule**

Le plan canicule vise à protéger la santé de la population des effets des vagues de chaleur, à limiter la surcharge du système sanitaire et à coordonner les différents acteurs appelés à intervenir dans ce type de situation. En cas de déclenchement du plan canicule par le canton, les communes sont invitées à mettre en place un système de visites à domicile des personnes âgées de 75 ans et plus qui ne sont pas suivies par les services d'aide et de soins à domicile. La Municipalité a envoyé une lettre aux 269 personnes concernées pour savoir si elles souhaitent être contactées. 4 personnes ont désiré être appelée. Les membres de la commission sociale s'en chargent. Les recommandations cantonales ont également été relayées via le site officiel de la Commune de Prangins.

### **1.2.4 Jeunes retraités**

La Municipalité a félicité les 25 femmes et 23 hommes qui ont atteint l'âge officiel de la retraite en 2022 en leur offrant un bon d'une valeur de CHF 50.- à faire valoir auprès de « Connaissance 3 », université faite par et pour les seniors dont le riche programme de conférences, cours, séminaires, ateliers et visites culturelles/scientifiques permet aux participant-e-s de conserver ou développer leurs compétences dans un monde en constante mutation.

## **1.3 Commission sociale**

Cette commission consultative de la Municipalité est composée, outre la Municipale en charge du service, de 4 membres dont trois conseillères communales. Sa mission est d'une part de créer du lien social, notamment en faveur des aînés, et le cas échéant d'apporter une aide ponctuelle à qui la demande.

### **1.3.1 Activités en faveur des aînés**

Un membre de la commission se déplace auprès des aînés lors des anniversaires des personnes de 80 ans, procède aux appels des personnes vulnérables lors du déclenchement de l'alerte canicule et tient un stand d'information lors de l'accueil des nouveaux habitants. La commission s'est réunie à 4 reprises notamment pour l'organisation et la préparation du Noël des Aînés et pour réfléchir à d'autres manifestations en faveur des aînés.

### **1.3.2 Boîtes à livre**

En avril, une première cabane à livres a été implantée sous l'abri bus situé à côté du Vieux-Pressoir, puis avec l'arrivée des beaux jours, une 2<sup>ème</sup> boîte a vu le jour à la plage des Abériaux. C'est un employé

du Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts, qui réalise ces magnifiques cabanes. C'est une membre de la commission sociale qui passe régulièrement faire du tri et s'assurer que les livres déposés soient conformes à l'éthique de la commune.

#### **1.4 Repair Café**

Les bénévoles de « Demain La Côte » organisent ces rendez-vous (trois dans l'année), soutenus par la Commune, qui met à disposition les locaux et contribue à la promotion. L'équipe du Repair café vous accueille désormais aux Morettes, l'espace étant plus propice à l'accueil du public. Beaucoup d'objets ont pu être réparés avec un taux de réussite maximal et dans une ambiance très sympathique. Les bénévoles constatent un intérêt de plus en plus marqué pour la couture et retouches d'habits.

#### **1.5 Soutien aux réfugiés d'Ukraine**

Aux premières semaines du conflit russo-ukrainien et pour faire face à l'arrivée des premiers réfugiés, une rencontre a été organisée en mars avec les familles hébergeantes afin d'identifier les besoins. Un appel à soutien a été lancé auprès de la population pour trouver des habits et jeux pour enfants et pour trouver des bénévoles souhaitant s'impliquer notamment pour du soutien administratif et de la traduction. Un point de collecte momentané a été créé dans les bureaux administratifs du service affaires sociales. Il a été ensuite transféré dans les locaux de l'association « Entredeux » à la rue de la Gare.

Pour faciliter l'arrivée des réfugiés ukrainiens, la Commune a élaboré un guide de bienvenue regroupant toutes les informations utiles traduites en ukrainien. 95 bons de divers commerçants de Prangins d'un montant oscillant entre CHF 20.- et CHF 50.- (selon le nombre de personnes arrivées) leur ont également été remis.

Au total, 43 personnes ukrainiennes (adultes et enfants) ont été accueillies par 19 familles hébergeantes durant l'année.

Sollicitées, certaines sociétés locales ont ouvert leur porte aux enfants et aux parents souhaitant s'inscrire en offrant la gratuité de la cotisation et des équipements.

Un repas a été organisé le 21 mai dans les locaux de la cantine scolaire afin que les familles d'accueil et les Ukrainiens recueillis puissent échanger et la population a été invitée à venir à leur rencontre.

De mai à octobre, des cours de français pour les adultes étaient donnés 2 fois par semaine par deux bénévoles recrutés par la Commune, et en été pour les enfants en âge d'être scolarisé.

En octobre, le Vieux-Pressoir a ouvert ses portes les mardis et jeudis afin d'accueillir les familles ayant des enfants en bas âge qui ne sont pas encore scolarisés afin d'avoir un espace de socialisation. Les groupes du mardi sont plutôt dédiés aux enfants d'environ 6 mois, les jeudis pour les enfants marcheurs (environ 8). Ce sont de jeunes mères isolées qui participent et viennent profiter de ces moments. Cela leur permet également de se socialiser.

Une équipe de bénévoles a pris l'initiative d'organiser une journée de récolte d'équipement le samedi 10 décembre de 9h à 15h. La Commune a mis à disposition le local : 650 kg de matériel ont pu être envoyés.

#### **1.6 Logements**

Des appartements à loyers modérés sont proposés prioritairement aux Pranginois lorsqu'un logement se libère. La Commune est propriétaire de 12 appartements à loyers modérés à la route de Bénex 6, immeuble "Très-le Châtel" et dispose d'un droit de superficie sur les trois immeubles rue du Carroz (l'Ancienne Poste, la Forge et la Passade). La Coopérative des Plantaz dont le siège est à Nyon, en est propriétaire. La Commune a la charge de la sélection des dossiers qui lui sont soumis par la régie

Burnier. A la suite d'un départ à l'étranger, une attribution d'un 4 pièces au rez-de-chaussée à la rue du Carroz a été faite.

12 appartements adaptés à la route de Bénex-Dessus, dans la résidence dite Les Papillons, sont destinés à des personnes à mobilité réduite. La coopérative Cité-Derrière gère et la Commune fait partie de la commission d'attribution.

## **1.7 Subventions, dons**

### **1.7.1 Sacs poubelle**

Selon les articles 4 et 5 de la Directive relative au Règlement sur la gestion des déchets, le représentant légal peut retirer gracieusement 10 rouleaux de sac 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant. Lors des deux années qui suivent la naissance, il peut retirer annuellement 4 rouleaux de sacs de 17 litres ou 2 rouleaux de sacs de 35 litres pour chaque enfant. Sur les 35 naissances de 2020, 33 familles sont venues retirer leurs sacs, sur les 31 naissances 2021, 26 familles et sur les 38 naissances de 2022, 28 familles sont venues retirer leurs sacs poubelles.

### **1.7.2 Message aux parents**

Les Messages aux parents de Pro Juventute accompagnent les parents pendant les six premières années de vie de leur enfant. Rédigés de manière brève et concise, ils donnent aux parents des informations utiles et des conseils pratiques adaptés à l'âge de leur enfant.

17 familles ont profité des conseils prodigués dans ces brochures en 2022.

### **1.7.3 Dons**

Tout au long de l'année, la Commune est sollicitée par des demandes de dons de diverses associations. Un montant de CHF 8985.- a été réparti entre 11 associations.

### **1.7.4 Subventions**

4 familles ont déposé une demande d'aide financière pour les prestations parascolaires pour un montant total de CHF 2'672.20 à laquelle il a été répondu selon les conditions d'octroi du barème de revenus établi. Aucune demande n'a été faite pour les subventions liées aux études musicales.

## **1.8 Manifestations**

### **1.8.1 Fête des Voisins**

La Commune met à disposition du matériel (t-shirts, gobelets réutilisables et ballons) ainsi que des tables et des bancs aux Pranginois disposés à organiser pour leur voisinage cette soirée dont le principal objectif est de favoriser la rencontre et de renforcer les liens sociaux entre les habitants d'un même immeuble. Les Pranginois en ont été informés ainsi que de la date fixée au vendredi 20 mai 2022, via un tout-ménage envoyé fin avril. 8 personnes des quartiers de la Bruyère, du Creux-du-Loup, des Morettes, de Trembley, du Curson et de Bénex-Dessus ont contacté la Commune pour organiser cette fête au sein de leur quartier ce qui a permis à une centaine de personnes de profiter d'une soirée estivale agréable pour échanger. 3 personnes ont réservé des tables et des bancs auprès du service technique.

### **1.8.2 Nouveaux habitants**

391 nouveaux habitants ont élu domicile entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022 dans la Commune et ont été invités le samedi 3 septembre à une rencontre avec les autorités, responsables et intervenants communaux, représentants des sociétés locales pour échanger et se renseigner sur les

questions concernant leur nouveau lieu de résidence. La Commune leur a offert des petits présents qui ont été appréciés (sac en tissu avec le logo de Prangins, agenda et stylo). L'apéritif s'est tenu sur la place de fête au village avec au menu des douceurs préparées par la Cheminée Dorée et des sandwiches par le tea-room. Le lieu de l'apéritif s'est déroulé cette année au parking des Fossés, afin d'être intégré à la Fête au village et permettre aux nouveaux habitants de continuer ce moment festif avec les sociétés locales. 55 personnes (adultes et enfants) ont répondu présent.

### **1.8.3 Nouveaux citoyens & nouveaux naturalisés**

50 personnes ont fêté leur dix-huitième anniversaire et l'accession à leur majorité civique. 19 personnes ont obtenu leur nationalité suisse et leurs droits civiques. La Municipalité les a félicités en les conviant à la salle du Conseil le jeudi 17 novembre : 19 nouveaux naturalisés et 10 nouveaux citoyens ont répondu présents. Au programme : une fondue/quizz précédée d'une présentation officielle par les Autorités communales, Municipalité et Présidente du Conseil. Les projets jeunesse ont aussi fait l'objet d'information par Espace Prévention et les étudiants. La manifestation s'est déroulée dans une ambiance décontractée.

## **1.9 Santé**

### **1.9.1 Sport pour tous**

D'octobre à avril, la Commune de Prangins propose des sessions de « sport libre » gratuites et tout public les dimanches dans les deux salles de sport des Morettes. Cette proposition s'adresse à tous les Pranginois et deux tranches horaires sont organisées, pour les familles et enfants d'une part et pour les adolescents à partir de 16 ans et les adultes de l'autre.

La moyenne annuelle de participation s'élève à 34 personnes par après-midi d'ouverture pour les deux tranches horaires. Les sports les plus pratiqués sont le foot, le basket, le volley et le badminton. D'autres installations tels que les agrès ou encore les trampolines sont installés à la demande. En février 2022, il y a eu une initiation au Parkour qui a attiré une vingtaine de personnes. En novembre et décembre, une initiation aux sports de combats a été organisée attirant une dizaine de personnes âgées entre 8 et 70 ans. Les encadrants relèvent une belle dynamique.

## **2. ENFANCE - ECOLES**

### **2.1 Séances de coordination**

Les municipaux de la Commune de Nyon et Prangins, et les chefs de service tiennent des séances de coordination régulières avec les directeurs des écoles secondaires et primaires (4 en 2022). Ces réunions traitent d'affaires courantes (activités culturelles et hors bâtiments scolaires, fête des enfants, pause de midi, devoirs surveillés, sécurité et prévention, problématiques bâtiments et équipements scolaires, finances, élèves des classes officielles d'enseignement spécialisé, relations avec les réseaux d'accueil de jour et avec l'Etat, communications avec les parents) ainsi que des projections concernant les besoins à venir. Des réunions plus spécifiques à Prangins ont lieu avec le Directeur de l'Établissement primaire Nyon Jura et Prangins.

### **2.2 Secondaire**

162 élèves pranginois fréquentaient l'établissement de Nyon Marens durant l'année scolaire 2021-2022 et 138 élèves à partir de la rentrée 2022 pour les classes de 9 à 11. Ces élèves ont reçu un flyer en début d'année regroupant toutes les activités périscolaires proposées par la Commune.

L'année 2022 est surtout marquée par l'afflux d'élèves en provenance d'Ukraine dont certains sont déjà retournés dans leur pays.

La pandémie a encore impacté l'organisation scolaire. Les camps de ski n'ont pas eu lieu. Des sorties journalières en raquette ont été proposées. Les autres activités (camps de 10<sup>e</sup> et voyages d'étude) ont pu être maintenues.

Au programme de l'éducation citoyenne, des classes de 11<sup>ème</sup> et de 12<sup>ème</sup> RAC ont participé au projet du vote consultatif des jeunes pour les deux dernières votations (6 classes en mai et 15 classes en septembre 2022).

### **2.3 Primaire**

L'établissement Nyon Jura et Prangins dirigé par M. Guillod comprend 4 sites, ceux du Cossy et Gai-Logis à Nyon, ceux de la Combe et des Morettes à Prangins. Le directeur a fêté ses 10 ans de direction au service des élèves, en juin. Au 1er août 22, les effectifs étaient de 5 doyens, 100 enseignants et assistants à l'intégration, 937 élèves (pour 924 la période précédente), 48 classes.

Pour Prangins spécifiquement, Mme Justine Wyss, succédant à Mme Marlène Lopes, a repris le poste de doyenne pour les 7P-8P tandis que Sophie Ducret a continué son rôle de doyenne pour les 1P à 4P.

Le site des Morettes comprend 3 classes (degré 1-2P), pour 67 élèves au total

(+8% d'augmentation par rapport à la rentrée précédente).

Le site de la Combe comprend 15 classes (degré 3-8P), pour 287 élèves au total.

(+1.8 % d'augmentation par rapport à la rentrée précédente).

Les enfants ukrainiens arrivés en 2022 à la suite du conflit en Ukraine ont été enclassés en classe régulière avec cours intensif de français (1-5P) ou en classe d'accueil au Rocher (6-8P). La direction se prépare aux conséquences d'une éventuelle panne énergétique, selon les directives en vigueur.

#### **Informations/contacts avec les parents**

Les parents des élèves de Nyon Jura et Prangins ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation scolaire de leur enfant. Les soirées de parents de début d'année scolaire ont retrouvé leur forme ante-Covid. On relèvera l'intervention de la préfecture et de la police en soirées de parents de 8P dans le cadre des CRPS, à des fins d'information et de prévention.

#### **Manifestations et événements sportifs de l'établissement**

Un grand nombre d'enseignants ont organisé des événements pédagogiques, culturels ou sportifs avec leurs classes en fin d'année scolaire (juin 2022), sous forme de visite, d'activité ou d'excursion.

Les échanges linguistiques initiés en 5-6P avec Bâle Campagne se poursuivent en 7-8P avec des classes d'Argovie, Soleure et Zürich.

La fête des enfants, rite de clôture de l'année scolaire, a été marquée par le traditionnel cortège d'élèves costumés de 1 à 6P à travers Prangins jusqu'au parc du Château et par des activités organisées avec ce dernier. En raison de la pluie, les élèves de 7-8P n'ont pas pu prendre part aux activités foraines organisées par la Ville de Nyon.

Des joutes sportives par degré ou multi-âges (classes mélangées) ont émaillé l'année scolaire dans le cadre des activités sport-santé (prévention) : courses d'orientation, joutes collaboratives, joutes de natation.

#### **Achats**

En mars, l'école a acquis par l'intermédiaire de la Commune un nouveau four pour céramique dans la salle des travaux manuels. Des nouveaux panneaux d'affichage ont également été installés à la Combe et aux Morettes, les anciens étant vétustes et peu pratiques.

### **2.3.1 Camps**

Les mesures COVID ayant été formellement levées à la rentrée scolaire d'août 2022, il a à nouveau été possible d'organiser des camps sportifs pour les élèves de 7P. Les camps se déroulent désormais au mois de septembre, durant une semaine. L'organisation du transporteur, la réservation du lieu, le recrutement du personnel et le décompte comptable du camp incombe désormais à la Commune avec la fin de la convention état-commune. Des camps plus courts ont également été mis sur pied pour d'autres degrés, par les enseignants, en fin d'année scolaire (juin) ou au début de l'année suivante (septembre-octobre).

### **2.3.2 Activités PSPS de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire**

Plusieurs projets sont en cours, pour les 8P, un atelier de danse et un atelier pour favoriser leur transition vers le secondaire, des activités pour travailler la cohésion entre classes pour les 7P. Pour donner suite au conseil des élèves, ceux-ci ont émis le souhait d'être formé pour des gestes de 1<sup>er</sup> secours. Les infirmières seront chargées d'apporter le contenu.

### **2.3.3 Aïkicom**

Les deux cycles organisés durant l'année scolaire 2022-2023 par la Fondation Jeunesse & Familles (FJF) et soutenus par la Commune de Prangins et la Ville de Nyon, avec pour objectif d'aider l'enfant à construire un bon climat relationnel, regroupent des élèves de 8 à 12 ans scolarisés ou domiciliés à Prangins et à Nyon. 4 élèves pranginois participent à ces ateliers du mercredi et jeudi.

### **2.3.4 Dentiste, prophylaxie**

La caravane dentaire s'est installée les 11-12 avril et 9 mai afin de contrôler les dents de tous les élèves primaires.

### **2.3.5 Prévention routière**

Police Nyon Région dispense des cours de prévention routière en milieu scolaire dès la 1<sup>ère</sup> année Harmos jusqu'à la fin de la scolarité. Les élèves de 3P et 5P ont reçu la visite de la PNR en novembre pour les sensibiliser au danger de la circulation routière. Un cours « Merle Blanc » pour les 3 classes de 4P a été donné en octobre afin de rappeler aux écoliers le bon comportement à adopter sur le chemin de l'école, apprendre et reconnaître les différentes familles des signaux routiers. Les classes de 6P reçoivent des cours relatifs à l'utilisation de la trottinette. Les 7P-8P, en plus du jardin de la circulation, sont sensibilisés aux problématiques du harcèlement et de la criminalité.

### **2.3.6 Sports scolaires facultatifs**

35 élèves pranginois de 27 familles sont inscrits aux sports scolaires facultatifs et suivent des cours tant à Prangins qu'à Nyon. Les cours à Prangins sont suivis par 88 élèves pranginois et nyonnais.

## **2.4 Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement de Nyon et Prangins est composé de 40 conseillers répartis selon 4 parties équivalentes : représentants politiques, professionnels des écoles, parents d'élèves fréquentant les établissements scolaires de Nyon ou Prangins, représentants de la société civile. Le Conseil s'est réuni à deux reprises en juin et en novembre.

## **2.5 Dérogations et enclassements**

**Dérogations :** en 2022, pour le primaire, il y a eu 5 demandes de dérogation d'enfants d'autres communes pour se scolariser sur Prangins.

Pour le secondaire, deux élèves en Sport Etudes suivent leur scolarité à Genève et Lausanne.

**Enclassements** : 5 élèves primaires de la 3P à la 8P habitant à Nyon sont scolarisés à Prangins, 3 élèves pranginois sont enclassés au sein de l'établissement Nyon Léman.

### 3. ENFANCE – PARASCOLAIRE ET PRESCOLAIRE

#### 3.1 Accueil parascolaire

##### **3.1.1 APEMS de Prangins (accueil parascolaire en milieu scolaire pour élèves âgés de 8 à 12 ans)**

En mars 2022, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) de l'Etat de Vaud a effectué sa visite annuelle d'évaluation de la structure d'accueil de jour des enfants. Le rapport positif a néanmoins souligné la nécessité de rééquilibrer le nombre d'adultes par rapport au nombre d'enfants présents, ce qui a été fait. Les éléments demandés de mise en conformité administrative, avec échéance donnée à juin 2023, sont en cours de réalisation.

Depuis la rentrée d'août 2022, une nouvelle prestation est offerte : le mercredi après-midi. Lors de ces après-midis, des sorties et activités dirigées sont organisées.

L'APEMS accueille ainsi les enfants âgés de 8 à 12 ans (5P à 8P) du lundi au vendredi de 7h00 à 8h20 (accueil du matin), de 11h50 à 13h45 (repas + accueil du midi) et de 15h20 à 18h30 (devoirs accompagnés et accueil de l'après-midi). Le mercredi un accueil est offert de 11h50 à 18h30 (repas + accueil de l'après-midi).

Les inscriptions sont en constante augmentation : il y a en moyenne 118 enfants inscrits par jour au repas de midi (sans le mercredi), 9 le matin et 35 l'après-midi. En termes d'enfants (sachant qu'un enfant peut s'inscrire plusieurs fois par semaines ou sur plusieurs prestations), cela représente

- au repas avec accueil : 67 enfants de 5P-6P et 41 enfants de 7P-8P.
- au repas seulement : 20 enfants de 7P-8P
- les mercredis au repas : 23 enfants de 5P à 8P
- les mercredis après-midi : 13 enfants de 5P à 8P
- les matins : 13 enfants de 5P à 8P
- les après-midi : 37 enfants de 5P à 8P

Les 6 élèves de la classe EEAA (Ecole pour enfants atteints d'autisme) fréquentent également le restaurant scolaire.

En ce qui concerne les menus, ils sont publiés sur le site de la commune pour consultation par les parents. Les encadrants au restaurant scolaire sont en relation avec le fournisseur des repas Compass afin d'ajuster à la fois les quantités et les menus selon les critères Fourchette verte et autant que possible selon les goûts des enfants.

##### **3.1.2 Devoirs accompagnés**

Une moyenne de 6 enfants de 5P-6P et une moyenne de 5 enfants de 7P-8P sont inscrits à cette prestation qui coûte CHF 4.- et qui inclue un goûter. Nous constatons une baisse de fréquentation de 70% par rapport à la rentrée précédente et ne pouvons que constater que les parents préfèrent l'accueil après l'école (APEMS après-midi) qui inclut un moment de devoirs.



### **3.1.3 Bibliothèque et ses activités**

Une trentaine d'enfants vient dans la chaleureuse salle de la bibliothèque lors de la pause de midi pour lire, se reposer, dessiner ou même jouer en petits groupe avec des jeux éducatifs mis à disposition. Lors des après-midis d'ouverture, les enfants arrivent après l'école et se succèdent selon les horaires de l'école. En général de la 4P à la 8P les enfants viennent seuls, contrairement aux enfants de 1P à 3P qui sont plutôt accompagnés des parents. Le tout fait que le lieu est bien fréquenté durant les heures d'ouverture.

Le nombre de prêts sur le temps parascolaire s'élève à plus de 6'000 pour l'année 2022.

Le type de lectures (albums, BD, documentaire, romans, mangas, DVD) a peu varié par rapport à 2021, à une exception près : les livres Mangas, pour lesquels l'engouement est de plus en plus accentué. En effet le chiffre passe de 14% en 2021 à 22% en 2022.

Les rencontres mensuelles (8 par année scolaire le mercredi) autour des contes et récits bibliques réunissent une vingtaine de personnes pour écouter la captivante Mme Abrecht, diacre à la paroisse de Nyon. L'invitation à élargir les récits à d'autres religions n'a quant à elle pas eu grand succès.

### **3.1.4 UAPE (Unité d'accueil de la Petite Enfance - Accueil parascolaire pour élèves âgés de 4 à 8 ans)**

La Fourmilière est une structure d'accueil parascolaire qui fait partie du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) et qui donc, contrairement à l'accueil parascolaire communal des enfants plus grands de 5P à 8P (8 à 12 ans), est soumis à la politique tarifaire du réseau qui applique le principe du tarif selon le revenu. La Fourmilière accueille les enfants de 4 à 8 ans les matins avant l'école, le midi, l'après-midi et pendant les vacances. C'est une fondation privée d'utilité publique, gouvernée par un conseil de fondation composé de trois politiques (2 municipaux, 1 conseillère communale), et deux parents. La structure a une capacité d'accueil de 84 enfants et affiche complet à l'heure de midi.

Au fur et à mesure de l'avancée dans l'année, les mesures sanitaires dues au Covid-19 se sont dissipées et la structure a retrouvé sa routine quotidienne. Néanmoins, elle a connu beaucoup de changements au sein de l'équipe, plusieurs départs dont celle de l'adjointe pédagogique et des arrivées, dont deux jeunes collaboratrices assistante socio-éducatives (ASE), une apprentie et en décembre une stagiaire en réorientation professionnelle. L'équipe renouvelée, très investie, apporte stabilité et sérénité. En octobre, la directrice pédagogique est partie en congé maternité et sa remplaçante s'est très vite intégrée.

Le taux d'occupation varie entre 89% et 100% : une planification optimum des ressources humaines et les 24 places supplémentaires créées en 2020 expliquent des comptes présentant un résultat positif année après année.

Les heures d'accueil sont à la hausse : 85 378 (2022) - 82 204 (2021) - 80 129 (2020)

En avril, l'institution est devenue « Fourchette verte junior ».

En novembre, la structure a reçu la visite de l'ECA, avec un bilan final correspondant aux normes.

Le Conseil de fondation s'est réuni 5 fois en 2022 afin de traiter des comptes, du budget, des affaires RH de sa compétence et valider les règlements d'inscription.

### **3.1.5 Relations avec le Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)**

La Municipalité est invitée annuellement par le RAT à se rendre à des séances d'information. Par ailleurs les comités des structures (à Prangins comprenant deux municipaux) sont invités deux fois par année à des réunions des comités. L'assemblée intercommunale se réunit en général deux fois par

année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. La commune y est représentée par une municipale (de l'enfance) et deux conseillères communales.

161 familles pranginoises ont recours au réseau que ce soit pour l'accueil préscolaire, parascolaire ou familial. Le nombre d'heures de 200 373 (2021 : 197 896) se répartit ainsi par type d'accueil :

Préscolaire collectif : 35 035

Parascolaire collectif : 83 980

Préscolaire accueil familial : 71 488

Parascolaire accueil familial : 9 870.

Vu la tarification au revenu mentionnée plus haut, ce sont les Commune qui assurent la différence entre le prix facturé aux parents et le coût réel de la journée. La participation communale moyenne dans le réseau est stable autour de 31%.

La création de 154 nouvelles places d'accueil préscolaires avance.

### **3.2 Accueil préscolaire**

#### **3.2.1 Jardin d'enfants la Farandoline**

Structure privée d'accueil d'enfants en âge pré-scolaire dès 2.5 ans, la Farandoline a pour but de favoriser la socialisation des enfants. La Commune la soutient par un loyer modéré. Il n'y a rien à signaler pour l'année 2022.

#### **3.2.2 Projet de crèche et de cantine scolaire pour l'accueil parascolaire des 4 à 8 ans**

Des séances régulières entre les représentants de la Commune - service bâtiments et enfance - et l'architecte ainsi que différents corps de métier ont continué à se tenir ainsi qu'une séance avec la population voisine du futur projet en février 2022 afin de répondre à leur préoccupation.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, le Conseil communal a accepté le préavis No. 29/2022 « Demande d'un crédit de 4'200'000.-CHF TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins ».

Pour rappel, la construction d'une crèche de 44 places vise à répondre prioritairement aux besoins en places d'accueil des enfants des familles pranginoises, les places restantes pouvant être ouvertes aux enfants de communes avoisinantes notamment celles appartenant au Réseau d'Accueil des Toblérone (RAT). Le bâtiment comprendra aussi une cantine scolaire de 60 places pour les enfants de 4 à 8 ans, qui complètera l'offre actuelle d'accueil de midi de l'Unité d'Accueil de la petite Enfance (UAPE) La Fourmilière. Voir sous Bâtiments, 1.1 Conception et gestion des projets de constructions de nouveaux bâtiments.

## **4. JEUNESSE**

### **4.1 Accueil libre 13-17 ans au Centre d'animation de Prangins (CAP)**

Le préavis No. 11/2022 « Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation de CHF 58'000.— pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 et de CHF 121'000.— à porter annuellement au budget dès 2023 » déposé par la Municipalité le 10 mars 2022 a été adopté par le Conseil communal à sa séance du 15 juin 2022 avec l'amendement suivant à sa deuxième conclusion: « de porter un montant de CHF 121'000 au budget des années 2023 et 2024, ce qui permettra d'effectuer un bilan fiable fin 2024, en vue d'une décision fondée sur la suite à donner au projet. »

Durant l'année 2022, le Centre d'animation pour les jeunes a proposé diverses activités en lien avec non seulement les jeunes mais aussi la population : des ateliers créatifs et culinaires, divers tournois, des sorties que ce soit dans la commune ou encore en excursion, des soirées à thèmes, notamment des soirées filles. Le centre a également participé à des projets de la commune tels que les Fenêtres de l'Avent ou encore les portes ouvertes pendant la Fête du village. Du soutien scolaire ponctuel a été organisé ainsi que de la prévention et sensibilisation sur divers thèmes concernant la jeunesse : incivilités, consommations, sexualité, apprentissage et expérimentation du vivre ensemble.

Le centre d'animation est fermé durant les vacances estivales.

#### **4.2 Salle des étudiants**

Depuis 2018, la Commune met à disposition des jeunes étudiants pranginois une salle de révision qui est une salle de classe inutilisée à ce jour située dans le bâtiment scolaire Combe II. Ceci permet aux étudiants pranginois de préparer leur cours et en période d'examen, de réviser en toute quiétude, tout en restant près de leur domicile.

La salle a une capacité d'accueillir une vingtaine d'étudiants tous les jours, du lundi au dimanche de 8h à 24h y compris les vacances scolaires et les jours fériés. De façon régulière, il y a entre 2 à 5 étudiants. Lors des périodes d'examen, la fréquentation est soutenue, il peut y avoir jusqu'à 17 étudiants et ce jusqu'à tard dans la soirée. L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande en contactant les responsables M. Fabien Moresino ou M. Simon Müller.

Depuis la rentrée 2021-2022, cette salle est également utilisée pour les devoirs accompagnés les vendredis de 16h à 17h30.

#### **4.3 Mise à disposition d'un local pour les jeunes pranginois (AJP – Association des jeunes pranginois)**

Les activités de l'association ont été suspendues durant l'année 2022 car un changement de présidence et un renouvellement des membres sont en cours.

## **SERVICE BÂTIMENTS**

### **1. CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS COMMUNAUX ET RENOVATIONS DE BÂTIMENTS EXISTANTS**

- 1.1 Projets de construction de nouveaux bâtiments communaux
  - 1.1.1. Projet de crèche et de cantine scolaire
  - 1.1.2. Projet de sanisettes (WC publics) aux Abériaux
- 1.2. Projets de rénovation de bâtiments communaux
  - 1.2.1 Vestiaires sportifs – Bâtiment Abériaux
  - 1.2.2 Isolation énergétique - Collège de la Combe

### **2. GESTION COURANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERVENTION CONCIERGERIE**

- 2.1 Maintenance et entretien
- 2.2 Déprédations, vandalisme et incidents
- 2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques

### **3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES**

- 3.1. Location de salles communales
- 3.2. Mise à disposition de salles pour les activités politiques

### **4. GESTION DES BAUX A LOYER DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- 4.1 Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyers
- 4.2 Etablissements publics
  - 4.2.1 Tea-Room
  - 4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux Le P'tit Bouchon
  - 4.2.3 Buvette Les Abériaux
  - 4.2.4 Auberge communale
- 4.3 Commerces et services
- 4.4. Logements au sein de l'immeuble Très-le-Châtel

# SERVICE BÂTIMENTS

---

*Municipal responsable : Igor Diakoff*

## **Les missions principales du Service Bâtiments sont les suivantes :**

- Concevoir et gérer les projets de constructions de nouveaux bâtiments communaux, ainsi que les projets d'assainissement et de transformations des bâtiments communaux.
- Assurer la maintenance, l'entretien et la conciergerie des bâtiments communaux ainsi que l'optimisation de la consommation d'énergie des installations
- Assurer la location et la mise à disposition des salles des bâtiments communaux.
- Assurer la gestion des baux à loyer des différents bâtiments communaux.

Les bâtiments communaux sont classés dans différentes catégories énumérées ci-dessous :

- Bâtiments locatifs : Vieux Pressoir, Villa du Port, Bâtiment des Abériaux, Four Communal, Auberge communale, Buvette de la Plage, Bâtiment de service du Port
- Bâtiments administratifs : Voirie, Tour d'eau, Fontaines.
- Bâtiments scolaires : Ecole/UAPE Les Morettes, Combe 1 (activités scolaires), Combe 2 (activités parascolaires), Combe 3 (activités périscolaires).
- Bâtiments mixtes : Maison de Commune, Centre communal Les Morettes, Maison Fischer, Temple.
- Bâtiment de logements anciennement subventionnés : Immeuble Très-le-Châtel.

## **1. PROJETS DE CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS ET D'ASSAINISSEMENT DE BÂTIMENTS EXISTANTS**

### **1.1 Projets de constructions de nouveaux bâtiments**

#### **1.1.1. Bâtiment abritant une crèche et une cantine scolaire**

Un projet de construction d'un nouveau bâtiment abritant une crèche de 44 places et une cantine scolaire de 60 places a démarré en 2019. Le service Bâtiments pilote ce projet de construction, en collaboration avec le service des Affaires sociales, enfance & jeunesse, qui s'assure du programme et des liens avec les acteurs de l'enfance concernés (future directrice de crèche, réseau, office cantonal d'accueil de jour).

Dans le cadre de ce projet, le Préavis No. 19/2022 « *Demande d'un crédit de CHF 4'200'00.- TTC pour la réalisation d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins* » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en octobre 2022. Ce préavis s'inscrit dans la continuité du projet démarré en 2019 ayant nommé l'architecte Philippe Leroy lauréat du concours suite au préavis No. 37/2019 « *Demande de crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831* » et au préavis No. 55/2020 « *Demande*

*de crédit d'étude de CHF 435'000.- en vue de la construction d'une crèche et d'une cantine scolaire à Prangins sur la parcelle communale n°831 ».*

Le crédit d'étude a financé les études de projet de l'architecte lauréat, ainsi que des ingénieurs et spécialistes. Les études ont été menées à bien jusqu'au dépôt de demande de permis de construire et aux appels d'offres publics qui ont permis d'établir un devis général du coût des travaux relatifs à ce nouveau bâtiment et ainsi la présente demande de crédit de réalisation des travaux.

Aux Morettes, le défi était d'articuler un périmètre d'équipements publics parmi des logements éparpillés, et notamment, la présence d'un mur pignon aveugle en attente d'un improbable prolongement.

En prolongeant volumétriquement le bâti existant le projet propose une maison adossée à une autre maison, dans laquelle sont disposées quelques chambres, prêtes à recevoir ces petits enfants qui y seront « comme chez eux ».

Le projet propose ainsi une volumétrie qui à la fois compose avec son environnement en s'adossant à un mur pignon aveugle et évoque par sa géométrie l'archétype de la maison. Un large périmètre de parc/jardin est préservé, dans le prolongement de la crèche, qui permet par ailleurs de dégager les vues depuis l'école infantine.

La Municipalité a souhaité un projet engagé et responsable.

Le bâtiment sur deux étages se caractérise par une succession de toitures à pans à l'image des immeubles d'habitation voisins. La construction du projet est faite avec une structure en bois suisse, soit une ossature et un plancher en bois. Les façades sont en bardage bois peint.

La paille est utilisée comme isolation des façades, de la toiture et du plancher bois sur vide sanitaire. La technique retenue pour la mise en œuvre de la paille est celle de la paille par insufflation, c'est-à-dire par soufflage dans les ossatures bois avec une pression élevée.

Des murs en briques permettront de matérialiser divers espaces de jeux.

Le choix a été fait d'utiliser des matériaux écologiques à faible énergie grise, selon les recommandations SIA 2032 « l'Energie grise des bâtiments » & SIA 2040 « la voie vers l'efficacité énergétique », de valoriser les matériaux sains peu transformés et disponibles dans des circuits courts.

Une charte ECO rédigée par l'architecte en charge du projet a été signée par les entreprises soumissionnaires qui s'engagent ainsi à garantir la traçabilité des produits mis en œuvre. Le projet vise l'autonomie énergétique avec un chauffage par pompe à chaleur et sonde géothermique, ainsi que l'installation.

Selon le planning prévisionnel, la mise en service de la crèche est prévue pour octobre 2024.

### **1.1.2. Projet de sanisettes (WC publics) aux Abériaux**

Le service a avancé en 2022 la préparation d'un projet de sanisettes ou WC publics implantés au sein de l'espace public des Abériaux. L'implantation retenue pour la pose des sanisettes se trouve côté Genève du site des Abériaux, entre les deux terrains de football, en limite de propriété.

## **1.2 Projet de rénovations de bâtiments communaux**

### **1.2.1 Vestiaires sportifs - Bâtiment des Abériaux**

Le service a avancé en 2022 le projet de transformation du bâtiment communal situé au lieu-dit Les Abériaux dans lequel se trouve les vestiaires du Football Club Prangins Sport (FC Prangins). Il s'agit de répondre aux attentes des nombreux membres du FC Prangins et d'entreprendre des travaux pour rénover et créer de nouveaux vestiaires pour le FC Prangins au sous-sol du bâtiment communal des Abériaux.

### **1.2.2 Isolation énergétique - Bâtiment du Collège de la Combe (étape 3)**

Il est prévu d'effectuer des travaux importants d'isolation énergétique et d'assainissement dans le bâtiment scolaire du collège de la Combe (étape 3). Les travaux du service en vue de la demande de crédit d'étude pour ces travaux ont été malheureusement retardés car le service a dû fonctionner sans responsable de service pendant de nombreux mois en 2022.

## **2. GESTION COURANTE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERVENTION CONCIERGERIE**

### **2.1 Maintenance et entretien**

Les concierges assurent quotidiennement les missions d'entretien des bâtiments communaux, à savoir le nettoyage des sols, sanitaires et mobiliers, ainsi que l'entretien et la vérification de l'ensemble des équipements techniques et infrastructures : portes, fenêtres, éclairages, ascenseurs, chaufferies, sanitaires...

L'ensemble des bâtiments communaux fait l'objet de contrats d'entretien et de contrôles, réalisés par des entreprises spécialisées. Nous pouvons notamment citer :

- Sécurité incendie : contrôle des portes coupe-feu, des blocs autonomes d'éclairages de sécurité, exutoires de fumées, extincteurs...
- Ascenseurs
- Portes automatiques
- Energies : contrôles OIBT (Ordonnance sur les installations à basse tension) des installations électriques, contrats d'entretiens des différentes sources d'énergies (pompes à chaleur, chaudières à gaz ou fioul, sondes géothermiques, panneaux photovoltaïques...), ramonage...
- Ventilations et traitement de l'air
- Autres prestations : entretien des chenaux, toitures, ...

L'ensemble de ces contrats s'intègre dans une logique de maintenance préventive des installations, afin de maximiser leur durée de vie et optimiser leur efficacité.

Certains dysfonctionnements ne pouvant être anticipés, un budget important est toutefois alloué aux réparations ponctuelles, malgré cette maintenance préventive. A savoir que ces dépenses courantes sont globalement affectées aux équipements les plus régulièrement sollicités (comme les ouvrants : portes, baies vitrées ; stores...) ou bien les plus techniques (pompes à chaleur – entre autres celle de la Combe, chaudières à pellets...).

En 2022, d'importants travaux ont été menés pour fiabiliser la pompe à chaleur sur le toit de la Cantine du collège de la Combe, afin que la panne de l'hiver 2020-2021 ne puisse plus se reproduire. Ainsi, des pompes supplémentaires ont été installées afin de prendre le relais en cas de panne de la pompe principale et ainsi assurer une circulation permanente des fluides, sans risque de gel. Une transmission automatique des alarmes a également été installée.

En 2022, le temple a également été l'objet de travaux, portant sur l'horloge et toute l'installation électrique liée à son fonctionnement.

Dans la continuité, des travaux seront réalisés en 2023 pour assurer le bon état de ce monument, principalement sur le joug de soutien des cloches.

Le Service Bâtiments organise tous les étés un nettoyage de l'ensemble des locaux, profitant de la fin de l'école et des congés des collaborateurs.

Pour une meilleure efficacité, le service procède ainsi :

- Nettoyage complet : Attribution à une société spécialisée la prestation incluant le nettoyage de tous les types de locaux ; 24 classes, salles des maîtres, de réunion, rangements, salles de gym (agrès, matelas, barres bureaux), salles de conférences, espaces de circulation, blocs sanitaires, cuisines (frigos, fours, fours micro-ondes...), locaux techniques, chaufferies; incluant le lessivage des faïences, nettoyage mécanique de tous les sols (résines, parquets, moquettes...), dépoussiérage et nettoyage humide des marches d'escaliers, mains courantes, éléments structurels (poutres...), nettoyage des frigos, fours, fours micro-ondes, dépoussiérage derrière les radiateurs, nettoyage et rangement locaux techniques, ventilation, chaufferie, frigos, tables...
- Nettoyage des vitres et stores : le prestataire retenu pour le nettoyage général procède au nettoyage des vitres (châssis, vitrage, cadres de fenêtres, tablettes) et stores durant les vacances d'automne), avec le matériel adéquat (nacelle notamment).
- Embauche de jeunes pranginois

4 jeunes Pranginois sont embauchés pour quinze jours, afin d'assister les concierges dans les tâches de manutention du mobilier (notamment scolaires) pour que les locaux soient nettoyés intégralement par le prestataire.

Au total, ce sont donc 6 concierges (4 concierges + apprenti + responsable de secteur), 4 jeunes et 4 employés de l'entreprise retenue qui sont mis à contribution pour nettoyer tous les locaux durant quinze jours.

## **2.2 Déprédations, vandalisme et incidents**

Certaines dépenses non prévues sont liées aux déprédations. En 2022, plusieurs bâtiments en ont fait l'objet, à savoir :

- le Temple, avec la détérioration de la chaire
- Les WC publics à plusieurs reprises, avec notamment l'incendie de la corbeille et de la table à langer
- Le collège de la Combe, avec la barrière qui a été forcée

De nombreux autres actes d'incivilités, désormais très courants, sont également à recenser, comme des salissures, tags, des consommations de cigarettes dans les vestiaires etc...

Soumis à de fortes contraintes, certains équipements peuvent également être à l'origine de sinistres. Ce fut le cas en fin d'année 2022 avec l'incendie du tableau électrique de la buvette des Abériaux, sans conséquence sur le bâtiment.

## **2.3 Suivi et optimisation des consommations énergétiques**

Une des actions du plan climat 2019-2023 de la commune concerne le suivi par le service Bâtiments des consommations énergétiques ainsi que leur optimisation. Ce rôle est d'autant plus important compte tenu du contexte actuel de tension de l'approvisionnement énergétique et des efforts demandés par le Canton en 2022.

Concernant les optimisations, le renouvellement des éclairages pour un passage à la LED a débuté en 2022 pour équiper plusieurs bâtiments. Compte tenu du coût des solutions, cette modernisation sera planifiée sur plusieurs années.



Du côté énergétique, des optimisations ont été apportées via les programmations des chaufferies (modification des programmes internes pour intervenir sur les courbes de températures de chauffage, influant les températures du bâtiment) permettant d'apporter de la finesse dans les réglages.

Enfin, les appareils les plus énergivores en fin de vie sont systématiquement changés par des modèles basses consommations (boilers...).

La Municipalité a répondu en 2022 à l'interpellation de M. Sébastien Rumley intitulée « *Mesures à prendre face à la hausse des coûts de l'énergie* ». La Commune, attentive à la volatilité qui entoure sa consommation énergétique, a entamé plusieurs activités :

- Contrôle du pilotage des chaudières par des détecteurs avec données centralisées (via la SEIC)
- Calendrier de remplissage des citernes en fonction des variations des prix des matières premières

Des mesures figurant dans le plan climat 2019-2023 sont déjà actives, notamment l'abaissement de la température dans la Maison de commune.

### **3. LOCATION ET MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES**

#### **3.1. Location de salles communales**

Le service Bâtiments gère la location des salles communales avec efficacité et selon une politique bien établie, notamment en matière de prix préférentiels pour la population et les sociétés pranginoises. Cette politique est définie dans des notes de service permanentes qui servent de base pour la tarification équitable des salles.

La tarification des locations tient compte de différents paramètres, notamment le type de service sur place (projecteur, cuisine...) ou encore la capacité de la salle.

Les salles qui peuvent être louées par la population sont les suivantes:

- La Salle du Conseil de l'administration communale : 23 locations en 2022 dont 18 gratuites
- Le Vieux Pressoir : 5 locations en 2022 dont 4 gratuites.
- Le Centre communal des Morettes : 27 locations en 2022 dont 21 gratuites

En complément, d'autres salles (salles de gym, salle de rythmique...) sont louées annuellement à des partenaires pranginois (clubs et associations sportifs, musicaux ou manuels, sociétés membres de l'USL...), qui sont au nombre de 22 pour 2022.

La Municipalité a répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Ursula André et de M. le Conseiller communal Jacques Auberson : « *Une salle, deux salles, trois salles,... ou l'imbroglie des locations de salles* ».

#### **3.2. Mise à disposition de salles communales pour les activités politiques**

Le service Bâtiments s'occupe de l'ensemble des réservations de salles communales mises à disposition pour les activités politiques pranginoises.

Pour les séances des commissions du Conseil communal, la salle de conférence dite « Aquarium » ainsi que la salle dans laquelle siège le bureau du Conseil communal, toutes deux situées dans la maison de Commune, sont généralement proposées.

Pour les assemblées générales des 3 partis pranginois ainsi que les séances de groupe des partis, la salle du Conseil communal, la salle située au 2<sup>e</sup> étage de la maison Fischer, dite salle de l'USL, ainsi que le bâtiment du Vieux Pressoir sont mis à disposition.

## **4. GESTION DES BAUX A LOYER DES DIFFERENTS BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **4.1. Patrimoine immobilier faisant l'objet de baux à loyers**

La Municipalité a pour mission de gérer son patrimoine immobilier. Dans ce contexte, elle loue des locaux communaux à des privés. Les locaux loués sont destinés à des établissements publics (Tea-Room du Village, Buvette de la plage de Promenthoux, Buvette Les Abériaux, Auberge communale), à des commerces (Epicerie, Boulangerie), à des services (Jardin d'enfants), à des bureaux ou encore à des logements (Immeuble Très-le-Châtel).

### **4.2 Etablissements publics**

#### **4.2.1 Tea-room du Village**

De légères améliorations ont été apportées en 2022 et se poursuivront en 2023 (batterie de l'évier de type industriel etc...).

#### **4.2.2 Buvette de la plage de Promenthoux « Le P'tit Bouchon »**

Depuis 2021, c'est Philippe Bozaldes qui est locataire-gérant et qui exploite ce site. L'accès à la plage est gratuit.

#### **4.2.3 Buvette Les Abériaux**

La Municipalité a convié le gérant de la Buvette des Abériaux, M. Pareja, à une séance en février 2022 afin de l'entendre concernant la volonté du FC Prangins d'installer aux Abériaux de manière permanente une roulotte-buvette et d'échanger de manière plus large avec la nouvelle Municipalité. Il s'agissait notamment d'aborder une des dispositions du contrat du bail à loyer de 2004 entre Pareja Sàrl et la Commune qui stipule que le locataire s'engage vis-à-vis de la Commune à permettre aux Sociétés locales de se réunir en priorité dans tout ou partie de la salle de consommation et de la terrasse.

#### **4.2.4 Auberge communale**

Des échanges ont eu lieu en 2022 avec les gérants de l'auberge concernant notamment leur engagement à ouvrir l'Auberge tardivement afin d'accueillir les conseillers communaux suite aux 9 séances annuelles du Conseil communal.

### **4.3. Commerces – Services**

La commune loue des espaces au sein de la maison de commune pour l'Epicerie de Prangins ainsi que la Farandoline – Jardin d'enfants.

Elle loue également le bâtiment communal situé au centre de la Place du village, et qui abrite au rez-de-chaussée la Boulangerie Fayet et à l'étage des bureaux

#### **4.4 Immeuble Très-le-Chatel**

Le fonds de réserve de l'immeuble subventionné « Très-le-Châtel » se monte à CHF 209'978.-. Les loyers de cet immeuble ne sont pas fixés librement, même si les aides cantonales sont arrivées à échéance. Le Service des communes et du logement a continué de contrôler le prix des loyers, conformément au calcul qu'il a établi en octobre 2016. Pour sortir du contrôle, il est indispensable de solder le fonds de régulation, qui ne peut être utilisé que pour des travaux à plus-value dans le bâtiment.

# **CULTURE & SOCIETES LOCALES**

## **1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES**

- 1.1 Développement d'une politique culturelle
- 1.2 Manifestations culturelles 2022
  - 1.2.1 Concert musique espagnol
  - 1.2.2 Concert Beatbox / Nino G. / Jazz
  - 1.2.3 Exposition journée de la femme
  - 1.2.4 Concert Candlelight
  - 1.2.5 Duo Dansio

## **2. RELATIONS AVEC LES SOCIETES ET ASSOCIATION LOCALES**

- 2.1 Sociétés et associations locales
- 2.2. Union des sociétés locales
  - 2.2.1 1<sup>er</sup> août
  - 2.2.2. Fête au village
- 2.3 Société de Développement
- 2.4 Jubilés
- 2.5 Association Prangins Baroque

# SERVICE CULTURE & SOCIÉTÉS LOCALES

---

*Municipal responsable : Igor Diakoff*

**Les missions principales du service Culture & Sociétés locales sont les suivantes:**

- Organiser des manifestations culturelles
- Gérer les relations avec l'ensemble des sociétés et associations locales, y compris le soutien à la création artistique

## **1. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES**

### **1.1 Développement du programme culturel**

Afin de composer le programme culturel de 2022, le Service Culture & sociétés locales s'est doté d'une agence de communication qui l'aide pour la programmation et la communication via un réseau d'adresses courriel. La mise en place d'une billetterie en ligne a grandement facilité la tâche du service. La programmation des événements est également communiquée via un tout-ménage envoyé aux Pranginois et aux habitants des communes voisines. Cinq manifestations culturelles ont composé la saison 2022.

La Municipalité a déposé le rapport-préavis No. 18/2022 « *Réponse municipale au postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable politique culturelle »* ». Lors du Conseil communal du 9 novembre 2022, ce dernier n'a pas pris acte du rapport-préavis.

### **1.2 Manifestations culturelles 2022**

#### **1.2.1 Concert musique espagnol, samedi 5 et dimanche 6 février 2022**

Le récital proposé embrasse les différentes époques de la musique et de la tradition espagnole, de la chanson judéo-espagnole adaptée par Joachim Rodrigo, aux chansons populaires arrangées par Lorca, la chanson contemporaine espagnole, l'opéra et la zarzuela et enfin le chant dansé, "el Amor brujo", de Manuel de Falla. Antonia Sandoval, artiste établie à Prangins depuis quelques années, avait pour dessein d'unir le chant lyrique au rythme et à la danse flamenco, démontrant ainsi que le "baile flamenco" s'adapte à toute musique qui en exprime le sentiment.

Elle s'est entourée d'interprètes passionnés comme Grégory Debouille, pianiste accompagnateur du Conservatoire Supérieur de Liège, en Belgique, et les danseurs de flamenco Silvia et Antonio Perujo, grands interprètes d'origine espagnole et fondateurs de festivals de flamenco en Suisse, pour partager cette expérience scénique à Prangins. Ce spectacle a conquis le public : la salle des Morettes a fait le plein pour les deux représentations prévues. La buvette des Morettes a été animée par Nathalie et son équipe.

#### **1.2.2 Concert Beatbox / Nino G. / Jazz, 5 mars**

Nino G est l'un des meilleurs beatboxeurs d'Europe, compositeur autodidacte qui pratique l'art du beatboxing depuis ses 14 ans. Accompagné par le guitariste TwentyFab aux multiples talents et le chanteur Erickayne avec un timbre de voix particulier, ils ont interprété des reprises des plus grands succès durant 1h. La buvette des Morettes a été animée par Nathalie et son équipe.

### **1.2.3 Exposition journée de la femme du 8 mars au 8 avril**

D'abord dénicheuse de tendance, créatrice de mode puis maman, la peinture a permis à Elif Dayal de transposer ses émotions, ses sensibilités et ses interrogations avec pudeur et sincérité. Ses œuvres rendent hommage à toutes les femmes qui vivent, se battent et aiment quelles que soient les circonstances. À l'occasion de la journée de la femme, l'artiste-peintre pranginoise Elif Dayal a vernis son exposition de peintures dédiées à la femme à la Maison de Commune de Prangins. Nous remercions les personnes présentes lors du vernissage et pour les délicieuses verrines préparées par l'équipe du Tea-Room. L'exposition est ensuite restée ouverte jusqu'au 8 avril.

### **1.2.4 Concert Candlelight 2 et 30 avril**

Deux concerts magiques à la lueur des bougies et au son de la musique classique ont eu lieu les samedis 2 et 30 avril à Prangins, dans la salle des belles pierres du Musée national suisse. La pianiste Stefania Nateri a envoûté la soirée avec des œuvres de Bach, Mozart, Chopin et Debussy avec une atmosphère intimiste à la lueur des bougies. Les deux concerts se sont tenus à guichet fermé.

### **1.2.5 Duo Dansio 10 juin**

Deux brillants musiciens, Alessio Nebiolo, guitariste de grande renommée et Bogdan Zvoristeanu, 1<sup>er</sup> violon solo de l'Orchestre de Suisse Romande ont charmé les oreilles du public pranginois dans la salle du Conseil avec des pièces d'une grande virtuosité de Paganini et de Bach. La présence conviviale et l'offre de qualité proposée par la Cheminée Dorée ont également ravi les papilles du public présent.

## **2. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS & ASSOCIATIONS LOCALES**

### **2.1 Soutien apportés aux sociétés et associations locales**

Dans son programme de législature 2021-2026, la Municipalité a indiqué vouloir poursuivre le soutien aux acteurs associatifs du village, richesse de notre tissu social. Le service chaque année s'assure d'organiser le soutien financier et logistique apporté aux sociétés et associations locales.

### **2.2 Union des sociétés locales pranginoises (USLP)**

Sur les 27 sociétés locales que compte Prangins, 16 sont affiliées à l'USLP. Il est à noter que l'association Tai Chi Chuan – Entre Ciel et Terre – a cessé ses activités et que l'association a été dissoute. D'une manière générale le long de l'année, l'USLP maintient les relations entre ses sociétés membres, la municipalité et les services communaux. Elle tient son assemblée générale au printemps et gère son matériel et le planning de la salle des sociétés de la Maison Fischer. Elle a sa fenêtre de l'Avent le 19 décembre et l'illumination de la Tour d'eau durant les fêtes de fin d'année. L'USLP entretient aussi les relations avec les jeunes de Prangins. Les deux organisations majeures sont les manifestations en lien avec les festivités du 1<sup>er</sup> août et la Fête au Village.

#### **2.1.1. Fête du 1<sup>er</sup> août**

L'USLP a organisé la fête du 1<sup>er</sup> août dont les festivités ont débuté en début d'après-midi au Château de Prangins, puis à partir de 17h30 sur le site des Abériaux. Si en période pandémique, l'affluence aux Abériaux avait été remarquable, elle fut, en 2022, doublée. Le feu de joie a dû être annulé, victime des directives cantonales. Le comité de l'USLP a cependant proposé une grande nouveauté pour pallier l'absence du traditionnel feu de joie, un spectacle son & lumière laser qui a totalement conquis le public pranginois. La marche aux flambeaux est restée maintenue pour le plus grand bonheur des enfants (et des parents !). Enfin, l'adoption de vaisselle lavable réutilisable contribue à diminuer de 80% les déchets et à donner une image plus durable de la manifestation.

La collaboration entre l'USLP et le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts reste primordiale pour la réussite de la mise en place du matériel.

### **2.1.2. Fête au Village**

Samedi 3 et dimanche 4 septembre a eu lieu la traditionnelle fête au village au parking des Fossés avec quelques nouveautés : la tenue de l'apéritif des nouveaux habitants sous la cantine de fête, l'utilisation de vaisselle réutilisable lavable consignée, la présence des samaritains (écourtée par la pluie), la tenue le dimanche d'un café-croissants et du vide-grenier enfants et adultes (celui des enfants ayant été annulé le samedi), mise en place d'animations pour les adultes, animations pour les enfants plus nombreuses et ajout de toilettes supplémentaires.

Des optimisations ont été apportées au niveau de l'installation, du transport de matériel, la collaboration avec le service de la voirie est primordiale et indispensable.

Les sociétés locales participent aussi aux animations enfants et une représentation d'un clown a été ajoutée cette année. Quelques averses ont cependant compliqué l'organisation. Les coûts supplémentaires en animation et en sécurité sont partiellement compensés par des économies sur les infrastructures. La SADEC prend en charge la moitié de la facture de location de vaisselle lavable pour les manifestations qui en font la demande et dans la limite de la vaisselle disponible, celle-ci ayant un (trop) grand succès.

### **2.3 Société de Développement de Prangins**

La Société de Développement de Prangins anime le village avec de nombreuses activités et manifestations. Dans le cadre des activités de ses services, chaque membre de la Municipalité est amené à échanger avec des citoyens, des représentants d'associations locales, etc. au sujet de dossiers sous sa responsabilité. Il arrive que ces échanges n'aboutissent pas à des solutions satisfaisantes et que le souhait soit émis d'une rencontre à l'échelon supérieur, soit une rencontre avec la Municipalité in-corpore.

La Municipalité a accueilli et entendu lors d'une séance le 28 février 2022 la Société de Développement de Prangins (SDP), représentée par M. Kappeler, Président, et Mme Seematter, membre du Comité, ainsi que l'Union des Sociétés locales, représentée par M. Monge, Président. Il s'agissait d'échanger avec les membres de la nouvelle Municipalité et de faire un tour d'horizon des activités et de la situation de ces deux sociétés locales.

### **2.4 Jubilés**

La gym féminine de Prangins a fêté ses 45 ans d'existence et le TAP, ses 60 ans d'activité !

Le théâtre a fêté ce jubilé le 18 juin dans la cour du collège de la Combe avec un apéritif dînatoire regroupant les anciens et actuels membres de la société.

### **2.5 Association Prangins Baroque**

L'association Prangins Baroque a signé du 4 au 11 septembre sa 3ème édition placée sous le signe de l'Italie. L'équipe artistique emmenée par la contralto Marijana Mijanovic est à nouveau parvenue à réunir des artistes internationaux exceptionnels, dont le grand violoniste Emmanuel Resche Caserta, violon solo des Arts Florissants ou Pierre François Dollé et Marie-Nathalie Lacoursière, deux parmi les plus grands spécialistes de la danse baroque. Cette année, ils ont eu le grand plaisir d'accueillir pour la première fois l'un des clavecinistes les plus en vue de sa génération, Jory Vinikour, qui poursuit une carrière extrêmement variée, non seulement en tant que soliste, continuiste et accompagnateur de chanteurs de renommée mondiale, mais aussi en tant que directeur musical et chef d'orchestre.

Au programme de cette édition, de la musique instrumentale et vocale de Domenico et Alessandro Scarlatti, Arcangelo Corelli, Agostino Steffani et Antonio Vivaldi proposée lors d'une série de concerts et de spectacles gratuits au Temple et dans la cour du Château de Prangins. Cette riche semaine a attiré plus de 600 spectateurs (sans compter les participants aux ateliers et le public scolaire).





## **SERVICE FINANCES**

### **1. POLITIQUE FINANCIÈRE**

- 1.1 Comptes 2022
- 1.2 Arrêté d'imposition 2023
- 1.3 Budget 2023

### **2. COMPTABILITE GENERALE**

- 2.1 Gestion financière & renseignements aux citoyens
- 2.2 Migration du système de Gestion.

# SERVICE FINANCES

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

## **Les missions principales du Service Finance sont les suivantes :**

- Gérer la politique financière, et notamment l'élaboration du budget, de l'arrêté d'imposition et des comptes communaux.
- Assurer la comptabilité générale de tous les services et apporter un certain nombre de prestations et de renseignements aux citoyens dans leurs relations financières avec la Commune.

## **1. POLITIQUE FINANCIÈRE**

### **1.1 Comptes 2022**

Le préavis No. 15/2022 « *Comptes 2021* » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en avril 2022. Il a été accepté par le conseil communal en juin 2022.

Le service assure la présentation des écarts budgétaires aux directions respectives dans le cadre de l'élaboration des comptes et tout au long de l'année.

### **1.2 Arrêté d'imposition 2023**

Le préavis No. 22/2022 « *Arrêté d'imposition pour l'année 2023* » a été déposé sur le bureau du Conseil communal en août 2022. Celui-ci a proposé de maintenir le taux d'imposition communal à 55%. En effet, la population a refusé dans le cadre du référendum contre l'arrêté d'imposition 2022 l'augmentation de 55% à 58% du taux d'imposition communal proposé par la Municipalité. Dans le respect et à la lumière de la décision prise par les pranginois pour l'arrêté d'imposition 2022, la Municipalité a décidé de ne pas proposer d'augmentation du taux d'imposition communal pour l'arrêté 2023 et pour le reste de la législature.

### **1.3 Budget 2023**

L'élaboration du budget 2023 en collaboration avec les membres de la Municipalité et responsables de service a eu lieu dès le mois d'août 2022. Le préavis No. 27/2022 « *Budget 2023* » a été déposé sur le bureau du Conseil en octobre 2022 et accepté par le Conseil communal en décembre 2022.

Tout au long de l'année le service assure l'envoi régulier aux commissions de surveillance du Conseil communal (COFIN et COGEST) des informations financières requises.

## 2. COMPTABILITE GENERALE

### **2.1 Gestion financière & renseignements aux citoyens**

Le service a assuré en 2022 la tenue de la comptabilité générale soit :

- La comptabilisation des écritures
- La facturation débiteurs
- L'encaissements des factures
- La saisie et le paiement des fournisseurs.
- La gestion des débiteurs et des contentieux.
- La gestion de la trésorerie et des emprunts.
- La gestion des investissements et des amortissements.
- La facturation des taxes et prestations communales.
- La gestion des salaires du personnel fixe et auxiliaire.
- Les déclarations TVA, AVS, etc.
- Le boucllement et la présentation des comptes annuels.

### **2.2 Migration du système de Gestion.**

A fin 2021 avait commencé la migration vers notre nouveau système de gestion (appelé ERP). Cette migration s'est conclue officiellement le 1<sup>er</sup> avril 2022 mais le travail de configuration, de correction et de prise en main du nouveau système s'est prolongé toute l'année 2022. Ce travail a nécessité 250 heures supplémentaires de la part de la responsable du Service Finances.



## **SERVICE RESSOURCES HUMAINES**

### **1. RECRUTEMENT**

- 1.1 Recrutements, Départs
- 1.2 Variations du personnel fixe - Equivalent-Plein-Temps
- 1.3 Personnel auxiliaire
- 1.4 Apprentis
- 1.5 Réponse à une interpellation concernant les variations de personnel

### **2. POLITIQUE SALARIALE**

- 2.1 Développement d'une politique salariale
- 2.2 Indexation pour les salaires 2023

### **3. ASSURANCES SOCIALES, PROCEDURES ADMINISTRATIVES & FORMATION**

### **4. PROJETS SPECIFIQUES DEVELOPPES PAR LE SERVICE**

- 4.1 Révision du règlement du personnel
- 4.2 Politique du personnel 2021-2026

# SERVICE RESSOURCES HUMAINES

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

**Les missions principales du Service Ressources humaines sont les suivantes :**

- Gérer la politique de recrutement en collaboration avec les municipaux concernés
- Développer et gérer la politique salariale
- Gérer les assurances sociales, l'ensemble des procédures administratives et gérer les formations en collaboration avec les municipaux concernés.
- Mener des projets spécifiques (révision du règlement communal du personnel, révision de la politique du personnel pour la nouvelle législature, nouvelle fiche d'évaluation, etc.).

## 1. RECRUTEMENT

### 1.1 Recrutements, Départs

Le Service Ressources humaines (RH) a pour mission d'implémenter le processus de recrutements en collaboration avec les municipaux, chefs de service et/ou responsables d'équipe concernés. Il s'occupe ensuite de faire des propositions de candidats à la Municipalité.

La gestion du Service Ressources humaines a été assumée jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2022 directement par le Municipal en charge, en l'absence d'une responsable de service. Le Service est accompagné par un mandataire extérieur pour les recrutements.

Pendant cette année 2022, le Service Ressources humaines a été sollicité pour 9 recrutements en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) et 3 recrutements en Contrat à Durée Déterminée (CDD). Les engagements suivants ont eu lieu en 2022:

Au Service Administration générale & relations extérieures une collaboratrice administrative à 50%

Au Service Urbanisme une architecte à 80%

Au Service Affaires sociales, enfance & Jeunesse une Responsable de Service à 80%, une coordinatrice pédagogique à 70% et deux surveillantes à 30%

Au Service Bâtiments un responsable de Service à 100% et une collaboratrice administrative à 60%

Au Service Ressources humaines une responsable de Service à 30%

De plus nous avons engagé pour des périodes transitoires 3 employés en CDD au Service Environnement, au Service du Contrôle des habitants et au Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Enfin, à fin 2022 il restait comme poste ouvert celui de collaborateur technique au Service Environnement.

Au niveau des départs, la Commune a vu partir la responsable de service et une collaboratrice au Service Urbanisme, une collaboratrice administrative au Service Environnement, une coordinatrice pédagogique au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse, la responsable de service et la collaboratrice administrative au Service Bâtiments. Nous avons également d'un commun accord terminé la relation de travail avec la responsable du Service Affaires sociales, enfance & jeunesse.

Le 31 décembre 2021, 74 contrats de collaboratrices et collaborateurs sont actifs (42 personnels fixes, 3 apprentis et 29 auxiliaires (y compris 5 patrouilleurs ne figurant pas dans le tableau des effectifs du personnel communal du budget 2023). Il est à noter que certains auxiliaires peuvent être titulaires de 2 contrats. La Commune forme une apprentie employée de commerce et deux apprentis agent d'exploitation.

### **1.2 Variations du personnel fixe - Equivalent-Plein-Temps**

<b>Collaborateurs fixes Equivalent-Plein-Temps (EPT)</b>	<b>EPT FIN 2021</b>	<b>EPT FIN 2022</b>
Service Administration générale & relations extérieures.	2.70	3.45
Service Urbanisme	1.70	2.30
Service Environnement	2.85	2.85
Service Affaires sociales, enfance & jeunesse (y compris structure parascolaire, bibliothèque et centre d'animation)	2.89	4.45
Service Bâtiments	6.10	6.10
Service Culture & sociétés locales	0.10	0.20
Service Contrôle des habitants	1.70	1.90
Service Finances	1.40	1.40
Service Ressources humaines	0.20	0.30
Office Naturalisations	0.05	0.05
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts	8.80	9.10
<b>Total :</b>	<b>28.49</b>	<b>32.10</b>

### **1.3 Personnel auxiliaire**

<b>Personnel auxiliaire</b>	<b>Contrats actifs fin 2022</b>
Service Environnement : port	1
Service Affaires sociales, enfance & Jeunesse : église	2
Service Affaires sociales, enfance & Jeunesse : Cantine, parascolaire, sport en salle	10
Service Affaires sociales, enfance & Jeunesse : Patrouilleurs	5
Service Affaires sociales, enfance & Jeunesse : Devoirs surveillés	5
Service Bâtiments : Nettoyage école	5
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts : déchetterie	1
<b>Total :</b>	<b>29</b>



#### **1.4 Apprentis**

<b><u>1. Apprentis</u></b>		<b>Contrats actifs fin 2022</b>
Apprenti-employé de commerce		1
Apprenti agent exploitation - Conciergerie		1
Apprenti agent exploitation - Service Voirie		1

#### **1.5 Réponse à une interpellation concernant les variations de personnel**

La Municipalité a répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Rachel Cavargna-Debluë intitulée "*Valse des employés communaux : que se passe-t-il ?*"

## **2. POLITIQUE SALARIALE**

### **2.1 Développement d'une politique salariale**

Un important travail a été effectué en 2022 afin de développer une véritable politique salariale.

La Commune de Prangins emploie du personnel fixe (avec rémunération mensuelle) et du personnel auxiliaire (avec rémunération à l'heure). Elle a défini dans un document qui fait partie intégrante de la politique du personnel 2021-2026 une politique salariale globale pour l'ensemble du personnel fixe et auxiliaire de la Commune.

La Municipalité de Prangins tient à quatre axes forts dans sa politique de rémunération :

- L'attractivité de la Commune comme employeur
- L'équité de traitement, et en particulier l'égalité salariale hommes-femmes
- Le développement du potentiel des collaborateurs
- La maîtrise de l'évolution de la masse salariale

Les objectifs majeurs visés par la mise en place de cette politique de rémunération communale sont d'une part de garantir l'équité de traitement, et d'autre part d'offrir aux collaborateurs des conditions adaptées aux réalités du marché de l'emploi. Pour atteindre le premier objectif, il s'agit d'abord de définir les fonctions actuellement occupées par les employés de la Commune, et de les colloquer dans des classes salariales, en se basant sur des critères objectifs : formation de base, expérience professionnelle dans le domaine, responsabilités ou encore contraintes liées à la fonction pour ne citer que les principaux. En mettant en place cette politique de rémunération, cela apporte aussi plus de transparence dans le processus de rémunération et contribue à garantir l'égalité de traitement hommes-femmes. La Constitution fédérale (art 8 al.3 Cst) et la Loi fédérale sur l'égalité (art. 3 al. 1 Leg) y consacrent deux dispositions.

Avec la mise en place de cette politique, la Municipalité vise aussi à maintenir la compétitivité de la Commune de Prangins sur le marché de l'emploi. Il s'agit donc de trouver la bonne formule entre une progression de la masse salariale acceptable financièrement et politiquement, et une marge de manœuvre suffisante pour reconnaître année après année la qualité de travail des collaborateurs. Inévitablement, cette politique aura un impact sur sa politique de recrutement ou encore sur la motivation, la mobilisation et la fidélisation des employés.

La commune a défini pour chaque collaborateur via un système de référence salarial basé sur les critères ci-dessous une rémunération minimum et une rémunération cible.

La rémunération cible calculée via la grille du système d'aide au calcul salarial est réputée être la rémunération recommandée la plus élevée à appliquer lorsqu'un collaborateur est, pour un poste défini, doté de l'expérience requise au sein de la fonction et possède le niveau de formation nécessaire au bon accomplissement des tâches définies dans le cahier des charges.

Lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, ne disposant pas d'expérience dans la tâche pour laquelle il a été engagé, il sera réputé en développement. Il ne pourra en conséquence prétendre de suite à la rémunération cible mais il lui sera proposé une rémunération inférieure à la rémunération cible calculée via la grille du système d'aide au calcul salarial.

La durée nécessaire de développement, au sein d'une fonction, afin de prétendre à la rémunération cible dépend de la complexité de la tâche, mais est au minimum de 3 ans et maximum de 5 ans. Durant cette période, un collaborateur est réputé en développement et sa rémunération évolue de la rémunération minimum vers la rémunération cible. Les postes de niveau exécutifs ou réputés sans fonction d'encadrement selon le système de référence ci-après requièrent typiquement 3 ans afin d'atteindre la rémunération cible. Les postes réputés avec fonction d'encadrement ou de niveau professionnel ou d'expert requièrent quant à eux 5 ans afin d'atteindre la rémunération cible.

Une fois que le collaborateur a atteint l'expérience requise au sein de la fonction et qu'il possède le niveau de formation nécessaire au bon accomplissement des tâches définies dans le cahier des charges, il est réputé expérimenté et sa rémunération devrait se trouver à peu près au niveau de la rémunération cible et ne plus évoluer significativement, sauf changement de cahier des charges, performances exceptionnelles au regard du cahier des charges ou adaptation du coût de la vie.

La Commune a mis en œuvre d'autres systèmes de reconnaissance en participant de manière généreuse aux assurances sociales. En effet, elle participe intégralement au paiement de l'assurance perte de gain maladie ainsi qu'à l'assurance accidents professionnel et non professionnel. De plus, l'affiliation à la Caisse intercommunale de pensions (CIP) offre des prestations dites « en primauté de prestations », la Municipalité a fait le choix de cotiser la part employeur à hauteur de 20% sur le coût total de 29%, ce qui est de loin bien supérieur à ce qui se fait sur le marché du travail.

Au sein de la Commune, il y a du personnel auxiliaire qui travaille principalement dans le domaine de l'enfance, mais également au sein de la déchetterie, au port ainsi que pour la Paroisse.

Pour ce personnel payé à l'heure, la Municipalité a décidé de mettre en place une grille salariale spécifique. Cette grille tient compte des années d'ancienneté dans le travail à la Commune de Prangins ou dans un job équivalent ainsi que des diplômes en lien direct avec la fonction. Le calcul est fait sur une base horaire en tenant compte d'une base 12 mois pour tous les collaborateurs concernés.

## **2.2 Indexation pour les salaires 2023**

La Municipalité dans le cadre des augmentations de salaires pour 2023 a proposé une compensation de l'inflation à hauteur 2.5%, qui représente environ 75% du taux d'inflation des 12 derniers mois.

## **3. ASSURANCES SOCIALES, PROCEDURES ADMINISTRATIVES & FORMATION**

Le Service Ressources Humaines gère les relations avec l'ensemble des prestataires d'assurances sociales et d'assurances professionnelles liées au personnel (rédaction des certificats et de lettres diverses, démarches auprès des assurances en cas d'accidents ou de maladies, etc.).

Le Service apporte également une assistance aux collaborateurs ou Municipaux en matière de questions liées aux Ressources Humaines.

Le service s'occupe également de la supervision de la formation de l'apprentie de commerce (fonction de maître d'apprentissage du Municipal RH).

En ce qui concerne la formation, le responsable du service, respectivement le Municipal responsable du service concerné discute du programme de formation pour son employé. Ensuite, le service Ressources Humaines valide les modalités de la formation demandée.

La validation d'une formation, sa prise en charge financière et le temps de travail mis à disposition sont examinés de cas en cas et liés au degré de corrélation entre la formation et la fonction du collaborateur.

Pour les formations de longue durée et selon le montant, un contrat de redevance pourra être établi. Toutes les modalités liées au déplacement, frais de repas et frais accessoires y seront listées.

#### **4. PROJETS SPECIFIQUES DEVELOPPES PAR LE SERVICE**

##### **4.1 Révision du règlement du personnel**

Le Service a énormément travaillé en 2022 pour mettre à jour le règlement du personnel communal. La Municipalité a déposé en septembre 2022 le préavis No. 24/22 « *Modification du Règlement du personnel communal* ».

Ce préavis remet à jour le règlement du personnel communal qui datait de 2012. Une commission ad-hoc du Conseil communal a été nommée et son rapport est attendu. Dans l'attente de la validation du nouveau règlement, l'ancienne version reste en vigueur.

##### **4.2 Politique du personnel 2021-2026**

La Politique du personnel est un document clef à adopter par la Municipalité pour la législature. Le Service Ressources Humaines a finalisé en 2022 la « *Politique du personnel pour la législature 2021 - 2026* » qui a été adoptée par la Municipalité. Ce document définit les lignes directrices de la Municipalité pour la législature en matière de gestion du personnel. Il accompagne le Règlement du personnel communal en vigueur et en précise les modalités. La politique salariale est par exemple une annexe à ce document qui comprend également des précisions concernant les horaires de travail, le traitement des heures supplémentaires, la politique concernant le télétravail ou encore les processus à adopter par un collaborateur se trouvant en situation de conflit avec son supérieur hiérarchique. La *Politique du personnel pour la législature 2021 -2026* n'est pour mémoire pas de compétence du Conseil Communal aussi elle est déjà entrée en force en 2022.

# **SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS**

## **1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS**

## **2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION**

2.1 Etat et évolution

2.2 Structure de la population en séjour (résidents secondaires et autres cas)

2.3 Mutations principales enregistrées par le Service Contrôle des habitants

# SERVICE CONTRÔLE DES HABITANTS

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

**Les principales missions du service Contrôle des habitants sont les suivantes :**

- Tenir le registre des habitants et mettre à jour les données, gérer les prestations à la population en lien avec le registre des habitants et communiquer diverses informations aux différentes administrations

## **1. DESCRIPTIF DES TÂCHES DU SERVICE DU CONTRÔLE DES HABITANTS**

Le Service du Contrôle des Habitants (CH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Les tâches du CH consistent essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'État et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

L'attribution de l'EGID (identifiant bâtiment) permet de géo référencer (rattacher localement) les données de personnes. L'attribution de l'EWID (identifiant logement) garantit que les contrôles des habitants regroupent tous les habitants dans leur commune sous forme de ménages statistiques, c'est-à-dire de personnes vivant dans un même logement.

## **2. REGISTRE DES HABITANTS : STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA POPULATION**

Les informations ci-dessous sont basées sur l'état de la population dans les registres communaux au 31 décembre 2022. L'extraction des données a été réalisée le 3 février 2022.

De légères différences entre les chiffres officiels (Statistique Vaud) et les chiffres communaux demeurent possibles.

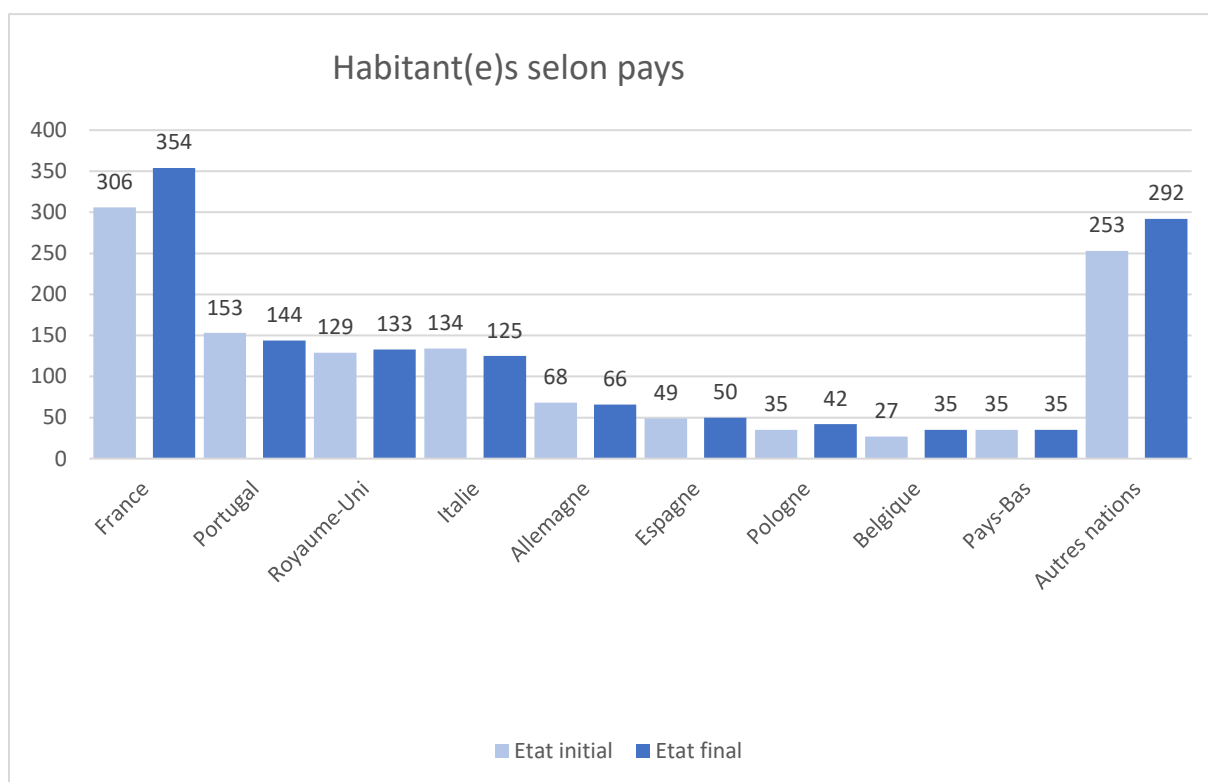
## 2.1 Etat et évolution

<i>Habitant(e)s selon pays</i>	<i>Etat au</i>		<i>Etat au</i>		<i>Solde</i>
	<i>01.01.2022</i>		<i>31.12.2022</i>		
France	306	7.56%	354	8.24%	48
Portugal	153	3.78%	144	3.35%	-9
Royaume-Uni	129	3.19%	133	3.10%	4
Italie	134	3.31%	125	2.91%	-9
Allemagne	68	1.68%	66	1.54%	-2
Espagne	49	1.21%	50	1.16%	1
Pologne	35	0.86%	42	0.98%	7
Belgique	27	0.67%	35	0.81%	8
Pays-Bas	35	0.86%	35	0.81%	0
Autres nations	253	6.25%	292	6.80%	39
Etrangers/ères	1189	29.37%	1276	29.70%	87
Suisses/sesses	2860	70.63%	3021	70.30%	161
<b>Total habitant(e)s</b>	<b>4049</b>	<b>100.00%</b>	<b>4297</b>	<b>100.00%</b>	<b>248</b>

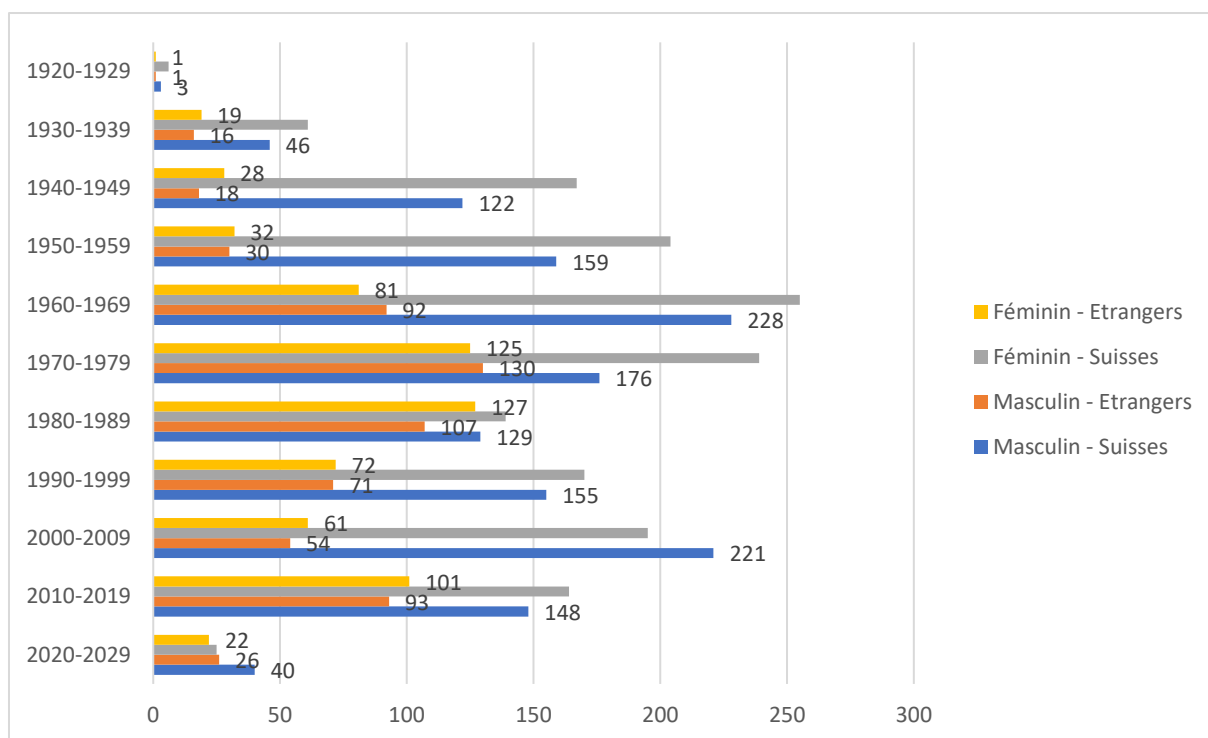
<i>Habitant(e)s selon confession</i>	4049		4297		248
Inconnu	2172	53.64%	2483	57.78%	311
Catholique romain	1066	26.33%	1023	23.81%	-43
Protestant	803	19.83%	782	18.20%	-21
Autres confessions	8	0.20%	8	0.19%	0
Sans indication	0	0.00%	1	0.02%	1

<i>Habitant(e)s selon état civil</i>	4049		4297		248
Célibataire	1785	44.08%	1938	45.10%	153
Marié(e)	1817	44.88%	1866	43.43%	49
Veuf(-ve)	136	3.36%	139	3.23%	3
Divorcé(e)	297	7.34%	342	7.96%	45
Non marié(e)	0	0.00%	0	0.00%	0
En partenariat enregistré	14	0.35%	12	0.28%	-2
Partenariat annulé	0	0.00%	0	0.00%	0
Inconnu	0		0		
<b>Habitant(e)s établi(e)s</b>	<b>4049</b>		<b>4297</b>		<b>248</b>
Etablissement CH	2579	63.69%	2751	64.02%	172
Bourgeois CH	281	6.94%	270	6.28%	-11
Séjour B	319	7.88%	365	8.49%	46
Etabli C	816	20.15%	832	19.36%	16
Courte durée L	0	0.00%	1	0.02%	1
Courte durée L >= 12 Mois	2	0.05%	1	0.02%	-1
Diplomate/fonctionnaire avec immunité	27	0.67%	25	0.58%	-2
Fonctionnaire sans immunité	23	0.57%	27	0.63%	4

Personne à protéger	0	0.00%	21	0.49%	21
Famille fonct. int.	2	0.05%	4	0.09%	2
<b>Suisses/sesses en séjour</b>	11		21		10
<b>Etrangers/ères en séjour</b>	29		32		3
Séjour hebdomadaire	3	10.34%	3	9.38%	0
Séjour annuel	0	0.00%	6	18.75%	6
Courte durée L > 4 à < 12 Mois	2	6.90%	4	12.50%	2
Frontalier G	1	3.45%	1	3.13%	0
Non attribué	22	75.86%	17	53.13%	-5
Personne	1	3.45%	1	3.13%	0



Nombre de nationalités totales dans notre commune : **66**



		Evolution
Nombre de ménages	1823	+146

## 2.2 Structure de la population en séjour (résidents secondaires et autres cas)

Séjour hebdomadaire = résident secondaire, domicile principal dans une autre commune de Suisse.

Séjour annuel = résident secondaire propriétaire d'une résidence secondaire.

Séjour de visite, suisses non-résident = résident secondaire ayant une résidence principale à l'étranger.

Non attribué = en attente de délivrance du permis de séjour.

Nombre de personnes en séjour	105	Séjour hebdomadaire, séjour annuel, séjour de visite, suisses non-résident
-------------------------------	-----	--



### **2.3 Principales mutations enregistrées par le Service du Contrôle des habitants**

Correction de données de papier déliv.	2099
Correction de données d'état civil	90
Correction de données d'interlocuteur d'appui de maison	134
Demande de carte d'identité	168
Déménagement	67
Arrivée	563
Arrivée définitive (séjour à établir)	1
Arrivée provisoire	3
Attestation / Déclaration de résidence et sur la légalité du séjour en Suisse	17
Attestation d'annonce de départ	60
Attestation de départ	239
Attestation d'établissement	688
Certificat de vie	26
Changement de la nationalité	1
Changement de nom	19
Changement d'état civil conjoint	5
Changement permis de séjour	359
Correction de données confession	27
Correction de données d'adresse	392
Correction de données d'adresse (lieu)	50
Correction de données de communication	8757
Correction de données de lieu natal	12
Correction de données de mesures	85
Correction de données de nationalité	18
Correction de données de nom	204
Correction de données d'écritures	1458
Correction de données objet	12
Correction de données relation	489
Correction de données relation d'événement	171
Correction de données relation d'événement (commune)	1
Correction de données relation d'événement (lieu)	95
Correction des données de l'habitant/la personne	953
Correction données Adresse de distribution	32
Correction données Compléments habitants	341
Correction données Compléments Personne	247
Correction données groupe	8
Décès	11
Départ	332
Départ provisoire	138
Divorce	23
Majorité	51
Mariage	18
Mesure	13
Modification de l'autorité parentale	3
Naissance	35
Naturalisation dans la commune	3
Naturalisation étranger	29
Perte d'une origine	2
Reconnaissance	5

Saisir l'adresse de distribution	55
Séparation	28
Attestation de décès	3
Correction de données de nationalité (pays)	3
Correction de données de travail	2
Correction de données relation d'événement (pays)	4
Correction données Liens	6
Saisir personne	422
Certificat de bonnes mœurs	7
Justifier résidence secondaire	12
Supprimer l'adresse de distribution	3
Acte de naissance	2
Attestation / Permis de séjour	28
Carte DFAE	21
Certificat d'origine pour légitimer le séjour dans une autre commune	11
Demande de renseignements	121
Attestation d'établissement GV	2
Attestation d'établissement pour légitimer le séjour	86
Changement de sexe	1
Correction de données Lieu d'origine (commune d'origine)	69
Fiche habitants avec historique ménage	11
Fiche naturalisation	3
<b>Résultat total</b>	<b>19454</b>





# OFFICE NATURALISATIONS

---

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

L'office Naturalisations gère le processus de naturalisation.

En 2022, la Commune a réceptionné 18 demandes de candidats à la naturalisation, à qui elle a indiqué les étapes à suivre pour l'obtention finale du passeport rouge. Les ressortissants ayant déposé leur dossier de naturalisation provenaient des pays suivants : France, Espagne, Italie, Russie, Portugal, Grande-Bretagne, Hongrie, Allemagne, Pologne et Belgique.

La commission de naturalisation a auditionné 38 personnes dont des mineurs accompagnés par leurs parents. Ce moment des auditions est très apprécié aussi bien par les membres de la commission que par les requérants à la naturalisation, malgré l'anxiété de certains en début de séance ; il permet un échange informel, de faire connaissance de part et d'autre : les autorités rencontrent les futurs bourgeois et bourgeoises, et le candidat a également l'occasion de poser des questions aux autorités.

32 personnes ont finalement obtenu leur nationalité suisse et en conséquence la Bourgeoisie de Prangins durant l'année 2022 dont 3 personnes directement acquises par naissance.



# OFFICE INFORMATIQUE

---

Municipal responsable : Jean de Wolff

## La mission principale de l'Office Informatique est la suivante:

- Gérer les infrastructures informatiques et téléphoniques, y compris la pose d'antenne sur territoire communal ainsi que les imprimantes et les photocopieuses de la commune

## 1. INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES ET TELEPHONIQUES

La Municipalité a effectué comme planifié autour du 31 mars 2022 une migration complète de l'ensemble de son parc et de ses systèmes informatiques.

La Municipalité a déposé en septembre 2022 un rapport-préavis No. 25/2022 « *Situation du parc Informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins* ». Ce préavis détaille la situation du parc informatique avant et après la migration. Il détaille également les actions entreprises et les moyens engagés dans le cadre de la migration.

Voici une synthèse des principales actions entreprises dans le cadre de cette migration :

- mise hors service d'une partie du parc informatique ancien, soit 24 postes et 2 serveurs,
- installation de 21 nouveaux laptops ou postes fixes et 11 imprimantes,
- configuration sur site de 36 postes de travail – pour 15 d'entre eux il s'agissait d'une part de reconfigurer les postes existant et d'autre part de configurer le matériel nouvellement acheté mentionné ci-dessus,
- configuration de 41 comptes utilisateurs et boîtes mails ainsi que le transfert des données des anciennes boîtes mails
- formation sur site et individuelle des utilisateurs sur le nouvel environnement Office 365 et suivi personnel jusqu'à l'autonomie du collaborateur,
- mise en service de 9 serveurs virtuels à distance,
- transfert de toutes les données hébergées par l'ancien prestataire dans l'environnement du nouveau gestionnaire de parc,
- réinstallation et reconnexion des différents logiciels métier hébergés au sein de la commune (par exemple le logiciel de pilotage des terminaux de paiement, de gestion de l'archivage, de gestion des clés ou des cloches),
- en parallèle de cette migration du parc s'est déroulée la migration des logiciels de gestion financière, communale et métiers, prévue dans le cadre du préavis No. 61/2020.

Les 4 imprimantes & photocopieuses de production de la commune qui étaient âgées de 8 ans ont été changées intégralement en avril 2022 et ce à périmètre de coût constant.

# **OFFICE TRANSPORTS PUBLICS**

**1. CONTRAT D'EXPLOITATION DU BUS 805**

**2. TRACE DU BUS 805**

**3. STATISTIQUES DU BUS 805**

**4. RELATIONS AVEC LES TPN**

**5. NOCTAMBUS**

**6. CARTES JOURNALIÈRES CFF**



# OFFICE TRANSPORTS PUBLICS

*Municipal responsable : Jean de Wolff*

## **La mission de l'Office Transport public est la suivante:**

- Accompagner le développement du bus urbain (ligne 805) ainsi que du bus régional (ligne 811)

### **1. CONTRAT D'EXPLOITATION DU BUS 805**

Pour mémoire le contrat d'exploitation entre les TPN, la Ville de Nyon et la Commune de Prangins a été signé le 15 février 2021 avec une validité de 5 ans. Ce contrat implique une offre de service fixe pour l'année à venir, faite chaque année par les TPN avant le 30 avril et validée 6 mois à l'avance par la commune. Tout changement substantiel qui implique des modifications d'horaires, doit se faire, dans avec un délai supplémentaire de 12 mois. L'offre une fois acceptée est considérée définitive, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de couverture des pertes ou de participations aux bénéficiaires.

Le financement de la ligne 805 se fait d'entente entre les deux communes de Nyon et Prangins, selon une clé de répartition territoriale. La part à financer par la Ville de Nyon est de 31.25% et celle par la commune de Prangins de 68.75% des montants non-couverts par les revenus et les subventions. Une comptabilité analytique audité par les autorités cantonales compétences définit la clé de répartition des charges pour la ligne 805, par rapport aux autres lignes et aux charges globales des TPN.

### **2. TRACE DU BUS 805**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et jusqu'au 11 décembre 2022 les bus de la ligne 805 ont suivi un tracé modifié en lien avec les travaux de reconstruction du pont de la Redoute. En conséquence et durant cette période, la ligne 805 n'a pas franchi le pont et a été déviée par la route de l'Etraz. Elle a depuis le 12 décembre retrouvé son tracé original.

### **3. STATISTIQUES DU BUS 805**

Voici les statistiques du nombre de voyageurs de 2011 à 2022 de la ligne 805.

<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<u>200'695</u>	<u>239'058</u>	<u>220'540</u>	<u>377'304</u>	<u>401'846</u>	<u>435'879</u>	<u>468'869</u>	<u>482'190</u>	<u>342'045</u>	<u>360'838</u>	<u>488'302</u>

NB en 2015 l'horaire de la ligne 805 est passée au quart d'heure.

#### **4. RELATIONS AVEC LES TPN**

Il est à noter que le Municipal en charge des transports publics de Prangins siège au conseil des TPN qui compte 5 administrateurs. Ce siège n'est pas un siège de droit attribué à la commune de Prangins.

#### **5. NOCTAMBUS**

Au vu de la très faible utilisation de la ligne Noctambus reliant Genève à la Côte les samedi soir et de l'augmentation de l'offre nocturne de train, il a été décidé par les communes de la Côte regroupée sous l'égide de l'association Région de Nyon de cesser le financement de la ligne Noctambus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Commune de Prangins s'est associée à cette décision.

#### **6. CARTES JOURNALIÈRES CFF**

Sur les 1'126 cartes journalières disponibles en 2022 (3 cartes par jour) et mises en vente en priorité auprès des pranginoises et pranginois, 919 ont été vendues (contre 963 sur 1429 en 2021). En d'autres termes, 81.6% des cartes journalières ont trouvé preneur en 2022 (contre 67.4% en 2021) et le reste est simplement perdu. La Municipalité a décidé courant 2022 d'en rester à 3 cartes pour 2023.



# SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

## 1. REALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PONTS, PARKING, PLACES, ETC.)

- 1.1 Pont de la Redoute
- 1.2 Route de Promenthoux
- 1.3 Divers aménagements

## 2. DEVELOPPER, ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USEES (EC/EU)

- 2.1 Collecteur EC Abériaux
- 2.2 Contrôle passage caméra des canalisations
- 2.3 Curages des canalisations
- 2.4 Contrôle de fin de chantier

## 3. GERER, VALORISER ET TRAITER LES DECHETS, DEVELOPPER ENTREtenir ET GERER LA DECHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECO-POINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THEMATIQUE DES DECHETS

- 3.1 Introduction de 3 nouveaux points de collecte des déchets bio méthanisables
- 3.2 Déchets
- 3.3 Déchetterie intercommunale « En Messerin »
  - 3.3.1 Récupération du Polystyrène
    - 3.3.1 Contrôle d'accès
    - 3.3.2 Déchets spéciaux ménagers
    - 3.3.3 Papier / carton
    - 3.3.4 Appareils électriques (Swico/Sens)
    - 3.3.5 Textile
    - 3.3.6 Recyclage du verre
    - 3.3.7 Ramassage des déchets à domicile
    - 3.3.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)
    - 3.3.9 Sensibilisation sur site internet et en déchèterie TV, journées COSEDEC et Clean up Day

## 4. ENTREtenir LES ROUTES, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN ET GERER LA SIGNALISATION-MARQUAGE AU SOL

- 4.1 Aménagement des places de parc, marquages, réfection d'accotements de chaussées
- 4.2 Gérer l'ensemble de l'éclairage public
  - 4.2.1 Entretien SEIC
  - 4.2.2 Réduction de l'éclairage de Noël

## 5. GERER LES ESPACES VERTS, LES TERRAINS DE SPORT, LES PLACES DE JEUX, LE CIMETIERE ET LA PLAGE DE PROMENTHOUX

- 5.1 Espaces verts (gestion différenciée, interventions saisonnières, créations nouvelles, sécheresse)
- 5.2 Terrains de sports (entretien, études)
- 5.3 Entretien des Places de jeux et Espaces détente
- 5.4 Construction et implantation boîtes à livres
- 5.5 Cimetière
- 5.6 Plage de Promenthoux
- 5.7 Organisation de l'Open Swim Stars
- 5.8 Vandalisme

# SERVICE TRAVAUX PUBLICS, DÉCHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS

---

Municipal responsable : Jean-Marc Bettems

**Les missions principales du Service Travaux publics, déchets, voirie & Espaces Verts sont les suivantes:**

- Réaliser les projets d'espaces publics (routes, pistes cyclables, ponts, parking, places, etc.)
- Développer, entretenir et exploiter le réseau de canalisations eaux claires et eaux usées (EC/EU).
- Gérer, valoriser et traiter les déchets, développer entretenir et gérer la déchetterie en Messerin et les éco-points, sensibiliser la population à la thématique des déchets
- Entretien des routes, l'éclairage public et le mobilier urbain et gérer la signalisation-marquage au sol
- Gérer les espaces verts, les terrains de sport, les places de jeux, le cimetière et la plage de Promenthoux.

## **1. REALISER LES PROJETS D'ESPACES PUBLICS (ROUTES, PISTES CYCLABLES, PONTS, PARKING, PLACES, ETC.)**

### **1.1 Pont de la Redoute**

Les travaux de reconstruction du Pont de la Redoute sont traités par le préavis No. 49/2020 « *Demande de crédit de CHF 490'500.- TTC pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon* » et le préavis No. 21/2022 « *Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 155'200.- TTC sur le préavis No. 49/2020 relatif aux travaux pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon* ». Les travaux ont débuté en septembre 2021 et se sont terminés en fin d'année 2022.

La réalisation s'est bien déroulée avec des conditions météorologiques favorables ce qui a permis un respect du planning. Les deux opérations nocturnes dites « coup-de-poing » pour la pose des longrines en béton ont été les faits marquants de cette construction. Nous noterons toutefois des difficultés importantes et laborieuses de communication avec les CFF exigeant des mesures sans cesse croissantes liées aux exigences drastiques de sécurité. La nécessité de rajouter au projet la construction de 2 parapets en béton armé antichute, de part et d'autre du pont en est un parfait exemple.

### **1.2 Route de Promenthoux**

L'espace de parking situé près de l'entrée de la plage de Promenthoux a fait l'objet de la suppression de 6 places de stationnement pour voitures remplacées par l'installation de 60 places à vélo afin de favoriser les déplacements par mobilité douce. Quatre places de vélo cargo, 10 places motos et une place dépose-minute ont également été créés proches de l'entrée de la plage.

Une zone d'interdiction de parquer, hors des cases balisées, a été matérialisée avec l'implantation de deux totems afin de réduire le stationnement sauvage lors de la période estivale le long de la route de

Promenthoux et la Côte rôtie. Police Nyon Région (PNR) est par ailleurs souvent intervenue pour verbaliser les contrevenants. Au total, pas moins de 100 places de stationnement sont à disposition des usagers de la plage.

### **1.3 Divers aménagements**

A la suite du succès croissant des trottinettes, 32 emplacements ont été installés au collège de la Combe pour les écoliers.

6 nouvelles places vélos sont désormais disponibles devant la maison Fischer grâce à la mise en place d'arceaux en métal.

Dans le cadre du projet de mise en place d'une zone 30 à la toute du Curson, un essai de modération, d'une durée de 3 mois, a été matérialisé par la pose provisoire des chicanes afin de faire ralentir les véhicules. L'essai finalement interrompu pour des raisons de sécurité n'a pas démontré l'efficacité espérée.

## **2. DEVELOPPER, ENTRETENIR ET EXPLOITER LE RESEAU DE CANALISATIONS EAUX CLAIRES ET EAUX USEES (EC/EU)**

### **2.1 Collecteur EC Abériaux**

Les travaux réalisés dans le cadre du préavis No. 68/2021, « *Demande d'un crédit de construction de CHF 1'9000'000.- TTC destiné à financer la création d'un collecteur d'eaux claires au secteur des Abériaux* » se sont terminés en fin d'année 2022 sans difficultés particulières. Le temps sec de l'été a facilité le bon déroulement de ces travaux. La mise en fonction du nouveau collecteur permet dès lors d'éliminer les risques de refoulement dans les habitations du secteur de la Bossière. Cette mise en service sera testée et surveillée lors des gros événements pluvieux qui interviennent usuellement en juin de chaque année.

Des résurgences d'eau avec la formation de glace en hiver ont nécessité la pose d'un collecteur drainant dans la banquette nord de la chaussée du chemin des Chaux. Cette mesure corrective s'est avérée efficace rétablissant la sécurité routière.

### **2.2 Contrôle passage caméra des canalisations**

Des inspections caméras préventives dans les collecteurs d'évacuation des eaux ont été réalisées en différents endroits sur la commune. Ces inspections ont été réalisées au chemin des Chaux, à la route du Clos, au chemin de Trembley, à la route de Bénex, au Bois de Craux, à la route de Lausanne et au chemin de la Chenalette.

### **2.3 Curages des canalisations**

Différents secteurs ont fait l'objet de nettoyages et d'entretien des collecteurs pour une longueur totale d'un peu plus de 3 kilomètres. A la suite de ces curages, des interventions ponctuelles ont été réalisées pour réparer certaines fractures internes des collecteurs.

### **2.4 Contrôle de fin de chantier**

Conjointement à la réalisation de plusieurs nouvelles constructions, des contrôles de séparatifs de fin de chantier ont été effectués. Ces contrôles, réalisés de manière indépendante, ont permis de mettre en évidence des petits défauts qui ont été immédiatement signalés et corrigés.

### **3. GERER, VALORISER ET TRAITER LES DECHETS, DEVELOPPER ENTREtenir ET GERER LA DECHETTERIE EN MESSERIN ET LES ECO-POINTS, SENSIBILISER LA POPULATION A LA THEMATIQUE DES DECHETS**

#### **3.1 Introduction de 3 nouveaux points de collecte des déchets bio méthanisables**

Une étude (diagnostic) réalisée par BioMasse Suisse en partenariat avec la SADEC dans notre commune en 2022 a permis de dresser le bilan et nos possibilités d'évolution pour la collecte des déchets méthanisables. Sur cette base de réflexion, 3 nouveaux emplacements de récolte des déchets méthanisables ont été aménagés pour une période-test de septembre à décembre. Il s'agit des quartiers des Vergers, des Morettes et de la Bruyère. Cette première phases, concluante, se poursuivra en 2023. Pour l'année 2022, les 3 nouveaux points de collecte ont permis de récupérer plus de 4 tonnes (To) de déchets méthanisables qui n'ont pas rejoints les ordures ménagères et l'incinération. L'éco-point du Curson demeure l'emplacement de collecte principal avec plus de 39 tonnes récoltées sur 12 mois.

#### **3.2 Déchets**

Pour l'année 2022, 388 tonnes de déchets ménagers ont été récoltés dans les 63 containers enterrés de la commune. Ces déchets sont acheminés sur le site de la Société Anonyme pour le traitement des déchets de La Côte (SADEC) à Gland pour ensuite être mis sur le rail en direction de l'usine d'incinération de Tridel à Lausanne. Des contrôles ponctuels sont effectués par le service travaux concernant la présence de sacs non taxés. Les usagers contrevenants sont, dans la mesure du possible, identifiés et dénoncés à la PNR et amendés.

Un contrôle indépendant et non annoncé a été mené par la SADEC dans le cadre du concept régional de taxe au sac en date du 23 septembre 2022. Son but est de certifier les tonnages annoncés et de vérifier le respect de la marge de tolérance de 3% de déchets non-conformes admis. Le résultat de cette journée de contrôle de nos sacs est très satisfaisant (0,1% de non-conformités).

Un container enterré vétuste dans le secteur du Clos a été remplacé. Un second a été installé pour faire face à l'arrivée des nouveaux habitants du secteur. Les fondations ont été reprises afin de supprimer les infiltrations d'eau existante dans l'ancien container.

Quelque 890 mineurs ne sont pas soumis à la taxe déchets, soit CHF 89'000.- de taxes non perçues. Alors que CHF 9'000.- d'exonération étaient prévus pour les personnes à mobilité réduite, CHF 10'386.- ont été utilisés cette année.

Les exonérations pour les jeunes en formation ont correspondu au montant budgété de CHF 14'948.-.

La Municipalité a déposé en 2022 le rapport-préavis No. 19/2022 - *Réponse municipale au postulat de Madame la Conseillère communale Joanna Baird « Pour une véritable gestion des déchets : transparente, pragmatique et préservatrice des ressources »* dont le Conseil communal a pris acte dans sa séance du 9 novembre 2022.

#### **3.3 Déchetterie intercommunale « En Messerin »**

Pour sa sixième année complète de fonctionnement, la déchetterie en Messerin a enregistré environ 1'460 tonnes (To) de déchets tout confondus provenant des Communes de Prangins et de Duillier.

L'apport total des déchets est en diminution d'environ 148 tonnes par rapport à 2021. La raison principale réside dans le retour post covid des activités professionnelles sur les lieux de travail et la régression du télétravail.

Le compteur de véhicule été installé à l'entrée de la déchetterie a recensé plus de 82'134 passages durant l'année 2022 représentant une moyenne mensuelle de 6'845 véhicules.

La Municipalité a déposé sur le bureau du Conseil communal en 2022 le préavis No. 28/2022 - *Demande de crédit de CHF 133'600.- TTC pour la pose de longrines en béton et le remplacement des rails de guidage à la déchetterie en Messerin* ».

### **3.3.1 Récupération du Polystyrène**

En avril 2022, la récolte de polystyrène expansé (PSE ou SAGEX) a été mise en place à la déchetterie intercommunale. Cette matière, valorisable, était jusqu'à présent incinérée via les déchets encombrants. En 9 mois, 128 sacs de 1.8m<sup>3</sup> ont ainsi pu être récoltés. Le volume ainsi récupéré a permis d'économiser 6 bennes de déchets encombrants.

### **3.3.1 Contrôle d'accès**

A la suite de la migration informatique de la comptabilité communale, les macarons 2022 ont été envoyés avec un certain retard. Ce qui a eu pour conséquence, que seules deux campagnes de surveillance des macarons ont été faites durant l'année. Dans l'ensemble, ces contrôles se passent de mieux en mieux. Les usagers de la déchetterie se sont habitués et le système des macarons autocollants fait ses preuves. Nous déplorons toutefois encore certaines incivilités et manques de respect lors des contrôles envers l'agent de sécurité. Grâce à la révision de notre règlement, elles peuvent être annoncées et sanctionnées par la PNR.

### **3.3.2 Déchets spéciaux ménagers**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, la déchetterie en Messerin est devenue un centre de collecte pour les déchets spéciaux ménagers (DSM) pour les communes d'Arzier, Bassins, Begnins, Coinsins, Genolier, Givrins, Le Vaud et Vich.

Pour l'année 2022, 28 tonnes ont été récoltées. La ristourne financière obtenue pour ces volumes couvre les frais de transport et de traitement de ces déchets.

### **3.3.3 Papier / carton**

173.86 tonnes de papier et 116.86 tonnes de cartons ont été récoltés en 2022. La situation sur le marché en début d'année de la reprise du papier et du carton a évolué favorablement avec des ristournes importantes. Cette situation s'est toutefois fortement dégradée en fin d'année qui a connu une chute des prix, spécialement pour le carton.

Durant l'année, les ristournes ont oscillé entre :

- CHF 103.- et CHF 237.- la tonne pour le papier
- CHF -24.- et CHF 135.- la tonne pour le carton

### **3.3.4 Appareils électriques (Swico/Sens)**

La récolte, via le centre de collecte, a permis de récupérer 28.4 tonnes d'appareils électriques. Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas recycler ce type d'appareil en ressourcerie.

### **3.3.5 Textile**

En 2022, 27 tonnes textiles et de chaussures usagées ont été récoltées à la déchetterie intercommunale. A l'éco-point du Curson et des Fossés, c'est 6,4 tonnes qui ont été récupérées.

### **3.3.6 Recyclage du verre**

A la déchetterie en Messerin, ce sont près de 176 To qui a été récoltées en 2022.



Pour l'heure, les chiffres pour la rétrocession du verre en 2022 ne sont pas encore disponibles mais pour l'année 2021, cela représente un montant de CHF 20'413.24, couvrant avantagement et intégralement les frais de transports.

Aux éco-point du Curson et des Fossés, 50.6 To de verre ont été collectés.

### **3.3.7 Ramassage des déchets à domicile**

Pour sa septième année consécutive, le service de ramassage à domicile a rempli totalement son rôle, puisque nous avons eu 14 nouvelles inscriptions. Ce qui fait un total de 82 bénéficiaires des services de l'Espérance. 274 ramassages ont été effectués au total cette année.

### **3.3.8 Ressourcerie (création, organisation, bilan semestriel)**

La ressourcerie, en fonction depuis septembre 2022, permet l'échange d'objets de seconde-main sous la supervision d'une dizaine de bénévoles actifs. Elle est ouverte en libre accès les mercredis et samedis et si présence de bénévole durant les horaires d'ouverture de la déchetterie. Les travaux de construction et d'aménagement ont été effectués intégralement par notre service de voirie.

### **3.4 Sensibilisation sur site internet et en déchèterie TV, journées COSEDEC et Clean up Day**

Le 17 septembre 2022, la commune a organisé un clean up day, une matinée d'action pour le ramassage des déchets sauvages, elle a invité les citoyens, via un tout-ménage.

Une quinzaine de personnes ont répondu à l'invitation. Nous les en remercions.

Dans la cadre de sa journée annuelle au profit de la communauté, des collaborateurs de l'entreprise Haleon sont venus bénévolement quelques heures en septembre pour des activités de débroussaillage.

Une campagne de sensibilisation de la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) a eu lieu le 21 mai 2022 à la déchetterie en Messerin.

## **4. ENTRETENIR LES ROUTES, L'ECLAIRAGE PUBLIC ET LE MOBILIER URBAIN ET GERER LA SIGNALISATION-MARQUAGE AU SOL**

### **4.1 Aménagement des places de parc, marquages, réfection d'accotements de chaussées**

Le silo à sel (entretien hivernal routier) se trouvant à la déchetterie a fait l'objet de travaux d'entretien. La peinture de cette structure en bois a été entièrement refaite.

Des travaux de génie civil de réfection de la couche de roulement des enrobés ont été fait sur la route de Promenthoux. Un faïençage du revêtement était visible.

Des pontages de fissures ont été faits sur différents tronçons routiers (Chemin de la Redoute, Route du Curson et la Route de l'Aérodrome) sur environ 7 km.

Dégradés par le passage répété de véhicules lourds, les pavés et les bordures de la pastille centrale du giratoire de la route de l'Etraz à l'intersection de la rue de la Gare ont été rétablis et restaurés.

Dans le prolongement des travaux de reconstruction du pont de la Redoute, le revêtement du carrefour situé à l'intersection du chemin de Trembley et du chemin de la Redoute a été rénové. Le revêtement renforcé mis en place permettra de mieux résister aux charges importantes des bus des TPN empruntant quotidiennement cet ouvrage.

Des travaux de de comblement de nids de poules ont été effectués à la route du Coutelet.

#### **4.2 Gérer l'ensemble de l'éclairage public**

Conformément à l'ordonnance sur les installations électriques à courant fort qui régit l'éclairage public, un contrôle mécanique et électrique doit être réalisé chaque 5 ans. Le premier des cinq secteurs planifié (133 luminaires et 8 armoires) a été contrôlé en 2022. Les défauts mis en évidence ont été en partie corrigés en 2022 et se poursuivront en 2023.

Deux mats ont été remplacés par des bornes lumineuses LED au sentier des Mélèzes.

##### **4.2.1 Entretien SEIC**

L'entretien courant de l'éclairage public en 2022 a nécessité 101 interventions de maintenance. La majorité des cas (85) concernait des lampes éteintes ou clignotantes qui ont été remplacées.

##### **4.2.2 Réduction de l'éclairage de Noël**

En raison de la crise énergétique, la mise en place de l'éclairage de Noël n'a pas eu lieu dans le village. Seul le un sapin dressé à la petite carrée a été décoré et équipé d'une minuterie pour couper l'éclairage nocturne.

### **5. GERER LES ESPACES VERTS, LES TERRAINS DE SPORT, LES PLACES DE JEUX, LE CIMETIERE ET LA PLAGE DE PROMENTHOUX**

#### **5.1 Espaces verts (gestion différenciée, interventions saisonnières, créations nouvelles, sécheresse)**

Le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts a fait l'acquisition, en janvier 2022, d'une mini-pelle d'excavation d'occasion de « Bobcat E16 ». Cette nouvelle machine transportable sur remorque permet d'intervenir en autonomie à de nombreux endroits de la Commune. Elle facilite grandement le travail sur nos chantiers (creuses au cimetière, travaux d'arrachage d'arbustes, travaux de réfection de bordures de chaussées, etc.).

Un arrachage de laurier-cerise (*Prunus Laurocerasus*) dans le secteur des Abériaux ainsi que dans différentes zones forestières et cordons boisés a eu lieu.

L'année 2022 a vu la mise en place, sur plus de 1,7 hectares, d'une gestion différenciée par notre Service des espaces verts. La canicule et la sécheresse de l'été n'ont pas pu permettre d'atteindre les objectifs escomptés. Cette nouvelle gestion sera reconduite en 2023.

#### **5.2 Terrains de sports (entretien, études)**

Des travaux de sablage et décompactages des deux terrains de football ont été effectués dans le courant de l'année afin de favoriser l'infiltration des eaux. 60 m<sup>3</sup> de sable ont ainsi été appliqués sur les deux terrains. Les travaux d'entretiens effectués durant l'année permettent de maintenir les deux terrains de football dans un bon état. Toutefois, l'augmentation du nombre d'équipe, du nombre de joueurs, l'augmentation des plages du calendrier des matchs de l'ACVF mettent en évidence que les limites d'utilisation des deux terrains naturels sont atteintes.

La Municipalité a répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Vanni Vogel intitulée « *A quand un terrain synthétique aux Abériaux* ». Dans sa réponse la Municipalité s'est engagée à déposer un préavis relatif au remplacement d'un des terrains naturels des Abériaux par un terrain synthétique neuf.

### **5.3 Entretien des Place de jeux et Espaces détente**

Un banc circulaire en bois a été posé au chemin du Creux-du-Loup à la suite aux travaux de réfection de la route.

### **5.4 Construction et implantation boîtes à livres**

Trois boîtes à livres, fabriquées par la voirie, ont été posées, aux Abériaux, au Vallon des Fossés et vers la fontaine du Vieux Pressoir. Malgré quelques incivilités, celle-ci sont régulièrement fréquentées.

### **5.5 Cimetière**

A la suite du refus du Conseil communal de valider le préavis No. 10/2022 « *Demande de crédit de CHF 93'000.- pour le remplacement partiel du columbarium* », le service s'est attelé à la lourde rénovation de celui-ci. Il a procédé à son nettoyage complet, à la réfection du béton et des joints, à l'uniformisation et au calibrage des niches et à la pose d'inserts métalliques destinés à recevoir les plaques de fermeture en marbre. Cette partie restaurée du columbarium offrira dès l'été 2023, 48 emplacements restaurés.

Le service a terminé les travaux de remplacements des haies dans le secteur des « urnes à la lignes ».

### **5.6 Plage de Promenthoux**

La forte fréquentation de la plage en saison a nécessité le renforcement de la pose d'indicateurs visuels et de marquages au sol rappelant les règles du bon usage et du respect des divers espaces de détente ainsi que des voies d'accès au lac. Les possibilités de stationnement pour vélos divers & motos proches de la plage ont été étendues. Le stationnement de véhicules contrevenants hors des cases autorisées a nécessité des contrôles renforcés par la PNR et de nombreux rappels par dépose d'avertissements sur les par-brises.

Des travaux d'entretien du radeau ont été effectués à la suite de la rupture d'un point d'amarrage. L'hivernage du radeau s'effectue dans le port afin de le préserver des tempêtes hivernales.

### **5.7 Organisation de l'Open Swim Stars**

280 participants ont nagé dans le lac dans le cadre de l'Open Swin Stars le dimanche 31 juillet. Cette manifestation, dont c'était la première saison à la plage de Promenthoux, a rencontré un franc succès sous une météo radieuse.

### **5.8 Vandalisme**

Un certain nombre d'incivilités sont à déplorer à nouveau sur le territoire communal. Graffitis, littering et diverses déprédations du mobiliers urbains sont autant de mobilisations et d'interventions qui nécessitent l'engagement rapide de nos collaborateurs pour les remises en état et garantir la sécurité dont le coût global représente CHF 16'928.90.- (cela n'inclue pas les déprédations aux bâtiments).



# GESTION INTERCOMMUNALE

---

## RESEAU D'ACCEUIL DES TOBLERONES (RAT)

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association intercommunale d'accueil de jour des enfants de deux mois à douze ans et qui regroupe 17 communes. Il élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Il assure un rôle de coordinateur entre les structures affiliées.

L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'accueil familial de jour pour toutes les communes du réseau.

### Les chiffres 2022 sont les suivants :

- Structures d'accueil : 23 (2021 : 22) dont 11 Nursery-garderies, 11 Unités d'accueil pour écoliers, 1 Structure d'AFJ
- Places d'accueil : 1443 (2021 : 1400) dont 416 préscolaires, 660 Parascolaires, 367 accueil Familial
- Heures facturées : 2'233'454 (2021 : 2'084'084) dont 836'850 préscolaires, 703'291 parascolaires, 693'313 accueil familial ; le total des heures facturées en 2022 a progressé de 7.1% en un an ;
- Nombre d'enfants accueillis : 2'338 (2021 : 2'211) soit + 6%.
- Nombre AMF 103
- Employé.e.s : 482 e (2021 : 454)
- Volume d'affaires en gestion : CHF ~31,6 mio. (2021 : CHF 28.96 millions). Il a progressé de CHF 10 millions en 5 ans.

## ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON (ARAS)

Nous vous invitons à le consulter le rapport de l'ARAS sur [www.arasnyon.ch](http://www.arasnyon.ch).

L'ARAS du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

L'ARAS a pour buts d'une part l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche confiée au Centre social régional (CSR), basé à Nyon et de l'autre l'application du Règlement sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), tâche confiée aux Agences d'assurances sociales (AAS, à Nyon et Gland).

Le CSR a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Les AAS ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LVLAMal, ainsi que de, notamment, compléter et contrôler les demandes de subsides à déposer auprès de l'Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM). L'Agence d'assurances sociales de Nyon intègre également un Centre Régional de Décision (CRD) en matière de PC Familles, dispositif, dont le but est d'apporter un « coup de pouce » aux familles ayant un revenu qui ne permet pas de couvrir leurs charges.

## **POLICE NYON REGION (PNR)**

L'Association de communes est active sur le territoire des trois communes de Crans-près-Céligny, Nyon et Prangins depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le rapport de gestion de l'Association de communes Police de la Région de Nyon (PNR) est à disposition sur le site Internet de la PNR [www.police-nyon-region.ch](http://www.police-nyon-region.ch)

## **SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS NYON-DÔLE (SDIS)**

Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population du secteur.

Le rapport d'activité complet de cette association est disponible sur [www.sdis-nyon-dole.ch](http://www.sdis-nyon-dole.ch)

## **ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC)**

Le rapport d'activité complet de l'ORPC) est disponible sur [www.orpc-nyon.ch](http://www.orpc-nyon.ch).

Pour rappel, les missions de l'ORPC sont : l'assistance aux personnes sinistrées, la protection des biens culturels, l'appui aux organisations partenaires (police, sapeurs-pompiers, services de santé publique et services techniques), aide à la conduite et à la logistique, remise en état, interventions en faveur de la collectivité lors d'événements sportifs ou culturels, diffusion de l'alarme en situation d'urgence.







# CONCLUSION

---

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No. 36/2023 concernant le rapport de gestion 2022,

lu le rapport de la Commission de gestion,

ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal No. 36/2023 concernant le rapport de gestion 2022, tel que présenté,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 3 avril 2023 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

Au nom de la Municipalité

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire adj.



Basile Kaiser



# LISTE DES ABRÉVIATIONS

---

## A

APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
ARAS	Association régionale d'Action sociale
ASE	Assistante socio-éducative
AVS	Assurance vieillesse et survivants

## C

CAP	Centre d'animation de Prangins
CET	Concept énergétique territorial
CFF	Chemins de fers fédéraux
CH	Contrôle des habitants
CHF	Franc suisse
CIP	Caisse intercommunale de pension
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COFIL	Comité de pilotage
COGEST	Commission de gestion
COPRO	Comité de projet

## D

DGE	Direction générale de l'environnement
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DISREN	Dispositif d'investissement régional

## E

EC	Eaux claires
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments
EEAA	Ecole pour enfants atteints d'autisme
EMS	Etablissements médicaux-sociaux
EPT	Emploi plein temps
EU	Eaux usées

## F

FJF	Fondation Jeunesse & Familles
-----	-------------------------------

## G

GED	Gestion électronique des documents
-----	------------------------------------

## L

LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LPPL	Loi sur la préservation et de la promotion du parc locatif

## M

MEP	Mandats d'étude parallèles
-----	----------------------------

## O

OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension

OFAC Office fédéral de l'aviation civile  
OPTA Ordonnance fédérale concernant le programme en faveur du trafic d'agglomération  
OQE Ordonnance fédérale pour la qualité écologique  
ORPC Organisation régionale de protection civile  
OSTRAL Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise

## **P**

PA Projet d'agglomération  
PACA Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération  
PaCOM Plan d'affectation communal  
PDI Plan directeur intercommunal  
PGA Plan général d'affectation  
PNR Police Nyon Région  
PPA Plan partiel d'affectation  
PostCom Commission fédérale de la Poste  
PQ Plan de quartier  
PSIA Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique  
PSPS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

## **R**

RAT Réseau d'accueil des Toblerones  
RC1 Route cantonale  
RdN Région de Nyon

## **S**

SADEC Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte  
SDIS Service de défense incendie et secours  
SDP Société de développement de Prangins  
SEIC Société électrique intercommunale de la Côte  
SRGZA Stratégie régionale de gestion des zones d'activités  
SI Services industriels  
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes  
STEP Station d'épuration des eaux  
STI Service technique intercommunal

## **T**

TPN Transports publics nyonnais  
TTC Toutes taxes comprises

## **U**

UAPE Unité d'accueil pour écoliers  
USL Union des sociétés locales

## **V**

VTT Vision territoriale transfrontalière